1974

World Population Year

LA POPULATION DU LIBAN

C. I. C. R. E. D. Series

LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE AU LIBAN

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ LIBANAISE

SECTION DES ÉTUDES PHILOSOPHIQUES ET SOCIALES

IX

LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE AU LIBAN

II

ANALYSE DES DONNÉES

PAR

YOUSSEF COURBAGE ET PHILIPPE FARGUES

BEYROUTH 1974

AVANT-PROPOS

Les études regroupées dans ce volume répondent à un double objectif. D'une part elles sont le prolongement logique d'un premier volume (1), dans lequel étaient surtout développées les techniques pour l'utilisation scientifique des statistiques libanaises. Ce premier recueil appelait en effet un complément réservé à l'analyse des résultats obtenus à l'aide de ces techniques, afin de toucher un public plus vaste que celui, encore restreint au Liban, des spécialistes de la démographie. Leur publication dans la même collection que le premier ouvrage s'imposait donc sous le titre *La situation démographique au Liban.* II: *Analyse des données.* Ces études d'autre part reprennent le programme suggéré par le Comité International de Coordination des Recherches Nationales en Démographie (CICRED) à tous les pays chargés de réaliser une monographie sur leur population au cours de l'année 1974, proclamée par les Nations Unies « Année Mondiale de la Population ». Pour remplir ce second objectif, ces mêmes études devaient être publiées sous le titre *La population du Liban* dans la collection réservée par les Nations Unies à l'Année Mondiale.

Le lecteur du premier volume comprendra que nous ayons dû en reprendre certains tableaux, et parfois quelques commentaires, ainsi que puiser assez abondamment dans les statistiques de *L'enquête par sondage sur la population active au Liban* (2), qu'il connaît par ailleurs; l'exhaustivité requise pour la monographie a imposé ces redites dans tous les domaines où la recherche n'a pu progresser depuis ces deux

---

(1) Youssef COURBAGE et Philippe FARGUES, *La situation démographique au Liban.* I: *Mortalité, fécondité et projections: méthodes et résultats.* Publications de l'Université Libanaise. Section des études philosophiques et sociales VIII. Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1973.

(2) *L'enquête par sondage sur la population active au Liban, novembre 1970.* Ministère du Plan; Direction Centrale de la Statistique. Beyrouth, 1972.

publications. Le lecteur du recueil diffusé par le CICRED nous pardonnera, quant à lui, nos fréquentes références à ce premier volume, sans lesquelles nous aurions dû multiplier à l'excès les redites.

Autant le premier volume donnait une large part à la méthodologie, autant dans celui-ci nous sommes-nous efforcés de bannir toute évocation des méthodes lorsque celles-ci étaient déjà exposées ailleurs. Tout au plus avons-nous dû y faire de brèves références, toujours en note, que le lecteur non spécialiste pourra se dispenser de lire; elles s'imposaient dès que la qualité médiocre des statistiques du pays poussait à quelque entorse aux règles de l'analyse démographique. On trouvera surtout ici tous les résultats aujourd'hui disponibles sur la démographie du Liban, accompagnés de quelques essais d'interprétation que nous n'avons pas toujours approfondis aussi loin que souhaitable, en raison du manque de données et du volume limité imposé à toutes les monographies.

Remercions ici le Docteur César Nasr, Doyen de l'Institut des Sciences Sociales, qui, une fois encore, a témoigné de l'empressement de l'Université Libanaise à publier ces travaux.

Remercions également la Direction Centrale de la Statistique, en la personne de M. Robert Kasparian dont l'enquête nous a été d'une grande utilité.

Remercions enfin le CICRED d'avoir confié à l'Institut des Sciences Sociales de l'Université Libanaise la réalisation de cette monographie.

CHAPITRE PREMIER

LA CROISSANCE DE LA POPULATION DANS LE PASSÉ

Né de la montée de la « Question d'Orient » dès la première moitié du dix-neuvième siècle, l'intérêt soudain porté au peuplement du Liban y posa dès le départ les problèmes du nombre en des termes polémiques, alors même qu'aucun comptage de quelque rigueur n'avait encore été entrepris.

A cette époque, le Liban ne constituait pas réellement une entité nationale. L'ensemble de la région dépendait de l'Empire Ottoman et les tendances à l'autonomie vis-à-vis de la Sublime Porte, comme à la centralisation aux dépens des notables des différents districts, ne pouvaient dissimuler le fait que le Liban des débuts du dix-neuvième siècle était proche de n'être qu'un conglomérat de petits domaines, administrés par des notables, et dont la population était divisée en communautés religieuses. Les deux plus importantes d'entre elles étaient la communauté druze et la communauté maronite.

Les changements politico-administratifs qui s'échelonnèrent de 1843 à 1920 en modifiant le statut du Liban eurent, entre autres résultats, celui de doubler sa superficie en annexant à ce qui n'était alors que le Mont-Liban des régions prises dans sa périphérie syrienne. Ce n'est qu'en 1920, date de la création du Grand Liban par le Mandat français, que le pays fut doté du territoire qu'il a conservé jusqu'à maintenant.

Ces changements administratifs ont des causes multiples. On invoque souvent les raisons politiques et économiques. Il est pourtant de plus en plus évident que la croissance démographique différentielle de ses diverses populations a joué un rôle de première importance dans l'histoire contemporaine du pays.

I. La première moitié du dix-neuvième siècle.

Ses conditions géographiques et climatiques particulièrement favorables firent du Mont-Liban un refuge pour les minorités confessionnelles au sein de l'Empire Ottoman. Ces minorités confessionnelles sont successivement devenues des communautés organisées au sein de la montagne libanaise. Si jusqu'au dix-neuvième siècle la communauté druze y a gardé une suprématie politique, celle-ci fut bientôt mise en question par la seconde grande communauté, les maronites dont le poids démographique et économique ne cessait de s'accroître au détriment des druzes. L'équilibre précaire établi par le « Gouvernement des druzes » (1) ne pouvait résister à l'érosion progressive de sa base humaine et matérielle.

En 1783, Volney (2) estimait la population druze à 120.000 individus et maronite à 115.000. Cependant il est plus que probable qu'il ait projeté dans ces chiffres l'impression prévalant à l'époque selon laquelle le « Pays des druzes » devait normalement être habité par une majorité druze; sans parler de la sympathie que Volney manifesta tout au long de son Voyage pour la population druze.

De l'intérêt croissant porté par l'Europe à cette région du Levant devaient naître des estimations plus réalistes du peuplement du Mont-Liban.

Si l'on exclut les estimations quelque peu fantaisistes comme celle de Youssef Karam, il ressort de ces données que la population du Liban durant la première moitié du dix-neuvième siècle était de l'ordre de deux cent mille individus (estimations les plus objectives de Laurent, Bourée, Chidiak et du document anonyme.) (3) Le Liban jouissait alors d'une densité extrêmement élevée pour l'époque. Volney avait déjà attiré l'attention sur cette particularité du peuplement de la montagne

---

(1) Nom qui désignait couramment le Liban avant le dix-neuvième siècle.

(2) Volney, *Voyage en Egypte et en Syrie*, Paris - La Haye, Mouton et Cie, 1959.

(3) En l'absence de recensement, les procédés destinés à estimer la population restaient quelque peu sommaires. Bourée, le Consul Général de France à Beyrouth, est le seul à avoir communiqué la méthode pratiquée pour cette estimation; elle consiste à dénombrer les hommes en état de porter les armes et à multiplier le chiffre ainsi obtenu par 4,5, taille vraisemblable d'un ménage à l'époque selon Bourée. L'auteur ne tenait compte ni des ménages ne comportant pas d'hommes en état de porter les armes, ni de ceux en comportant plusieurs.

TABLEAU I-1

Estimations de la population du Mont-Liban au milieu du XIXe siècle

Auteur	*Date*	*Population totale*	*Maronites*	*Druzes*	*Catholiques*	*Orthodoxes*	*Sunnites*	*Chiites*
Corancez	1816			70.000				
Douin	1833	215.000	130.000	65.000	3.000	10.000	2.500	3.000
Laurent	1840	218.622						
Bourée	1847	193.935						
Guys	1847	300.919						
Chidiak	1847	107.593	(hommes seulement)					
Karam	1860	441.500	350.000	40.000				
Document anonyme	1860	105.000	(hommes seulement, religieux exclus)					
Armée française:								
Grand Liban	1860	487.600	208.180	44.160	68.040	33.475	76.565	55.120
Mont-Liban	1860	269.980	172.500	28.560	20.400	27.100	7.795	13.220
Capitaine Fain	1863	266.607	171.800	28.560				
Communauté maronite	1863	262.000	206.000	25.000	24.000			

Source: D. CHEVALLIER, *La société du Mont-Liban à l'époque de la révolution industrielle en Europe*, Paris, Geuthner, 1971.

dont la densité s'élevait selon lui à 1090 habitants par lieue carrée (4), et atteignait ainsi celle des plus riches provinces de France.

D. Chevallier (5) a estimé la densité du Liban à l'époque par rapport aux superficies cultivées. Assimilant les superficies cultivables aujourd'hui aux superficies cultivées à l'époque (800 km² environ pour une superficie totale de 3200 km² contrôlée par l'Émir Béchir jusqu'en 1840), l'auteur trouve que le pays était peuplé de 250 habitants par kilomètre carré de terre cultivée; la densité calculée par rapport à l'ensemble du territoire était de 63 habitants au kilomètre carré. Cette forte densité explique les particularités de la production et des échanges économiques de la montagne. Elle devait notamment favoriser la production de la soie, adaptée à ses conditions naturelles et capable d'absorber une main-d'œuvre abondante. Production qui a renforcé la dépendance de l'économie libanaise vis-à-vis de l'économie européenne.

(4) VOLNEY, *Voyage...*, ouv. cit.

(5) D. CHEVALLIER, *La société...*, ouv. cit.

Les estimations les plus sérieuses de la population du Mont-Liban montraient également l'inégalité de sa répartition confessionnelle. Quel que soit le découpage adopté par leurs auteurs, la prédominance du peuplement maronite est évidente. Ainsi à l'échelle de l'ensemble du Mont-Liban, les druzes ne représentaient selon l'estimation la plus optimiste (celle de Laurent) que 14 % de l'ensemble de la population. A partir de 1843 et à la suite de la division du Mont-Liban en deux zones administratives (les deux caïmacamats), l'une au Nord administrée par un maronite et l'autre au Sud administrée par un druze, la prédominance maronite était encore plus nette. C'est ainsi que les druzes ne représentaient que 5 % de la population du caïmacamat maronite et guère plus du tiers de la population de leur propre caïmacamat.

Le glissement progressif de la suprématie, des druzes vers les maronites, s'explique en partie par leur croissance démographique différentielle. Faute de données, même partielles, nous ne pouvons préjuger du peuplement de la montagne avant le dix-neuvième siècle. Si les druzes n'étaient alors peut-être pas plus nombreux que les maronites, la supériorité numérique de ces derniers n'était en tous cas pas aussi affirmée qu'au dix-neuvième siècle.

Cette croissance démographique différentielle se manifesta nettement dans les trois composantes de l'évolution d'une population: mortalité, fécondité et migrations.

Le taux de mortalité était sans doute plus bas dans la montagne libanaise que dans les autres provinces de l'Empire Ottoman (6). Selon D. Chevallier: « l'air salubre des altitudes où se concentrait la majeure partie de la population, les zones peu fréquentées qui la séparaient des plaines et des villes, les chacals qui détruisaient les rats, la protégeaient contre les atteintes des épidémies les plus graves » (7). Cependant, l'introduction de la vaccine ainsi que les mesures sanitaires prises par l'armée d'occupation égyptienne d'Ibrahim Pacha vont profiter plus à la population maronite qu'à la population druze. Les maronites, grâce aux missions catholiques étrangères établies dans la montagne et encouragées

(6) La montagne libanaise était essentiellement peuplée de maronites et de druzes, tandis que les plaines et les villes étaient dans l'ensemble musulmanes.

(7) D. Chevallier, *La société...*, ouv. cit.

par l'Égypte, furent plus réceptifs aux découvertes provenant de l'Occident, notamment en matière médicale. Les druzes par contre, plus méfiants à l'égard d'Ibrahim Pacha et des innovations véhiculées par ses conseillers dont le plus prestigieux, Soliman Pacha (le colonel de Sèvres), était français d'origine, en bénéficièrent moins. Il semble donc que, si en période normale la mortalité était plus ou moins égale pour les druzes et les maronites, la surmortalité pour cause d'épidémie et de guerre devait être plus élevée chez les druzes, et ceci en raison de l'absence de moyens préventifs et de l'obligation — qui n'existait pas pour les maronites — de porter les armes dans les troupes d'Ibrahim Pacha.

La fécondité était encore plus inégale entre les deux communautés. D. Chevallier a pu l'étudier grâce au recensement témoin qu'ont réalisé deux filateurs français dans un district mixte où druzes et maronites cohabitaient. Ce recensement aboutit aux résultats suivants:

— maronites: 3319 soit 64 % du total des habitants, dont 1155 hommes, 847 femmes et 1317 enfants;

— druzes: 1860 habitants soit 36 % du total, dont 572 hommes, 600 femmes et 688 enfants.

De ces chiffres nous pouvons déduire que la population druze est proportionnellement moins masculine que la population maronite. Ceci est une conséquence directe de la conscription imposée aux druzes par Ibrahim Pacha, qui a incité de larges fractions masculines de la population druze du Mont-Liban à le fuir pour s'installer dans cette autre zone de peuplement druze: le Hauran dont une partie a été dénommée par la suite Djebel Druze. Par ailleurs, le divorce autorisé chez les druzes (contrairement aux maronites) provoquait des séparations au sein des couples dont les effets venaient s'ajouter à ceux des séparations dues à l'émigration temporaire ou définitive des hommes druzes. Les habitudes matrimoniales enfin étaient différentes au sein des deux communautés et pouvaient interagir avec la pratique du divorce. Si le mariage aux jeunes âges tendait à prévaloir aussi bien chez les druzes que chez les maronites, l'âge au mariage était, selon les auteurs du recensement, fréquemment très bas chez les jeunes filles druzes (probablement avant la puberté). Le divorce devait donc toucher souvent les femmes druzes à leur âge de fertilité maximale, c'est-à-dire quelques années après la puberté. L'ensemble de ces conditions devait normalement se refléter sur la fécondité de ces deux populations. Si nous rendons compte de la

fécondité par le rapport des enfants aux femmes, nous constatons qu'il est égal à 1,55 enfant par femme maronite, alors qu'il n'est égal qu'à 1,14 enfant par femme druze. La natalité était donc nettement plus élevée chez les maronites que chez les druzes (de l'ordre du tiers en plus).

Dotée d'un natalité moins élevée et d'une mortalité plus élevée, la population druze, aux effectifs déjà moins nombreux, ne pouvait par conséquent que continuer à diminuer en proportion de l'ensemble de la population du Mont-Liban.

Les migrations qui vont s'intensifier au cours de cette période vont accentuer encore plus le déséquilibre communautaire au détriment des druzes. Ainsi, alors que les maronites et autres communautés chrétiennes de Syrie venaient s'installer de plus en plus au Liban, les druzes, qui avaient dès 1711 créé un autre foyer communautaire hors du Liban, allaient s'y réfugier par vagues successives tout en maintenant des liens avec la région dont ils avaient été jusqu'alors les maîtres.

II. L'époque du Moutassarifat 1861-1915.

Entre 1861 et la première guerre mondiale, le Liban devint une entité autonome au sein de l'Empire Ottoman connue sous le nom de Moutassarifat du Mont-Liban (8). Cette période se caractérise par une stabilité politique qui contraste singulièrement avec les crises du passé. De même la croissance économique du pays, axée essentiellement sur le développement de la sériciculture, était un atout favorable à une croisance rapide et sans à-coups de la population.

Contrairement aux précédentes, les estimations de la population devaient perdre leur charge passionnelle. Grâce à la protection accordée par les puissances européennes, la Porte devait réduire les extorsions fiscales et autres avanies qu'elle imposait au Liban. Les Libanais acceptaient ainsi de se faire recenser avec moins de réticence. Par suite de l'équilibre confessionnel particulièrement stable, les tensions intercommunautaires étaient réduites, si bien que les déclarations ne devaient pas être sciemment faussées et peuvent aujourd'hui être considérées comme fiables. Les dénombrements de l'époque du Moutassarifat étaient

(8) La même entité géo-politique est désignée également par les expressions: « Sandjak du Liban » ou « Petit Liban ».

pratiqués à des périodes irrégulières et se rapprochaient plus de simples opérations de comptage que des recensements au sens actuel du terme. La création d'un bureau de l'État-Civil avait d'autre part pour but de délivrer des passeports, des permis de chasse et des permis de port d'arme, mais les relevés des naissances et des décès n'étaient pas de son ressort (9).

Le premier dénombrement date de 1867 et porte exclusivement sur les hommes âgés de 15 à 64 ans. La population ainsi dénombrée était égale à 99.834 habitants, ce qui, en tenant compte d'une proportion plausible de ce groupe d'âge par rapport à la population totale de 26 % (10), aurait correspondu à un total de 380.000 habitants environ. Un deuxième dénombrement, datant de 1887 et portant sur les effectifs de maisons, d'écoles et de boutiques, aboutit à un total de 52.788 maisons. En prenant 7,5 comme moyenne du nombre d'individus par maison, on aboutirait ainsi à une population totale de 395.000 habitants. L'estimation la plus digne de confiance est celle de Vital Cuinet (11) qui évaluait la population du petit Liban à 399.530 habitants en 1895. Mentionnons au passage l'estimation réalisée par Youssef Saouda (12) qui trouvait 400.000 habitants ainsi qu'une estimation en 1905 de la population masculine donnant 191.121 hommes, soit environ 382.000 habitants des deux sexes. En 1913 enfin, et à l'initiative d'Ohannès Pacha, le moutassarif du Mont-Liban, un recensement fut entrepris duquel il ressortait que la population totale était égale à 414.747. Les chiffres rectifiés de ce recensement (13) portaient toutefois ce total à 468.714 (la population chrétienne qui avait échappé au recensement étant estimée à 10 % et la population musulmane à 25 %).

---

(9) H. MALLAT, *La population au Liban. Données, problèmes et tendance,* Beyrouth, Université Libanaise, Institut des Sciences Sociales, Centre de Recherches, 1970, ouv. dactylographié.

(10) Cette proportion a été calculée sur la base d'une population stable ayant les caractéristiques suivantes: mortalité de niveau 9 sur le modèle Sud de Coale et Demeny, taux brut de reproduction égal à 3,5 (A.J. COALE et P. DEMENY, *Regional model life tables and stable populations,* Princeton U.P., Princeton, 1966).

(11) V. CUINET, *Syrie, Liban et Palestine; géographie administrative, statistique et raisonnée,* Paris 1896.

(12) Y. SAOUDA, *Pour le Liban,* Beyrouth, 1919.

(13) Y. SAOUDA, ouv. cit.

TABLEAU I-2

Les estimations de la population du Mont-Liban à l'époque du Moutassarifat (14)

Date	*Estimation*	*Date*	*Estimation*
1867	380.000	1900	400.000
1887	395.000	1905	382.000
1895	399.530	1913	468.714

Il serait vain, à notre avis, de comparer ces chiffres entre eux pour estimer le taux d'accroissement de la population du Mont-Liban dans son cadre géographique de l'époque. Trop d'hypothèses invérifiables ont en effet été avancées dans le but d'estimer la population totale à partir d'un seul élément: l'effectif du groupe d'âge 15-64 ans, le nombre de maisons, la population masculine. Par contre, en nous référant aux estimations les plus fiables de cette série, celle de Cuinet et celle d'Ohannès Pacha, les seules à n'avoir pas nécessité d'estimation supplémentaire, nous pouvons calculer un taux d'accroissement annuel moyen entre 1895 et 1913: 0,9 %, ce qui est relativement faible compte tenu de la situation favorable dans laquelle se trouvait le Mont-Liban tant du point de vue de sa fécondité que de sa mortalité. A titre d'exemple et à des périodes plus ou moins proches, la Syrie avait un taux d'accroissement de plus de 1 % et l'Égypte de 1,5 % (15).

La faible valeur de ce taux d'accroissement ne peut s'expliquer que par l'intensification des migrations au cours de cette période. Ces migrations étaient de deux sortes: des migrations de longue distance vers les Amériques ou l'Égypte, et des migrations de courte distance; cette seconde catégorie relevait en fait de l'exode rural vers Beyrouth et les villes côtières, mais on doit la classer parmi les migrations internationales car ces villes sortaient du cadre territorial du Petit Liban. En effet le phénomène le plus spectaculaire de cette période fut l'essor urbain,

(14) Les chiffres avancés au tableau I-2 ne sont guère comparables aux estimations antérieures à 1860 en raison des changements territoriaux. L'impression qu'on pourrait avoir d'un doublement de la population entre le milieu et la fin du dix-neuvième siècle est erronée et est sans doute en partie due à l'élargissement du territoire du Mont-Liban.

(15) R. HILAN, *Culture et développement en Syrie*, Paris, Anthropos, 1969.

essentiellement celui de Beyrouth. Si les villes de Tripoli, Saïda et Sour — les échelles du Levant — avaient connu leur heure de gloire au dix-huitième siècle, elles étaient en décadence quasi complète durant cette période. Beyrouth devait en prendre le relai dès la fin du dix-huitième siècle et sa population, que Volney (16) avait estimée à 6000 habitants en 1783, allait connaître un accroissement remarquable durant cette période.

TABLEAU I-3

Évolution du peuplement de la ville de Beyrouth 1860-1914

Date	*Effectif*	*Date*	*Effectif*
1860	46.200	1875	80.000
1863	60.000	1895	120.000
1865	80.000	1908	136.400
1870	70.000	1914	130.000

Source : D. CHEVALLIER, *La société...* ouv. cit.

La croissance rapide de Beyrouth, qui a vu sa population tripler en l'espace d'un demi-siècle, est principalement due au développement économique de la montagne et à l'essor des marchés d'exportation et d'importation. Beyrouth devenait le débouché naturel de la montagne à la fois pour les produits et pour les hommes, l'origine géographique des nouveaux arrivants étant essentiellement montagnarde.

Dans ses frontières du Moutassarifat telles qu'elles avaient été dessinées par les représentants des Grandes Puissances, le Liban offrait en apparence certaines garanties de stabilité en raison de la supériorité numérique marquée d'une communauté sur les autres.

On voit que la répartition confessionnelle est relativement indépendante de la source de l'estimation, ce qui n'était guère le cas lors de la période précédente. Les chrétiens représentent 80 % de l'ensemble de la population, les maronites en totalisant à eux seuls environ 60 %. Ainsi les musulmans ne représentaient que 20 % de la population du Mont-Liban, et les seules druzes 11 à 12 % de l'ensemble. Cette communauté avait donc reculé depuis l'époque des deux caïmacamats.

(16) VOLNEY, *Voyage...*, ouv. cit.

TABLEAU I-4

Les communautés religieuses dans le Petit Liban

Communautés	*Estimation de Cuinet*		*Estimation de Samné*	
	Effectifs	*Pourcentages*	*Effectifs*	*Pourcentages**
Maronites	229.680	57	242.308	58
Grecs Orthodoxes	54.208	14	52.356	12
Grecs Catholiques	34.472	9	31.936	7
Autres Chrétiens	936	—	2.882	1
Total Chrétiens	319.296	80	329.482	79
Sunnites	13.576	3	14.529	3
Chiites	16.846	4	23.413	5
Druzes	49.812	12	47.290	11
Total Musulmans	80.234	20	85.232	20
TOTAL GENERAL	399.530	100	414.747	100

Source : H. MALLAT, *La population au Liban; données, problèmes et mesures.* Université Libanaise; Centre de Recherches de l'Institut des Sciences Sociales (non publié).

* Ce sont les données brutes fournies par Samné qui ont servi au calcul des pourcentages des différentes communautés; les données ajustées calculées sous forme de pourcentages sont sensiblement les mêmes.

Ainsi, en dépit de la « mosaïque » apparente de la montagne libanaise, celle-ci demeurait bien à l'époque du Moutassarifat une zone de peuplement à prédominance maronite. Parallèlement, si à Beyrouth les sunnites constituaient la communauté la plus nombreuse, les chrétiens des diverses communautés ne représentaient cependant pas moins des deux tiers de la population de cette ville, favorisant ainsi son intégration ultérieure à l'État du Grand-Liban.

Beyrouth faisait donc exception dans l'Empire Ottoman où les villes, et notamment les ports, étaient peuplées surtout de sunnites. Nous pouvons constater que les maronites étaient loin de représenter la majorité, absolue ou même relative, de la population beyrouthine. Mais ce fait n'est-il pas attribuable, au moins en partie, à leur réticence à se faire enregistrer comme citoyens de cette ville, c'est-à-dire comme citoyens ottomans, tenus notamment à l'obligation du service militaire? Il semble, quoiqu'on doive encore le confirmer scientifiquement, que

TABLEAU I-5

La population de Beyrouth en 1889

Communauté	*Effectifs*	*Proportions* (%)
Maronites	28.000	26,9
Grecs Orthodoxes	30.000	28,9
Grecs Catholiques	9.000	8,7
Autres chrétiens (1)	3.600	3,5
TOTAL CHRETIENS	70.600	67,9
Sunnites	33.000	31,8
Chiites	—	—
Druzes	300	0,3
TOTAL MUSULMANS	33.300	32,1
TOTAL GENERAL (2)	103.900	100,0

(1) Latins, protestants, syriens-catholiques, arméniens-catholiques.

(2) Ont été exclus du total général 1500 israélites, et 2000 personnes classées comme étrangers et touristes.

Source: Amin KHOURY, *Annuaire de Beyrouth*, Beyrouth, 1889, in H. MALLAT, *La population...*, ouv. cit.

l'immigration maronite se portait de préférence vers la zone périphérique de Beyrouth, où, tout en profitant de la proximité de la grande ville, les migrants n'en résidaient pas moins en territoire libanais. C'est ainsi que, pour des raisons essentiellement politiques, une partie de la banlieue beyrouthine — Furn el-Chebbak notamment — se serait constituée prématurément.

Le régime privilégié que les Ottomans avaient concédé au Liban allait être aboli à la suite de la première guerre mondiale et remplacé par un régime d'administration directe. La guerre fut particulièrement meurtrière, à cause de la conjonction de facteurs qui entraînèrent la famine: la faiblesse de la production de denrées vivrières, l'invasion des sauterelles, le blocus de Beyrouth et l'accaparement pratiqué par certains commerçants avec la complicité active du représentant des autorités ottomanes à Beyrouth: Djemal Pacha. Une majorité des 300.000 décédés par suite de la famine dans l'ensemble de la Syrie auraient été des ressortissants du Mont-Liban.

III. Le Mandat français 1920-1944.

Les recensements effectués à l'époque du Mandat français en 1922, 1932 et 1943 furent loin de revêtir la même neutralité que ceux de la période du Moutassarifat. En effet l'un des principaux changements apportés par le Mandat français a porté dès son instauration sur le cadre territorial du Liban. En 1920, date de la proclamation du Grand-Liban, celui-ci doublait de superficie par l'intégration des régions périphériques du Mont-Liban: à l'Ouest la ville de Beyrouth, au Nord la région de Tripoli et du Akkar, au Sud les villes et régions de Saïda et Sour ainsi que le Djebel Amel, à l'Est enfin, la Békaa et le flanc ouest de l'Anti-Liban. Ainsi élargi, le Grand-Liban voyait sa population doubler par le rattachement des zones périphériques, qui, par ailleurs, modifiait radicalement l'équilibre confessionnel prévalant jusqu'alors. La réticence des populations qui n'étaient représentées que de façon marginale dans le cadre du Petit-Liban et intégrées sans leur consentement dans celui du Grand-Liban, se manifesta, entre autres, lors des recensements: le refus de se laisser dénombrer était un moyen d'exprimer son hostilité à cette intégration forcée.

Il serait irréaliste d'accorder une trop grande confiance à ces trois recensements. Jusqu'aux années 60, ils ont pourtant servi à estimer la population actuelle du Liban, à cause de l'inexistence d'autres sources (17).

Le but de ces recensements était essentiellement politique. En effet, la représentation des différentes communautés dans la vie politique, aussi bien au parlement que dans l'administration, devait être proportionnée à leur importance au sein de la population. Ainsi, il serait vain d'attendre de ces divers recensements des données d'ordre démographique ou socio-économique. Ceux-ci ne fournissent en effet que la répartition de la la population selon le sexe, la communauté confessionnelle et la résidence.

---

(17) Voir notamment C. Mazure, *Bilan démographique et évaluation perspective de l'emploi au Liban*, in: *Proche-Orient; études économiques*, n° 56, Beyrouth, 1968. En dépit des rectifications apportées par l'auteur pour tenir compte des migrations et de leurs incidences entre 1932 et 1944, cette estimation ne signale tout de même pas les non déclarations et fausses déclarations qui devaient abonder dans ces deux recensements.

TABLEAU I-6

La population du Liban sous le Mandat français

Communauté	*1922*		*1932*		*1943*		*Accroissement annuel 32-43*
	Effectif	%	*Effectif*	%	*Effectif*	%	%
Maronites	199.182	32,7	226.378	28,8	318.201	30,4	3,2
Grecs Orthodoxes	81.409	13,4	76.522	9,8	106.658	10,2	3,1
Grecs Catholiques	42.426	7,0	46.000	5,9	61.956	5,9	2,7
Autres Chrétiens	12.651	2,1	53.463	6,8	64.603	6,2	1,7
TOTAL CHRÉTIENS	335.668	55,1	402.363	51,2	551.418	52,7	2,9
Sunnites	124.786	20,5	175.925	22,4	222.594	21,3	2,2
Chiites	104.947	17,2	154.208	19,6	200.698	19,2	2,4
Druzes	43.633	7,2	53.047	6,8	71.711	6,9	2,8
TOTAL MUSULMANS	273.366	44,9	383.180	48,8	495.003	47,3	2,3
TOTAL GÉNÉRAL	609.070		785.543*		1.046.428*		2,6

* Les israélites sont compris dans le total général.

Source : S. HIMADEH, *Economic organization of Lebanon and Syria* — A.U.B. Beyrouth, 1936.

Cette répartition appelle de multiples commentaires. Les chrétiens ne sont plus qu'à peine majoritaires; les maronites conservent seulement une majorité relative. L'intégration des régions périphériques du Mont-Liban a contribué à introduire de nouvelles communautés numériquement très importantes dans le cadre de la nouvelle entité nationale. Ce sont principalement les deux communautés musulmanes, sunnite et chiite, qui deviennent par l'importance démographique la deuxième et la troisième communauté.

Excluons dès à présent les données du recensement de 1922. Celles-ci n'ont pas été obtenues à la suite d'un dénombrement exhaustif mais grâce à une collecte organisée par les « moukhtars » de villages ou de quartiers. En 1932 et en 1943, les dénombrements ont été réalisés directement dans les maisons et en interdisant tout déplacement pour une durée de vingt-quatre heures. A priori, la fiabilité des deux derniers recensements est meilleure que celle du premier dont les résultats ne sont mentionnés qu'à titre indicatif. Ceci ne préjuge pourtant guère de leur valeur intrinsèque.

En comparant les données de 1932 et 1943, on trouve un taux d'accroissement annuel de 2,6 % pour l'ensemble de la population entre

ces deux dates. Ce taux semble élevé car, à cette époque, le taux de natalité devait être relativement bas en dépit d'une fécondité sans doute proche de la fécondité naturelle. En effet, entre 1932 et 1943, les générations nées durant l'avant-guerre et pendant la guerre sont arrivées à l'âge de procréer. Ces générations devaient être très déficitaires en raison de l'émigration outre-mer au début de ce siècle, des séparations de couples et de la surmortalité des enfants durant la première guerre mondiale. Par contre le taux de mortalité devait être élevé, proche de 20 ‰, le déclin rapide de la mortalité n'ayant gagné le Liban qu'aux lendemains de la seconde guerre mondiale. De même l'émigration ne s'est pas totalement arrêtée après la première guerre mondiale:

TABLEAU I-7

Les émigrants libanais de 1927 à 1933

Année	*Effectifs*	*Année*	*Effectifs*
1927	3.725	1931	1.387
1928	5.998	1932	1.171
1929	5.047	1933	1.516
1930	3.887		

Source : HIMADEH, *Economic...*, ouv. cit.

Le taux d'émigration, calculé pour la période 1927-1933, en prenant comme estimation de la population moyenne en milieu de période le chiffre rond de 700.000, était d'environ 5 ‰. Emigration que ne compensaient d'ailleurs pas les retours d'émigrés:

TABLEAU I-8

Émigrants et retours d'émigrés pour l'ensemble des États du Levant (Liban, Syrie, Alaouites, Djebel druze, Sandjak d'Alexandrette)

Année	*Départs*	*Retours*	*Année*	*Départs*	*Retours*
1926	16.000	5.000	1930	7.346	3.978
1927	9.391	5.320	1931	2.426	3.196
1928	14.288	4.407	1932	1.640	2.744
1929	7.941	3.515	1933	2.324	1.999

Source : HIMADEH, *Economic...*, ouv. cit.

En supposant que le rapport des retours aux départs pour l'ensemble des États du Levant s'applique aussi au Liban, on constate que ce pays a connu une émigration nette positive, au moins entre 1926 et 1933. On a de fortes présomptions que cette émigration nette s'est poursuivie au long des années suivantes, par suite surtout des effets de la crise de 1929 sur l'économie libanaise.

En fait, si le taux d'accroissement intercensitaire est aussi élevé, c'est parce que les motivations des personnes recensées en 1932 et en 1943 étaient radicalement antithétiques; en 1932, l'entité libanaise était encore récente et rejetée par une partie non négligeable de la population musulmane qui manifestait ce rejet en refusant de se faire recenser. En 1943 par contre, le dénombrement par communauté religieuse n'était qu'un résultat annexe du recensement dont le but fondamental était la distribution de cartes de rationnement par l'Office des Céréales Panifiables. La population avait évidemment intérêt à sur-déclarer le nombre des individus dans les ménages recensés. Il s'en suit que le taux d'accroissement, calculé sur des données dont les premières pêchent par défaut et les secondes par excès, est artificiellement gonflé.

On est par ailleurs surpris par la marge élevée de variation du taux d'accroissement intercensitaire des diverses communautés. Pour l'ensemble des musulmans il atteindrait 2,3 % seulement, et 2,9 % pour les chrétiens. Pris isolément les sunnites se seraient accrus à un rythme moyen de 2,2 % par an, tandis que ce rythme chez les maronites aurait atteint 3,3 %. Or tout porte à croire que les composantes de la croissance démographique devaient favoriser plus les sunnites que les maronites: natalité moins élevée chez les maronites en raison d'une fécondité peut-être plus basse, mais surtout d'effectifs de femmes aux âges féconds beaucoup plus creusés par l'émigration (18). De plus, l'émigration durant l'entre-deux-guerres était principalement d'origine maronite et chrétienne. Enfin, même si la possibilité d'une surmortalité musulmane est plausible, elle ne devait jouer qu'un rôle limité dans l'accroissement de ces deux communautés.

---

(18) En effet l'émigration d'avant-guerre ainsi que la surmortalité due à cette guerre, principales responsables du déficit des naissances, se sont sans doute manifestées plus dans le Mont-Liban où la population était à majorité chrétienne que dans ses régions périphériques peuplées essentiellement de musulmans.

Les différences constatées entre les taux d'accroissement des autres communautés semblent aussi inexplicables, et l'impression générale qui s'en dégage est que ces taux semblent bien plus répondre à l'image idéale que le mandataire se faisait de la répartition par confession de la population, qu'aux réalités objectives de la croissance démographique.

IV. La période contemporaine.

Depuis l'indépendance, et jusqu'à ce jour, aucun recensement ne fut plus entrepris au Liban. La connaissance scientifique de l'évolution de la population et de ses structures et l'intérêt évident qu'elle présente pour la planification économique et sociale passent au second plan. L'équilibre confessionnel du pays étant une donnée par trop délicate, il est hors de propos qu'un recensement, même s'il ne comporte pas de question relative à la confession, puisse servir, ne serait-ce qu'indirectement, à le remettre en question.

Faute de pouvoir y recourir, les solutions de substitution vont se se multiplier: dénombrements administratifs, évaluations perspectives fondées sur les données des recensements de 1932 et 1943, enquête par sondage non représentative et enquête représentative.

Tableau I-9

Évaluations de la population du Liban de 1953 à nos jours

Année	*Source*	*Méthode utilisée*	*Effectif**
1953	État-Civil	Évaluation administrative	1.416.570
1956	Mission Doxiadis	Projections	1.445.000
1959	Mission IRFED	Projections et sondage	1.626.000
1961	État-Civil	Évaluation administrative	2.151.884
1963	Mission Mazure	Projections	1.940.000
1964	Min. Plan (SAR)	Enquête par sondage et estimation du Grand Beyrouth	2.179.700
1966	État-Civil	Évaluation administrative	2.367.141
1968	UNESOB	Projection de l'enquête 1964	2.614.000
1970 (Nov.)	Min. Plan (DCS)	Enquête par sondage	2.126.325
1970 (Jan.)	Les auteurs	Ajustement enquête 1970	2.265.000

* La plupart de ces estimations ne comprennent pas la population des réfugiés palestiniens vivant dans les camps. Certaines incluent les émigrés libanais qui ont conservé la nationalité libanaise.

Ces évaluations, à l'exception de l'enquête de 1970 ne présentent plus qu'un intérêt historique et ne sont manifestement pas directement comparables entre elles. Par exemple, les estimations les plus sérieuses (enquêtes de 64 et de 70) donnent un effectif supérieur en 1964 à celui de 1970. Dans tout ce qui suit, nous présenterons les résultats de calculs fondés sur les données de l'enquête de 1970 et de l'État Civil.

CHAPITRE SECOND

LES FACTEURS DE LA CROISSANCE

Jouissant d'une fécondité encore élevée, malgré sa récente baisse, et d'une mortalité déjà faible, le Liban est en transition entre un régime démographique « naturel » caractérisé par une fécondité et une mortalité élevées et celui des pays industrialisés à fécondité et mortalité basses. L'accroissement naturel y demeure fort, mais moins que dans d'autres pays du Tiers Monde où la baisse de fécondité ne s'est pas encore amorcée. Le taux annuel atteint aujourd'hui 2,5 % par an.

Au mouvement naturel, s'ajoutent les effets des migrations internationales. Pays où autrefois l'émigration de Libanais l'emportait sur l'immigration d'étrangers, le Liban a connu au long du vingtième siècle plusieurs vagues d'immigration — arménienne, kurde, palestinienne et syrienne — qui en ont inversé la balance. La dernière en date d'entre elles, en provenance de Syrie, a même atteint durant ces deux ou trois dernières années un volume tel que les effets combinés des mouvements naturel et migratoire se traduisent aujourd'hui par un taux d'accroissement global de l'ordre de 5 % par an.

I. La natalité et la fécondité.

1. *Évolution récente de la fécondité* (1).

Comme dans la plupart des pays du Tiers Monde, la fécondité demeure élevée au Liban, même si elle n'atteint plus le très haut niveau qui prévaut dans la plupart des autres pays arabes.

---

(1) Par défaut de statistiques sur les naissances selon l'âge de la mère, nous ne pouvons présenter la série des taux de fécondité générale par âge de la femme. La série que nous avons présentée dans *La situation...* (ouv. cit. p. 73) n'était qu'un instrument de calcul ne reposant pas sur des observations faites au Liban.

Le taux brut de natalité, 34,4 ‰ en 1970, aurait été sensiblement plus élevé — avec la fécondité mesurée cette même année par un taux global de fécondité générale égale à 171,3 ‰ par femme âgée de 15 à 44 ans — si la pyramide des âges n'était marquée par un déficit considérable des femmes en âge de procréer, effet de l'émigration massive des Libanais vers l'étranger (2).

La haute fécondité que l'on observe encore ne doit cependant pas cacher le mouvement de baisse qui l'a affectée depuis une dizaine d'années environ. Malgré le défaut de données sur l'effectif de population résidant au Liban dans les années 60, nous avons pu estimer un intervalle pour l'évolution du taux brut de natalité depuis 1959-62. La chute amorcée par cet indice à partir de 1964-67 témoigne de ce mouvement.

TABLEAU II-1

Estimation de l'évolution récente du taux de natalité au Liban (‰)

Période	*Taux d'accroissement*	
	2,5 % par an	*3,0 % par an*
1959-62	39,0	40,9
1964-67	39,6	40,7
1970-71	34,6	34,6

Source : La situation..., ouv. cit.

La baisse du taux brut de natalité ne provient pas d'une modification de la structure par âge au cours de la période envisagée, mais d'une diminution réelle de la fécondité que l'on constate à l'aide d'un indice indépendant de la structure par âge: la somme des naissances réduites par mariage.

La diminution sans à-coups observée année par année de 1958-63 à 1973 indique une chute presque linéaire de l'indice, d'une valeur de 0,1 enfant par an en moyenne. C'est-à-dire qu'en dix ans, le nombre moyen d'enfants mis au monde par mariage s'abaisse d'un enfant. Cette baisse de l'indice calculé avec les données du moment pourrait refléter simplement un retard de la venue des naissances dans le mariage. Mais

(2) Sur ces chiffres et leur commentaire, cf. *La situation...*, ouv. cit.

TABLEAU II-2

La somme des naissances réduites par mariage

Année(s)	*Valeur*	*Année*	*Valeur*
1958-63	5,70	1968	5,27
1964	5,69	1969	5,11
1965	5,61	1970	5,09
1966	5,58	1971	5,01
1967	5,37	1972	4,85*
		1973	4,66*

Source : La situation..., ouv. cit.

* Ces valeurs ont été calculées par les auteurs après la publication du tome I: les données de leur calcul n'étaient pas alors disponibles.

ce retard, intervenant chez des couples aussi féconds au départ que les couples libanais, entraînerait nécessairement une réduction du nombre d'enfants nés finalement en moyenne de chaque mariage. Si bien que, très vraisemblablement, c'est la descendance finale des mariages qui, chaque année, est appelée à s'abaisser de 0,1 enfant; ce mouvement affectant les promotions de mariages conclus à partir de 1960 environ (3).

Bien qu'on puisse expliquer une partie de cette baisse par l'éventualité d'une élévation de l'âge moyen de la femme au mariage, on doit admettre que l'adoption de méthodes contraceptives commence à s'étendre suffisamment pour avoir ces incidences statistiques. Mais cette baisse, qui n'en est qu'à ses débuts, affecte sans doute prioritairement certaines sous-populations (régions, confessions religieuses et catégories socio-professionnelles par exemple). En dépit du peu de données dont on dispose sur la fécondité différentielle, on peut toutefois dégager certaines tendances.

2. *Les différences régionales.*

Le taux de natalité calculé d'après les statistiques de l'État-Civil dans la ville de Beyrouth était égal à 22,9 °/₀₀ en 1970. Il lui correspond un taux global de fécondité générale de 105,6 naissances pour 1000 femmes âgées de 15 à 44 ans. Ces chiffres sont sans doute peu rigoureux, mais

(3) Pour une explication approfondie de ces résultats, cf. *La situation...*, ouv. cit.

suggèrent que la fécondité des femmes beyrouthines est probablement inférieure de plus du tiers à celle de l'ensemble des femmes libanaises, ce qui revient à dire qu'elle serait deux fois moindre que celle des femmes des autres régions. Compte tenu de ce qu'il existe à Beyrouth des quartiers populaires où la fécondité doit avoisiner celle des zones rurales, cela donne à penser qu'une bonne partie de la population de la capitale a un comportement malthusien comparable à celui qu'on rencontre dans les villes européennes.

L'enquête de 1970 permet de préciser les manifestations différentielles de la fécondité selon les différentes strates adoptées par ses réalisateurs. On connaît dans chacune d'entre elles la proportion d'enfants âgés de moins d'un an. En multipliant cette proportion par l'inverse de la probabilité de survie de la naissance jusqu'à 0 an révolu (4), on a une estimation du taux brut de natalité dans ces strates (5). En supposant que la sous-estimation notoire des effectifs âgés de moins d'un an est la même dans chaque strate, ces taux de natalité restent comparables entre eux, même s'ils indiquent un niveau plus bas que la réalité. On constate ainsi que la natalité la plus forte est celle de la banlieue de Beyrouth et des autres villes et que la plus faible est celle de Beyrouth ville. Quant aux zones rurales, elles ocuupent de ce point de vue une position intermédiaire.

Une haute fécondité dans la banlieue de Beyrouth n'est en fait pas surprenante si l'on se réfère à l'origine rurale, et souvent des régions les moins développées, des populations implantées depuis peu dans les zones suburbaines et conservant les attitudes de leur milieu d'origine. Mais pour la banlieue comme pour les autres villes, cette natalité plus forte pourrait s'expliquer par des effets de structure par âge et sexe.

On doit alors affiner l'indice précédent en le rapportant pour chaque strate à la proportion, dans la population totale, des femmes âgées de 15 à 44 ans. On obtient ainsi une estimation (grossière il est vrai), du taux global de fécondité générale dans chaque strate, que nous appellerons simplement « indice de fécondité générale ».

---

(4) Le multiplicateur 1,04 a été uniformément adopté.

(5) P(0,1).1,04 # naissances durant l'année écoulée; $\frac{P(0,1) \cdot 1,04}{P}$ fournit donc une première estimation du taux brut de natalité.

TABLEAU II-3

Indices régionaux de natalité et de fécondité

Strate	*Enfants de moins d'un an*	*Taux brut de natalité estimé*	*Femmes de 15-44 ans*	*Indice de fécondité générale*	*Proportion à 15-44 ans des femmes mariées*	*Indice de fécondité légitime*
	%	‰	%	‰	%	‰
Beyrouth	2,1	21,8	22	99	53	187
Banlieue	3,1	32,2	20	161	63	256
Autres villes	3,1	32,2	20	161	59	273
Zones rurales	2,8	29,1	18	162	58	279

Source : Données calculées par les auteurs à partir des résultats de l'enquête.

Ces incides de fécondité générale divisent la population en deux groupes, Beyrouth d'un côté avec une fécondité relativement basse, et le reste du pays avec une fécondité élevée. La natalité modérée des zones rurales était donc imputable à des effectifs féminins particulièrement peu nombreux à 15-44 ans, et non pas à la fécondité, qui est aussi élevée que dans les autres villes ou dans la banlieue de Beyrouth.

On peut mieux cerner le phénomène en rapportant l'indice de fécondité générale précédent à la proportion de femmes mariées parmi la population féminine âgée de 15 à 44 ans dans chaque strate. On obtient ce faisant une estimation du rapport des naissances d'une année à l'effectif des femmes mariées de 15 à 44 ans. Cet indice de fécondité légitime élimine les effets perturbateurs de la structure par sexe et âge, mais aussi ceux de la structure par état matrimonial, importants dans ce pays où la fécondité illégitime est infime et où la nuptialité varie beaucoup d'une région à l'autre. Les zones rurales apparaissent alors comme les plus fécondes, puis les autres villes et la banlieue de Beyrouth, et enfin Beyrouth, seule région à se distinguer nettement de l'ensemble du pays. Par conséquent la place intermédiaire de la natalité des zones rurales, pourtant très fécondes, s'explique par un double déficit: de femmes en âge de procréer et de femmes mariées parmi ces dernières, sous l'effet de l'émigration rurale vers les villes et l'étranger, qui touche les deux sexes, mais les hommes plus que les femmes, affectant ainsi la nuptialité. Le comportement dans les autres villes et la banlieue de Beyrouth, beaucoup plus voisin en matière de fécondité de celui des zones

rurales que de celui de Beyrouth, est imputable à la proximité socio-culturelle entre les populations rurales et celles de ces zones urbaines.

3. *Les différences confessionnelles.*

L'idée selon laquelle les musulmans libanais sont plus féconds que les chrétiens libanais est couramment admise. On impute souvent cette différence à des facteurs culturels. Effectivement, en isolant les naissances issues de catholiques et maronites de celles issues des autres confessions en 1970, nous avons estimé le taux brut de natalité à 25 °/oo pour les premiers contre 42 °/oo pour les seconds (principalement musulmans) (6). Tentons une explication par d'autres facteurs, d'ordre socio-économique, qui pourraient être en corrélation statistique avec la confession religieuse.

Les travaux les plus détaillés sur la question sont malheureusement anciens et antérieurs à l'accélération, dans les années 60, de la baisse de la fécondité. Il s'agit de l'enquête menée par D. Yaukey (7) en 1959 auprès de 832 femmes seulement. En voici les principaux résultats.

TABLEAU II-4

Nombre final d'enfants par femme mariée selon la confession et la résidence

	Musulmans		*Chrétiens*	
	urbains	*ruraux*	*urbains*	*ruraux*
Générations anciennes	7,21	7,49	4,69	6,75
Générations jeunes	6,53	7,65	3,70	7,18

Source : D. YAUKEY, ouv. cit.

(6) Valeurs qui correspondent à des taux globaux de fécondité générale respectivement égaux à 125 °/oo et 210 °/oo.

(7) D. YAUKEY, *Fertility differences in a modernizing country — a survey of lebanese couples*, Princeton U.P., Princeton, 1961. L'auteur ne dit rien de ses méthodes de calcul, et très peu de sa technique d'échantillonage. C'est avec réserve qu'il faut interpréter ses résultats dont certains sont un peu fantaisistes. L'enquête a été réalisée en 1959 auprès de 832 femmes seulement. Ces femmes ont été réparties en deux groupes de « générations »: « anciennes », 139 femmes dont le premier mariage a été célébré en 1928 ou avant et a duré 30 ans au moins, et « jeunes », 693 femmes mariées pour la première fois entre 1929 et 1954. Il a en outre distingué les « urbaines », résidant dans des agglomérations de plus de 20.000 habitants, des « rurales », résidant dans les agglomérations de moins de 20.000 habitants.

Ces données sembleraient montrer qu'à génération et résidence comparables, les femmes musulmanes sont dans tous les cas plus fécondes que les femmes chrétiennes. Par ailleurs, le clivage entre une fécondité élevée en milieu rural et plus faible en milieu urbain, est franchement marqué dans la communauté chrétienne alors qu'il est presque inexistant chez les musulmanes. Ce qui revient à dire que les différences entre communautés musulmane et chrétienne sont plus accentuées en milieu urbain qu'en milieu rural.

Mais la différence urbains-ruraux ne tient pas lieu de critère socio-économique suffisamment homogénéisant et l'auteur est conduit à en proposer d'autres: instruction et secteur d'activité. Il constate alors qu'en milieu rural, à instruction et secteur d'activité semblables, la fécondité des chrétiennes est de même niveau que celle des musulmanes. Ses résultats en milieu urbain sont bien différents et il semblerait que, à instruction et à niveau de vie (mesuré seulement par la taille du logement) semblables, les musulmanes soient nettement plus fécondes que les chrétiennes. L'auteur proposait d'expliquer cela par des attitudes natalistes marquées par la religion ainsi que par un âge au mariage variable suivant la religion.

TABLEAU II-5

Age au mariage, nombre final d'enfants obtenu et descendance souhaitée

	Age moyen au mariage		*Nombre final d'enfants obtenus*		*Descendance souhaitée*	
	Musul.	*Chrét.*	*Musul.*	*Chrét.*	*Musul.*	*Chrét.*
Ruraux analphabètes	17,2	18,1	7,43	8,16	4,7	4,1
Urbains analphabètes	17,9	21,2	7,35	4,14	4,0	4,0
Urbains alphabétisés	19,0	21,1	5,56	3,44	3,8	3,9

Source : D. YAUKEY, ouv. cit.

Si les désirs varient peu d'une communauté à l'autre, l'âge au mariage par contre est franchement plus précoce chez les musulmanes que chez les chrétiennes, ce qui explique en partie les différences de fécondité.

En milieu urbain, une seule enquête a été menée depuis celle de Yaukey, par l'UNESOB (8). Menée dans une maternité, elle porte sur un milieu homogène par la nature même de l'hôpital étudié: le recrutement des hopitaux publics se fait dans les catégories les plus défavorisées.

TABLEAU II-6

Descendances moyennes selon l'âge et la confession

Age	*Chrétiennes*	*Musulmanes*
15-19 ans	1,45	1,30
20-24	2,38	2,10
25-29	3,65	3,36
30-34	4,95	5,74
35-39	5,89	6,54
40-44	6,48	6,70

Source : art. cit.

Ces résultats n'indiquent aucune différence significative. Ainsi en milieu urbain et vers la fin des années 60, les femmes des classes populaires auraient la même fécondité quelle que soit leur religion. Faut-il alors penser, en confrontant ces résultats à ceux de Yaukey, que la chute de la fécondité aurait gagné, en milieu urbain, les chrétiennes plus tôt que les musulmanes, les deux communautés ayant aujourd'hui la même fécondité à classe sociale semblable? On On serait tenté d'adopter ce point de vue, mais avec quelques réserves. Les femmes enquêtées sont toutes fécondes (prises à l'accouchement) donc a fortiori fertiles. Par là-même leurs descendances moyennes surestiment sans aucun doute les descendances moyennes dans les deux groupes envisagés. Pour comparer valablement les deux séries d'indices, il suffirait toutefois que la surestimation soit la même pour les deux confessions, c'est-à-dire que, aux âges considérés et pour les femmes de condition modeste, la proportion de celles qui ne conçoivent pas (volontairement ou non) soit la même dans les deux communautés.

(8) *Some demographic characteristics of women having delivered at the maternity clinic of Baabda hospital in* 1968. Population Bulletin of the U.N.E.S.O.B., n° 3, 1972.

En milieu rural, on dispose de deux études récentes (9). Voici des données d'un village du Liban Sud.

TABLEAU II-7

Descendance à 45 ans des femmes d'un village du Sud (cumul des taux de fécondité jusqu'à 45 ans)

Chrétiennes	générations 1927 et avant:	4,27
	générations 1928 et après:	3,47
Sunnites et Chiites	générations 1927 et avant:	3,33
	générations 1928 et après:	3,26

Source : N. MEZHER, ouv. cit.

Dans un village où manifestement la limitation volontaire des naissances a fait son apparition (Bramiyé est un gros bourg proche de la ville de Saïda), les femmes chrétiennes seraient même légèrement plus fécondes que les musulmanes. Il n'y a pour le moins pas de différence significative selon la confession dans le milieu rural homogène étudié ici.

Le clivage qui subsiste globalement encore entre les deux communautés du point de vue de la fécondité, résisterait-il à une division plus fine en catégories socio-économique homogènes? Il est très probable que non. La preuve en est donnée au moins dans les campagnes et sans doute dans les villes aujourd'hui, où les attitudes liées à la procréation semblent beaucoup plus déterminées par l'origine de classe que par la religion. Cette dernière ne jouerait que comme épiphénomène, les différentes classes sociales n'étant pas représentées dans la même proportion dans les deux communautés.

II. LA MORTALITÉ.

En 1970, le taux brut de mortalité a été estimé à 9,07 $^{o}/_{oo}$ valeur correspondant à une mortalité relativement peu élevée combinée à une structure par âge jeune (10). On a pu dernièrement mettre au point une méthode pour construire la table de mortalité de la population libanaise en 1970. En voici les principales données.

(9) N. MEZHER, *La population de Bramiyé. Structure et fécondité,* enquête menée en janvier 1973 dans un village du Caza de Saïda. Doc. Dactyl., Institut des Sciences Sociales de l'Université Libanaise, Beyrouth, 1973. Cf. aussi A. ATAT, *La population de Majdalaya,* doc. dactyl. I.S.S. de l'U.L., Beyrouth, 1973 (en langue arabe).

(10) *La situation...,* ouv. cit.

TABLEAU II-8

Les tables de mortalité en 1970

Age x *(ans)*	*Survivants* S_x *Hommes*	*Femmes*	*2 sexes*	*Quotients* ${}_aq_x$ *Hommes*	*Femmes*	*2 sexes*	*Espérance de vie (ans)* e_x *Hommes*	*Femmes*	*2 sexes*
0	100.000	100.000	100.000	0,06861	0,06142	0,06510	62,07	66,02	64,05
1	93.139	93.858	93.490	0,02250	0,02195	0,02223	65,63	69,32	67,49
5	91.043	91.798	91.412	0,00852	0,00729	0,00792	63,09	66,83	64,98
10	90.267	91.129	90.688	0,00635	0,00509	0,00573	58,61	62,30	60,48
15	89.694	90.665	90.168	0,00756	0,00597	0,00678	53,97	57,61	55,81
20	89.016	90.124	89.557	0,00999	0,00749	0,00876	49,36	52,94	51,18
25	88.127	89.449	88.772	0,01067	0,00893	0,00985	44,83	48,32	46,61
30	87.178	88.650	87.898	0,01466	0,01128	0,01294	40,30	43,73	42,05
35	85.900	87.650	86.761	0,01693	0,01303	0,01497	35,86	39,20	37,56
40	84.446	86.508	85.462	0,02417	0,01718	0,02070	31,43	34,69	33,10
45	82.405	85.022	83.693	0,03880	0,02135	0,02712	27,15	30,25	28,74
50	79.208	83.207	81.423	0,05338	0,03407	0,04375	23,14	25,86	24,47
55	74.980	80.372	77.861	0,07767	0,04818	0,06292	19,31	21,68	20,48
60	69.156	76.500	72.962	0,12468	0,08424	0,10413	15,72	17,65	16,69
65	60.534	70.056	65.364	0,18855	0,14071	0,16384	12,61	14,05	13,34
70	49.120	60.198	54.655	0,24399	0,19885	0,22016	9,96	10,94	10,46
75	37.135	48.228	42.622	0,36864	0,31725	0,34089	7,36	8,03	7,71
80	23.446	32.928	28.093				5,20	5,60	5,40

Source : La situation..., ouv. cit.

L'espérance de vie à la naissance de 62,1 ans pour les hommes et de 66,0 ans pour les femmes, ainsi que les taux de mortalité infantile (68,6 °/oo et 61,4 °/oo respectivement) classent le Liban parmi les pays à mortalité modérée. Il se situe, selon ce critère, à mi-chemin entre les pays industrialisés et les autres pays arabes, lesquels, exception faite du Koweït et de Bahraïn, ont une mortalité franchement plus élevée.

On ne dispose pas d'un classement des décès par catégorie socio-professionnelle, résidence, confession, etc... du décédé, qui rendrait possible l'étude de la mortalité différentielle selon ces variables. On peut toutefois avancer que le niveau assez faible de la mortalité résulterait de la coexistence d'une population à très faible mortalité (bourgeoisie urbaine dont la mortalité doit être du niveau de celle de la même classe dans les pays d'Europe par exemple) et d'une autre dont la mortalité pourrait même s'élever à un niveau comparable à celui qu'on rencontre dans la plupart des pays du Tiers Monde. Certains auteurs ont par exemple avancé un taux de mortalité infantile de 140 °/oo au bidonville de la Quarantaine, l'un de ceux qui entourent la ville de Beyrouth (11).

Sans pouvoir donner une mesure des manifestations différentielles de la mortalité, on peut toutefois en constater les effets. Dans un premier tableau (II-9), nous situons les quotients de mortalité de chaque sexe

TABLEAU II-9

Situation des quotients de mortalité du Liban dans le réseau des tables types des Nations Unies

Age	*Hommes*	*Femmes*	*Age*	*Hommes*	*Femmes*
5-9 ans	11	11	40-44	11	8
10-14 -	11	10	45-49	13	5
15-19	6	7	50-54	12	8
20-24	5	6	55-59	12	7
25-29	6	6	60-64	15	11
30-34	9	7	65-69	16	13
35-39	9	8			

(11) A. BOURGEY et J. PHARÈS, *Les bidonvilles de l'agglomération de Beyrouth*, Revue de Géographie de Lyon, vol. 48, n° 2, 1973, éd. du C.N.R.S., Paris.

à chaque âge sur le réseau des tables types de mortalité des Nations Unies: à tout quotient nous faisons correspondre le numéro de la table type où il se situe (12).

Comme la quasi-totalité de la population active est âgée de plus de 5 ans et de moins de 70 ans, nous navons pas mentionné dans le tableau II-9 les quotients à moins de 5 ans ni à plus de 70 ans.

Dans un second tableau (II-10), nous présentons la distribution de mille actifs dans chacun des groupes d'âge: moins de 15 ans, 15 à 34 ans et 35 ans et plus, en distinguant deux catégories d'activité: les travailleurs agricoles et manœuvres non agricoles — catégorie dont la mortalité a de fortes raisons d'être la plus élevée —, et l'ensemble des autres professions.

TABLEAU II-10

Distribution de 1000 actifs à chaque âge selon l'activité

Type d'activité	*— de 15 ans*	*15-34 ans*	*35 ans et +*
Trav. agr. et man. non agr.	548	505	554
Autres professions	452	495	446

Source : Calcul des auteurs d'après *L'enquête...*, ouv. cit.

Sur le premier tableau, on constate que de 5 à 14 ans, et au delà de 30 et surtout de 40 ans, les quotients de mortalité occupent un niveau des tables types correspondant à une mortalité relativement élevée, pour les hommes en particulier. De 15 à 34 ans par contre, ils se situent à un niveau de mortalité plutôt faible. Sur le deuxième tableau, on remarque que dans les deux groupes d'âge moins de 15 ans et 35 ans et plus, la catégorie sociale à forte mortalité est légèrement plus représentée que dans le groupe d'âge 15-34 ans. La corrélation entre les deux tableaux confirme ainsi l'existence d'une mortalité différentielle. Celle-ci se traduit par une détérioriation du niveau moyen de la mortalité pour l'ensemble de la population aux âges où les catégories les plus défavorisées sont les plus représentées. De plus, le fait qu'une légère infériorité de la proportion des catégories défavorisées à 15-34 ans entraîne une mortalité d'un niveau franchement meilleur, semble indiquer une différence importante entre

(12) *Schémas de variation de la mortalité selon l'âge et le sexe — Tables types de mortalité pour les pays sous-développés.* Nations Unies, New York, 1955 (n° 55. XIII. 9).

la mortalité élevée des premières catégories et la mortalité faible des secondes.

En l'état actuel des statistiques de décès au Liban, on doit donc se contenter de cette présomption d'une mortalité fortement différenciée selon les classes sociales sans pouvoir cependant en donner la moindre mesure.

III. Les migrations internationales.

Près du quart des résidents au Liban sont des étrangers; à l'inverse, près de la moitié des Libanais d'origine résident hors du Liban. C'est dire l'ampleur des échanges migratoires qui ont affecté le Liban — et de longue date — pour aboutir à cette situation presque unique (13). Malheureusement, il n'existe que peu de statistiques desquelles déduire les indices classiques des migrations internationales. On peut cependant dresser des bilans, même approximatifs, et estimer le mouvement de ces dernières années.

1. *Les Libanais de l'étranger.*

L'émigration libanaise massive date de l'époque ottomane, et s'est amplifiée sous le régime du Moutassarifat pour atteindre son maximum au début du vingtième siècle; jusqu'au traité de Lausanne créant la nationalité libanaise, les émigrés vers les pays du Nouveau Monde et l'Afrique étaient dénommés « Syriens » dans le pays d'accueil, quoiqu'originaires pour la plupart de la montagne et du littoral libanais.

Tableau II-11

Nombres annuels moyens d'émigrants du Liban aux 19e et 20e siècles

1860-1899:	3.000 départs annuels environ
1900-1913:	15.000 départs annuels environ
1914-1918:	émigration négligeable
1919-1938:	4.400 départs annuels environ
1939-1945:	émigration négligeable
1946-1959:	3.500 départs annuels environ

Source: D'après E. Safa, *L'émigration libanaise*, Univ. St-Joseph, Beyrouth, 1960.

(13) Exception faite du cas très particulier de la Palestine dont plus de la moitié de la population vit hors de sa terre d'origine et dont le peuplement actuel est pour plus des trois quarts d'origine étrangère.

Le volume considérable de cette émigration, allant jusqu'à toucher annuellement 3 % environ de la population du pays, se traduit aujourd'hui par l'importance de la population d'origine libanaise vivant hors du territoire libanais, continuant souvent à adopter la nationalité libanaise. Selon certains auteurs, les Libanais de l'étranger seraient en nombre égal, sinon supérieur, à ceux qui résident au Liban. Cela paraît un peu exagéré et il vaut mieux retenir que plus du tiers des Libanais résident hors du pays. Le seul essai d'estimation remonte malheureusement à une quinzaine d'années (14). E. Safa fait état de 1.215.000 Libanais vivant à l'étranger en 1959, époque où la population des Libanais de nationalité résidant au Liban ne devait pas excéder 1.500.000 individus. Les émigrés constituaient alors environ 45 % de l'ensemble des citoyens d'origine libanaise.

TABLEAU II-12

Les Libanais à l'étranger en 1959

Amérique du nord	420.000	(dont 400.000 aux États-Unis)
Amérique latine	692.000	(dont 350.000 au Brésil et 200.000 en Argentine)
Afrique	70.000	(dont 30.000 en Égypte)
Océanie	27.000	
Europe	5.000	
Canaries	350	
Asie	150*	
Total	1.214.500	

* L'effectif des Libanais résidant en Asie, déjà très sous-estimé par Safa en 1959, est certainement bien supérieur à 150 aujourd'hui, du fait surtout de la récente émigration libanaise vers les pays producteurs de pétrole du golfe arabique.

L'émigration qui transparaît sur ce tableau était surtout de longue distance: vers les Amériques ou l'Australie beaucoup plus que vers les pays voisins d'Afrique ou d'Asie. Si elles existaient, des statistiques plus récentes montreraient sans doute une évolution: l'émigration vers les pays arabes s'est en effet rapidement accrue durant les dernières années.

(14) E. SAFA, ouv. cit.

2. *Les étrangers au Liban*

Plusieurs vagues d'immigrants étrangers ont gagné le Liban au cours du vingtième siècle:

— l'immigration des Arméniens chassés de Turquie à la suite des massacres de 1894-95 et surtout après l'ascension des Jeunes Turcs et les débuts du Kémalisme, en raison notamment de l'échec du projet français de créer un état arménien en Cilicie.

— l'immigration palestinienne de 1948-49 provoquée par la création de l'Etat d'Israël.

— l'immigration de Syriens, ouvriers et travailleurs agricoles surtout, au cours de la dernière décennie.

On peut ajouter à ces trois vagues délimitées dans le temps une immigration continue de Kurdes originaires de Turquie et d'Irak, depuis l'entre-deux-guerres.

Au 1er janvier 1970, la Sûreté Générale dénombrait 564.051 étrangers résidant au Liban, se répartissant ainsi: 279.541 Syriens, 191.217 autres arabes, 93.298 non arabes (15). Sur un nombre total de résidents que l'on peut estimer à 2.395.000 (16), les étrangers représentaient donc près du quart de la population résidente au 1er janvier 1970 (23,5 % exactement).

D'après l'enquête de 1970 les résidents étrangers auraient été, au 15 novembre, 177 675 seulement, se répartissant entre 90 % d'Arabes et 10 % de non arabes. Ce chiffre ne comprenait pas les 130.500 Palestiniens vivant encore dans les camps de réfugiés et devrait donc être porté à 308.175. Mais les chiffres de la Sûreté Générale, reposant sur le nombre des permis de séjour délivrés ou renouvelés, nous paraissent en ce domaine beaucoup plus fiables. Les données de l'enquête restent toutefois probablement valables en ce qui concerne les distributions de ces étrangers selon certaines variables. On peut notamment en déduire les répartitions des étrangers selon les strates de l'enquête.

---

(15) Recueil de statistiques libanaises, Ministère du Plan, D.C.S., nº 6, Beyrouth, 1970.

(16) Nous avions trouvé un effectif de 2.265.000 (cf. *La situation...*, ouv. cit.) auquel il convient d'ajouter les 130.500 Palestiniens vivant au 1-1-1970 dans les camps de réfugiés selon le Centre de Recherches Palestiniennnes.

TABLEAU II-13

Distribution (°/oo) des étrangers selon la strate de résidence

	Beyrouth	*Banlieue*	*Autres villes*	*Zones rurales*	*Liban*
Arabes	311	330	155	104	900
Non arabes	58	26	5	11	100
Total	369	356	160	115	1.000

Source : L'enquête..., ouv. cit.

Les étrangers, arabes comme non arabes, résident pour les deux tiers environ à Beyrouth et dans sa banlieue. Il convient de noter que l'immigration syrienne vers les campagnes, immigration saisonnière relativement importante n'entraînant une résidence au Liban que temporairement, apparaît sans doute peu ici. On peut aussi connaître le lieu de naissance des résidents étrangers au Liban.

TABLEAU II-14

Répartition des résidents étrangers suivant le lieu de naissance

Lieu de naissance	*Arabes*	*Non arabes*
Liban	43,7	55,9
Pays arabes	50,3	6,0
Autres pays	2,0	32,4
Indéterminé	4,0	5,7
Total	100,0	100,0

Source : L'enquête..., ouv. cit.

La moitié environ des étrangers sont nés sur place. Cette faible mobilité témoigne à la fois de l'ancienneté du mouvement d'immigration et de son caractère souvent définitif. Pour moitié donc, les résidents étrangers n'ont pas eux-mêmes effectué la migration et ne sont que des descendants d'immigrants qui ont conservé leur nationalité d'origine.

3. *Le mouvement migratoire des dernières années.*

Il n'existe pas au Liban de statistiques sur les migrations de longue durée. La Sûreté générale, par contre, tient à jour le décompte de tous les passages des frontières (terrestres, port et aéroport de Beyrouth), où sont confondus tous les déplacements qu'ils soient journaliers ou temporaires (profession, études, tourisme), ou définitifs. Les soldes de ces mouvements, calculés sur de longues périodes (l'année au moins), ont cependant toutes chances d'être voisins des soldes que l'on aurait calculés sur les seules migrations de longue durée, car les mouvements de courte durée, qui n'entraînent pas un changement de résidence, ont un solde théoriquement nul (17).

TABLEAU II-15

Soldes migratoires de 1959 à 1972

Années	*Solde des étrangers*				*Solde des Libanais*	*Solde général*
	Syriens	*Autres arabes*	*Non arabes*	*Total*		
1959	+ 8.498	+ 18.051	+ 15.554	+ 42.103	— 19.884	+ 22.219
1960	+ 44.032	+ 6.321	— 70.754	— 20.401	— 18.412	— 38.813
1961	— 43.938	+ 8.861	— 3.707	— 38.784	— 14.368	— 53.152
1962	— 43.277	+ 2.987	+ 252	— 40.038	— 5.942	— 45.980
1963	+ 5.068	+ 9.566	— 3.695	+ 10.939	+ 1.436	+ 12.375
1964	+ 24.512	+ 15.295	+ 15.306	+ 55.113	+ 4.031	+ 59.144
1965	— 1.425	+ 333	+ 7.298	+ 6.206	— 2.276	+ 3.930
1966	— 27.406	+ 3.329	+ 20.295	— 3.782	— 3.854	— 7.636
1967	+ 12.184	+ 1.624	+ 7.356	+ 21.164	— 5.493	+ 15.671
1968	+ 26.593	+ 1.106	— 86	+ 27.613	— 5.158	+ 22.455
1969	+ 24.277	+ 777	+ 352	+ 25.406	— 12.663	+ 12.743
1970	+ 71.948	+ 9.157	+ 16	+ 81.121	— 9.245	+ 71.876
1971	+ 80.258	+ 9.548	+ 7.764	+ 97.570	— 10.359	+ 87.211
1972	+ 80 046	+ 400	+ 575	+ 81.021	— 8.554	+ 72.467
1959-62	— 34.685	+ 56.220	— 58.655	— 57.120	— 58.606	—115.726
1963-72	+296.055	+ 51.135	+ 55.181	+402.371	— 52.135	+350.236

Source : Bulletin Mensuel de Statistiques Libanaises, Ministère du Plan, D.C.S. (nos de décembre, 1959 à 1972).

(17) Pour les mouvements d'étrangers, comptabilisés à toutes les frontières, le calcul doit être exact. Pour les mouvements des Libanais, comptabilisés seulement au port et à l'aéroport de Beyrouth, il doit donner des résultats très proches de la réalité,

Demeurant négatif jusqu'au début des années soixante, le solde migratoire ne s'est inversé qu'à partir de 1963, le déficit total des quatre années 1959-1962 étant de 115.726. D'une part, l'émigration de Libanais se poursuivait très intensément à un rythme qui en 1959 et 1960 a même dû dépasser 20.000 départs annuels, puisque la balance migratoire s'établit pour chacune de ces deux années à près de -20.000. D'autre part, les étrangers résidant au Liban et qui le quittaient n'étaient pas, et de loin, remplacés par les nouveaux immigrants étrangers.

A partir de 1963, avec de nombreuses arrivées d'immigrants arabes, syriens surtout, le solde général s'inverse et, sauf en 1966, la balance migratoire est largement positive au cours des dix dernières années. L'immigration nette de 350.236 pour les années 1963-1972 correspond à une valeur annuelle moyenne de 35.000, ce qui représente un accroissement annuel moyen de la population qui s'établirait à 1,8 % sous le seul effet du solde migratoire. Bien que les Libanais continuent à quitter le pays en plus grand nombre que ceux qui le regagnent, le renversement du mouvement chez les étrangers a été suffisamment important pour entraîner ce solde positif.

Le Liban continue donc, selon la tradition, à exporter ses nationaux. Les années 1963-64 semblent pourtant faire exception. Il n'y a toutefois pas eu d'arrêt de l'émigration libanaise à cette époque, mais plutôt une vague d'immigrants de nationalité libanaise revenant d'Égypte à la suite des « lois socialistes » de 1961- 63, et peut-être aussi de Syrie en raison de la radicalisation du régime lors de la prise du pouvoir par le parti Baath en 1963.

Quant à l'immigration nette étrangère de plus en plus positive après 1963, elle est composée de deux mouvements distincts. D'une part une immigration faible, et aux fluctuations aléatoires d'une année sur l'autre, d'étrangers non arabes et d'arabes non syriens se traduisant par un bilan oscillant autour de + 5.000 par an pour chacun de ces deux groupes, d'autre part l'immigration syrienne. A un solde presque nul des déplacements de Syriens vers le Liban et hors du Liban pour la période 1963-

---

car les Libanais regagnant le Liban après avoir résidé à l'étranger, comme ceux quittant le Liban pour résider à l'étranger, sont très peu nombreux à effectuer la migration par la route, l'ensemble des résultats peut cependant être légèrement affecté par l'existence de personnes dont la double nationalité leur permet de franchir la frontière dans un sens comme libanais et dans l'autre comme étrangers.

1966 (+749), fait suite, à partir de 1967, un solde en augmentation très rapide qui dépasse +80.000 par an dès 1971. A tel point que, depuis 1967, l'immigration syrienne explique presque totalement le solde général si l'on considère que les départs de Libanais sont à peine compensés par les arrivées d'étrangers non syriens.

Ce solde résulte de très nombreux déplacements de Syriens aux frontières entre la Syrie et le Liban, touchant pour chacune de ces dernières années plus d'un million de voyageurs syriens. La plupart de ces déplacements sont de très courte durée (raisons familiales, commerce, tourisme), mais un nombre important d'entre eux est cependant le fait de Syriens venant travailler au Liban. Ces derniers doivent excéder en nombre le volume de l'immigration nette telle que nous l'avons calculée annuellement, car la plupart des emplois occupés par les syriens sont des emplois saisonniers: travaux agricoles d'été, travaux du bâtiment commençant à la saison sèche. Ces activités n'entraînent de changement de résidence que pour quelques mois ou parfois quelques années. Le solde positif de ces mouvements, comme son accroissement rapide depuis 1967, tiendraient alors en bonne partie à une augmentation très rapide de ces offres d'emplois saisonniers, provoquée entre autres par le boom immobilier. Ce caractère temporaire transparaît bien si l'on calcule des soldes mois par mois.

TABLEAU II-16

Soldes journaliers moyens, mois par mois, des mouvements de Syriens en 1971-1972

Mois	*Solde*	*Mois*	*Solde*
J	+ 51,6	A	+ 146,6
F	+ 393,5	S	+ 115,2
M	+ 687,6	O	— 10,3
A	+ 173,8	N	+ 176,3
M	+ 179,4	D	— 130,4
J	+ 670,8		
J	+ 205,8	Tous mois	+ 219,6

Source : Calcul des auteurs d'après D.C.S., *Bulletin...*, ouv. cit.

A côté de soldes positifs, l'existence de soldes négatifs en octobre et décembre témoigne bien de ce phénomène du retour en Syrie d'une

main-d'œuvre immigrée au Liban à titre temporaire. Pour cette raison, il se pourrait que la balance très excédentaire depuis seulement cinq ou six ans, et surtout après 1970, soit appelée à diminuer rapidement lorsque le volant de main d'œuvre syrienne présent au Liban aura atteint un volume suffisamment élevé pour saturer les offres d'emplois saisonniers, ou encore lorsque l'économie syrienne sera à même d'absorber la main-d'œuvre qui quitte temporairement la Syrie (18).

Un schéma simple rend bien compte du mécanisme qui doit jouer. Supposons un pays soumis à une immigration temporaire seulement. Pour simplifier, négligeons la mortalité et admettons que la totalité des immigrants d'une année regagnent leur pays l'année suivante. Les départs de chaque année sont donc en nombre égal aux arrivées de l'année précédente. Supposons enfin qu'il y a trois phases:

— une phase I d'augmentation des contingents annuels d'arrivées (années 1, 2 et 3 dans notre schéma);

— une phase II de stabilisation des contingents annuels d'arrivées (année 4);

— une phase III de régression des contingents d'arrivées (années 5, 6,7).

Dans l'exemple ci-après, nous invoquons des effectifs et des durées purement fictifs:

Phase		I		II		III	
		Augmentation		*Stabilisation*		*Régression*	
Année	*1*	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*
Arrivées	50.000	150.000	200.000	200.000	150.000	50.000	0
Départs	0	50.000	150.000	200.000	200.000	150.000	50.000
Soldes	+50.000	+100.000	+50.000	0	—50.000	—100.000	—50.000

Dans la phase I, alors que les effectifs d'immigrants augmentent, le solde est positif. Dans la phase II, lorsque les effectifs d'immigrants se stabilisent à leur niveau maximum, le solde s'annule. Dans la phase III, lorsque l'immigration diminue, tout en se poursuivant, le solde devient négatif.

(18) Il est trop tôt encore pour estimer l'influence sur l'emploi en Syrie des contre-coups de la guerre d'octobre 1973.

Le mouvement de l'immigration syrienne au Liban en est à la phase I. Mais par sa nature même (mouvement temporaire), il devrait entrer prochainement dans la phase II (19). Ce modèle, trop simple car il ne tient pas compte de la minorité de Syriens qui peuvent s'établir définitivement au Liban, a l'avantage de montrer cependant qu'il faut bien se garder de projeter sur le long, ou même le moyen terme, l'actuel solde migratoire très positif qui est imputable presque totalement à l'immigration syrienne temporaire.

En introduisant ce chapitre, nous annoncions un taux d'accroissesement de l'ordre de 5 % par an. Il s'agissait d'un instantané résumant la situation des années 1970-1972 seulement. Quelle peut en être, dans les prochaines années, l'évolution?

La fécondité baisse à un rythme beaucoup plus prononcé que la la mortalité. Logiquement donc, on doit attendre une baisse du taux d'accroissement naturel. A y regarder de plus près (20) toutefois, la natalité a un niveau assez bas par rapport à la fécondité en raison du déficit des effectifs de femmes d'âges féconds sur la pyramide des âges. L'immigration actuelle, touchant particulièrement ces âges, pourrait se traduire par un comblement progressif de ce déficit; en hommes plus qu'en femmes il est vrai. A fécondité constante, le taux brut de natalité est appelé à varier en fonction de la masculinité de cette immigration. Si elle est très masculine, le taux brut de natalité diminuera; Si elle est suffisamment féminine pour que la proportion, dans la population totale, des femmes d'âges féconds augmente, le taux brut de natalité augmentera (dans la mesure où les immigrants tendent à aligner leur comportement fécond sur celui des résidents). Comme la fécondité va en diminuant, le taux de natalité va probablement diminuer aussi, mais pas nécessairement au même rythme. Le taux d'accroissement naturel, différence entre un taux de natalité et un taux de mortalité tous deux en baisse, ne s'abaissera sans doute que lentement, dans les prochaines années en tous cas.

---

(19) La phase III est moins nécessaire car elle suppose une régression de l'immigration et donc des emplois offerts aux étrangers, ce qui ne paraît pas se dessiner actuellement.

(20) *La situation...*, ouv. cit.

D'autre part, le solde migratoire très fortement positif, observé depuis trois ans surtout, est dû en totalité à l'immigration syrienne en plein essor aujourd'hui. Par la nature même de cette immigration, ce solde a fort peu de chances de se maintenir longtemps. La main-d'œuvre syrienne au Liban est en effet très mobile, et une arrivée est presque toujours suivie, quelques mois plus tard, d'un retour en Syrie. Sur la longue période il y a toutes chances, donc, que les retours égalent presque en nombre les arrivées — la différence provenant d'un petit nombre de Syriens qui s'installent définitivement au Liban — et que le solde soit assez faible. Dans les années de plein développement de cette immigration, par contre, les soldes calculés sur de courtes périodes de temps (une seule année en l'occurence) sont normalement positifs car les contingents d'immigrants de chaque période sont plus nombreux que ceux de la période précédente, lesquels fournissent les contingents d'« émigrants » (retours) de la période en question. Le solde devrait cesser d'être positif dès lors que l'on atteindra les effectifs maximum d'immigrants, car alors les retours compenseront les arrivées. C'est ce qui aura lieu lorsque le volume des emplois offerts aux Syriens se stabilisera au niveau le plus élevé. Il n'est pas sûr qu'un tel maximum soit vite atteint, mais il est probable en tous cas que la croissance du nombre de ces emplois va aller en s'amortissant et, du même coup, les soldes des Syriens en diminuant. Pour cette raison, il y a tout lieu de croire que les années 1970-1972 voient le taux d'accroissement atteindre sa valeur maximale, qui ne saurait se maintenir très longtemps. Dans les années à venir, et sauf une nouvelle vague d'immigration étrangère, le taux d'accroissement diminuera jusqu'à se rapprocher du taux d'accroissement naturel. Mais nous ne pouvons nullement prédire si cette chute va s'amorcer très prochainement ou si le niveau actuel du solde migratoire va encore durer quelques années.

CHAPITRE TROISIÈME

LA COMPOSITION DE LA POPULATION

I. La répartition selon le sexe et l'age.

Malgré le mouvement naturel relativement peu accidenté au cours des vingt-cinq dernières années, la structure par âge et sexe du Liban est marquée par de nombreuses irrégularités, en raison surtout de l'impact sur ses petits effectifs des fluctuations dans les échanges migratoires avec l'étranger.

Tableau III-1

Effectifs de la population par âge et sexe au 1.1.1970 (en milliers)

Groupe d'âge	*Hommes*	*Femmes*	*Ensemble*	*Rapport de masculinité* (%)
0-4 ans	187,9	180,4	368,3	104,1
5-9	171,4	165,6	337,0	103,5
10-14	146,5	142,1	288,6	103,1
15-19	113,2	108,1	221,3	104,7
20-24	84,7	81,2	165,9	104,3
25-29	64,9	67,4	132,3	96,4
30-34	62,8	65,0	127,8	96,4
35-39	62,0	61,3	123,3	101,1
40-44	56,9	55,7	112,6	102,3
45-49	44,3	43,8	88,1	101,2
50-54	30,3	30,2	60,5	100,1
55-59	34,9	35,6	70,5	98,2
60-64	28,0	29,3	57,3	95,5
65-69	21,2	23,1	44,3	91,7
70-74	14,7	16,7	31,4	87,8
75-79	9,0	10,9	19,9	83,2
80-84	4,5	5,9	10,4	77,8
85 et +	2,3	3,2	5,5	70,4
Tous âges	1.139,5	1.125,5	2.265,0	101,2

Source : La situation... ouv., cit.

GRAPHIQUE 1 :

Structure par sexe et âge de la population du Liban — 1/1/1970

A. Pyramide des âges

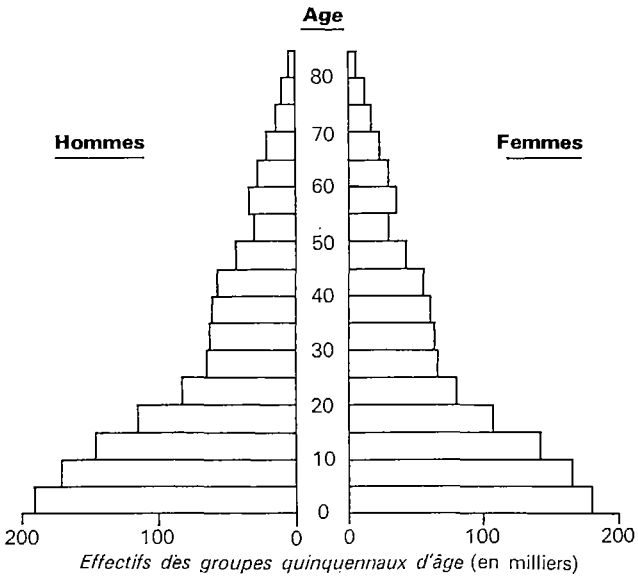

B. Rapport de masculinité (%)

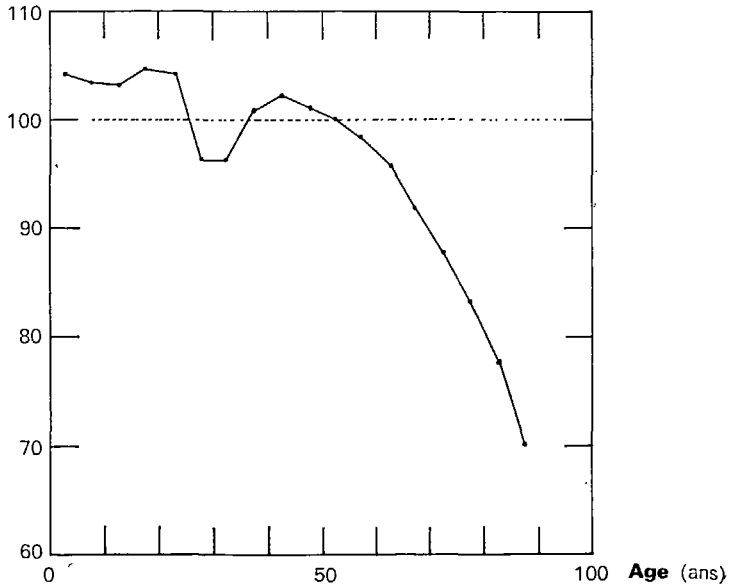

La fécondité élevée du pays donne à la pyramide des âges son aspect général: une base très large et un sommet étroit. Mais les irrégularités du contour de cette pyramide entre 15 et 60 ans en sont un autre trait saillant.

Le creux à 50-54 ans (1) témoigne d'un déficit des naissances durant les années 1915-1919: il s'agit là des effets de la première guerre mondiale — baisse de la natalité et hausse de la mortalité en bas âge — auxquels se sont ajoutés ceux de l'intense émigration de Libanais au début de ce siècle.

Le creux le plus important affecte les groupes quinquennaux d'âge de 20-24 à 35-39 ans. Il résulte des effets cumulés de divers phénomènes. Le passage aux âges de pleine fécondité des classes creuses, d'abord. Les naissances déficitaires des années 1915-1919 procréant entre 20 et 30 ans plus tard explique en partie le déficit des effectifs âgés de 20 à 39 ans en 1970, correspondant donc aux naissances des années 1930-1949. Mais d'une manière plus générale, ces générations peu nombreuses sont issues des générations elles-mêmes peu nombreuses nées au début du vingtième siècle, époque où l'émigration libanaise a atteint son intensité maximale, et où la natalité a certainement accusé une baisse. A ces effets de générations s'ajoute un effet de l'âge. Le mouvement actuel d'émigration touche principalement les jeunes d'âge actif, de vingt à trente ans surtout. Or nous avons constaté une reprise assez vigoureuse de l'émigration libanaise au cours des années soixante, de nature à contribuer à creuser aujourd'hui le groupe d'âge 20-39 ans (2).

Comme les vagues de migrations touchent les hommes plus que les femmes, elles se traduisent également sur la masculinité selon l'âge. De quinze à vingt-cinq ans le rapport de masculinité relativement fort est imputable à l'immigration au Liban de jeunes travailleurs étrangers, Syriens principalement. La chute brutale du rapport entre vingt-cinq

(1) Ce creux affectait d'après les résultats de l'enquête du 15-11-1970 l'ensemble du groupe d'âge 50-59 ans, et surtout le groupe 55-59 ans. Nos corrections au delà de 50 ans ont conduit à le limiter à 50-54 ans. Cf. *La situation...*, ouv. cit.

(2) Sur la reprise de ce mouvement, voir le chapitre second. En fait la récente immigration syrienne pourrait avoir comblé, en hommes au moins, une partie du déficit à 20-39 ans. Mais notre ajustement de la structure par âge et sexe de la population libanaise avait été fait en corrigeant l'enquête de novembre 1970, laquelle a dû sous-estimer partiellement les résidents syriens temporaires. Le peu de données sur l'âge de ces résidents a nécessairement limité nos corrections.

et trente-cinq ans provient, elle, de l'émigration libanaise depuis une dizaine d'années. Les deux mouvements d'immigration syrienne et d'émigration libanaise qui transparaissent ici étant à peu près concommittants, il y aurait là l'indice d'une différence d'âge moyen de ces deux catégories de migrants: les immigrants syriens seraient en moyenne plus jeunes de dix ans que les émigrants libanais. Cela n'a rien d'étonnant si l'on considère que l'immigration syrienne est le fait surtout d'une main-d'œuvre peu qualifiée alors que l'émigration libanaise est constituée pour une bonne part de personnes hautement qualifiées.

Au delà de 50 ans le rapport de masculinité ne prête plus à commentaire du fait, qu'en raison des fluctuations des données de l'enquête, nous avons procédé à ces âges à un ajustement de la masculinité à partir d'une population stable.

Les comparaisons entre les différentes régions sont difficiles car la faiblesse des effectifs de chaque groupe quinquennal d'âge rendait hasardeuse toute correction des données par strate de l'enquête du 15 nobembre 1970. On peut cependant comparer Beyrouth et sa banlieue au reste du pays en distinguant quatre groupes d'âge: âges préscolaires (moins de cinq ans), âges scolaires (cinq à dix-neuf ans), âges actifs (vingt à soixante-quatre ans), âges élevés (soixante-cinq ans et plus).

TABLEAU III-2

Structure par âge et sexe dans l'agglomération beyrouthine et le reste du pays au 1.1. 1970 (%)

Age	*Beyrouth*			*Autres zones*			*Liban entier*		
	Hom.	*Fem.*	*Total*	*Hom.*	*Fem.*	*Total*	*Hom.*	*Fem.*	*Total*
0-4 ans	8,0	7,7	15,8	8,5	8,1	16,6	8,3	8,0	16,3
5-19	18,3	17,8	36,1	19,6	18,8	38,4	19,0	18,4	37,4
20-64	22,7	21,5	44,2	19,2	20,2	39,4	20,7	20,7	41,4
65 et +	1,8	2,1	3,9	2,6	3,0	5,6	2,3	2,6	4,9
Total	50,8	49,1	100,0	49,9	50,1	100,0	50,3	49,7	100,0

Source: La situation..., ouv. cit.

Même si la structure par âge y demeure particulièrement jeune (51,9 % de résidents y ont moins de vingt ans), l'agglomération beyrouthine est moins jeune que le reste du pays, où 55 % de la population

est âgée de moins de vingt ans. Mais elle est également moins vieille car la proportion de personnes âgées est encore plus faible à Beyrouth qu'ailleurs au Liban, si bien que le groupe d'âges actifs est relativement plus gonflé dans la capitale que dans les autres zones. Ceci résulte bien sûr des migrations internes, portant vers l'agglomération beyrouthine une population surtout d'âges actifs. Cette population de migrants est par ailleurs plus masculine que féminine, et ceci aux seuls âges actifs où les effectifs d'hommes dépassent à Beyrouth ceux des femmes, alors que c'est l'inverse dans les autres zones. L'exode rural continuerait donc au Liban à toucher les hommes plus que les femmes et le renversement de la tendance, tel qu'on l'a observé dans la plupart des pays industriels au cours du vingtième siècle, où peu à peu les campagnes ont rejeté plus de femmes que d'hommes, ne serait pas encore réellement intervenu ici.

II. L'ÉTAT MATRIMONIAL DES RÉSIDENTS.

Le taux de sondage de 1/15e appliqué lors de l'enquête à des effectifs déjà faibles, rend peu fiables les proportions de veufs et divorcés à chaque âge, si bien que l'on doit s'en tenir à distinguer simplement entre population célibataire et population déjà mariée (non célibataire).

Du point de vue de son intensité (dont le complément à 1 de la proportion de célibataires à 50 ans exacts donne une idée pour les générations qui encadrent cet âge), la nuptialité au Liban n'est que modérée. A 50 ans, 94 % des hommes survivants et 93 % des femmes ne sont plus célibataires, alors que dans la plupart des pays d'Europe la nuptialité est moins intense et il reste au moins 10 % de célibataires « définitifs » (à 50 ans par convention). Par rapport à d'autres pays arabes toutefois, la nuptialité au Liban est très basse; ainsi en Algérie, une femme sur cent seulement demeure célibataire. Cette intensité, en fin de compte faible si on la compare à celle des autres pays arabes, est sans doute due à l'importance numérique au Liban (et notamment aux âges où on a calculé cette intensité, 45-54 ans), des ordres religieux aussi bien masculins que féminins où le mariage est interdit. Ainsi par exemple le célibat définitif de 10 % pour les femmes beyrouthines est en bonne partie imputable aux nombreuses communautés religieuses féminines qui résident dans la capitale.

TABLEAU III-3

Proportions de célibataires (°/₀) et âges moyens au premier mariage

Age	*Liban entier*		*Beyrouth*		*Banlieue*		*Autres villes*		*Zones rurales*	
(ans)	*Hom.*	*Fem.*	*Hom.*	*Fem.*	*Hom.*	*Fem.*	*Hom.*	*Fem.*	*Hom.*	*Fem.*
15-19	99,0	86,8	99,2	89,2	98,2	83,0	99,3	85,7	99,1	87,9
20-24	88,1	50,9	92,9	60,1	86,9	42,1	85,1	49,7	86,8	51,1
25-29	54,9	25,1	66,1	32,0	47,3	19,3	52,2	18,2	52,4	27,3
30-34	25,2	14,2	35,1	19,3	24,2	11,7	20,3	10,3	21,7	14,3
35-39	15,0	10,1	22,2	13,5	11,7	9,7	10,2	9,9	14,5	8,3
40-44	8,5	7,6	11,1	11,1	6,7	7,2	8,7	5,7	7,8	6,5
45-49	5,7	6,9	9,4	10,0	3,8	7,5	4,3	6,0	4,8	4,8
50-54	6,4	7,3	9,8	10,0	3,7	3,3	5,6	10,1	5,7	5,9
55 et +	4,5	5,9	5,9	9,3	2,9	4,7	6,2	5,5	3,8	4,7
Age moyen*	28,5	23,2	29,9	24,2	28,1	22,5	27,9	22,0	28,2	23,6

Source : L'enquête..., ouv. cit.

* L'âge moyen, présenté en années et dixièmes d'années, a été calculé à partir des proportions de célibataires à la date de l'enquête selon la formule :

$$m = \left[15+5\,(P_{15-19}+\ldots+P_{45-49}) - 50\,\frac{P_{45-49}+P_{50-54}}{2}\right] \frac{1}{1-\dfrac{P_{45-49}+P_{50-54}}{2}}$$

Cette formule est rigoureuse dans le cas où les proportions de célibataires à chaque âge sont calculées dans un même groupe de générations. Lorsqu'elle combine comme ici des proportions Px, x+4 obtenues dans divers groupes de générations (d'âges variables x, x+4) à une même date, elle n'est qu'un pis aller, à moins que la nuptialité des générations ne soit relativement stationnaire.

Du point de vue de son calendrier (3), la nuptialité semble très tardive pour les hommes. L'obligation pour l'homme (très répandue dans la région) de réunir un pécule substantiel avant de se marier expliquerait que l'âge moyen des hommes au mariage soit à peine inférieur à 30 ans au Liban. Quoique moins tardive que pour les hommes, âgés en moyenne de 5 ans de plus que leur femme au premier mariage, la nuptialité des femmes célibataires paraît aussi relativement tardive, surtout si on la

(3) Les proportions de célibataires à une date donnée ne peuvent en donner une idée qu'à la condition que la nuptialité soit suffisamment stationnaire depuis 20 ou 30 ans.

compare avec celle d'autres pays arabes où elle est en général très précoce; en Algérie par exemple, les femmes se marient en moyenne à 18,4 ans alors que l'âge moyen de 23,2 ans rapprocherait bien plus le Liban des pays européens que du reste du monde arabe. Sans exclure l'hypothèse d'une surestimation de cet âge moyen par la méthode de collecte (sondage) et la méthode de calcul, on pourrait en partie l'expliquer par la durée relativement longue de la scolarité des filles et leur niveau d'éducation en moyenne élevé.

Les différences régionales font apparaître deux groupes distincts: d'un côté Beyrouth-ville où le mariage est plus tardif et moins intense, pour les hommes comme pour les femmes, de l'autre tout le reste du pays où il est plus précoce et plus fréquent.

III. Le niveau d'éducation.

Tableau III-4

Proportions de personnes non instruites selon l'âge (%)

Age	*Beyrouth*		*Banlieue*		*Autres villes*		*Zones rurales*		*Liban entier*	
(ans)	*Hom.*	*Fem.*	*Hom.*	*Fem.*	*Hom.*	*Fem.*	*Hom.*	*Fem.*	*Hom.*	*Fem.*
10-14	6,3	16,9	4,9	11,3	6,6	12,1	6,5	17,9	6,1	15,3
15-19	8,1	15,6	7,8	17,8	10,1	15,6	8,5	27,6	8,5	20,7
20-24	8,8	17,7	9,4	28,6	14,9	25,2	12,0	37,3	11,0	28,6
25-29	12,6	25,2	13,5	36,9	19,0	35,9	17,3	48,3	15,2	37,8
30-39	17,6	32,3	21,1	47,6	29,8	49,8	31,2	66,2	25,0	51,3
40-49	22,3	39,3	26,7	56,0	35,6	59,2	38,0	74,1	31,2	59,8
50-59	24,7	47,5	31,6	65,8	35,3	67,3	45,1	80,5	35,4	66,8
60 et+	36,9	61,3	53,5	77,7	59,4	70,3	59,5	89,0	59,3	79,4
10 et+	16,0	30,7	18,1	38,0	23,6	38,4	25,9	52,7	21,5	42,1

Source: *L'enquête...*, ouv. cit.

Révelant plus d'un cinquième d'analphabètes chez les hommes de plus de 10 ans et deux fois plus chez les femmes du même âge, l'enquête de 1970 apporta un démenti à l'impression générale préjugeant jusqu'alors d'un haut niveau d'éducation dans le pays.

Lorsque l'âge augmente, et quels que soient le sexe et le lieu de résidence, la proportion des personnes qui n'ont jamais fréquenté l'école s'élève bien entendu. La seule exception se rencontre chez les jeunes filles

à Beyrouth. Le pourcentage d'analphabètes (4) y est supérieur à 10-14 ans à ce qu'il est à 15-19 ans. Peut-être s'agit-il d'une différence non significative due aux aléas du sondage; peut-être également est-ce un effet du nombre important de très jeunes filles d'origine rurale ou étrangère recrutées comme domestiques à Beyrouth, le plus souvent analphabètes et fréquemment âgées de moins de 15 ans, et qui regagnent leur région d'origine à leur mariage.

Dans tous les cas, les femmes sont plus fréquemment non instruites que les hommes. La différence dans les proportions d'analphabètes de chaque sexe se creuse lorsque l'âge s'élève, c'est-à-dire lorsque la scolarité des individus remonte à des époques de plus en plus anciennes où l'école était un privilège surtout masculin.

Enfin, si jusqu'à 20 ans on n'observe aucune différence significative d'une strate à l'autre du fait que depuis une quinzaine d'années l'école primaire est répandue à peu près de la même façon dans tout le pays, au delà de cet âge, et surtout pour les générations dont la scolarité primaire date des années antérieures à 1950, les différentes strates s'ordonnent ainsi par ordre croissant dans la fréquence des analphabètes: Beyrouth, puis la banlieue et les autres villes, et les zones rurales où, dès 30 ans pour les femmes et après 60 ans pour les hommes, plus de la moitié de la population n'a jamais fréquenté l'école.

Les variations régionales apparaissent plus franchement lorsque l'on considère la distribution de la population d'âge postscolaire selon le plus haut niveau atteint à l'école.

TABLEAU III-5

Résidents âgés de 25 ans et plus selon le plus haut niveau d'éducation (%)

Niveau	*Beyrouth*		*Banlieue*		*Autres villes*		*Zones rurales*		*Liban entier*	
	Hom	*Fem.*	*Hom.*	*Fem.*	*Hom.*	*Fem.*	*Hom.*	*Fem.*	*Hom.*	*Fem.*
Aucun	48,9	58,9	67,2	78,0	70,8	79,5	84,6	91,1	70,0	78,7
Primaire	15,3	14,5	15,3	11,4	12,9	11,1	6,8	5,5	11,6	9,8
Complémentaire	11,7	14,0	8,2	6,5	6,9	6,4	4,0	2,4	7,3	6,7
Secondaire	11,7	9,6	5,4	3,1	5,2	2,4	3,1	0,8	6,0	3,7
Universitaire	12,4	3,0	3,9	1,0	4,2	0,6	1,5	0,2	5,1	1,1

Source : L'enquête..., ouv. cit.

(4) Les personnes n'ayant jamais fréquenté l'école constituent à peu près la population analphabète.

En classant dans une même catégorie la population sans aucune instruction et celle dont la fréquentation de l'école n'a pas abouti à l'obtention du certificat d'études primaires, le clivage est plus net entre Beyrouth, où un peu plus seulement de la moitié de la population entre dans cette catégorie, et le reste du pays où elle représente environ des deux tiers aux neuf dixièmes de la population. S'ils sont négligeables en zones rurales, les pourcentages de personnes possédant une éducation complémentaire ou secondaire restent faibles en banlieue et dans les autres villes. Quant à la population de niveau universitaire, elle est presque entièrement concentrée à Beyrouth, et principalement sa fraction féminine, et demeure pratiquement absente des zones rurales.

CHAPITRE QUATRIÈME

RÉPARTITION RÉGIONALE ET MIGRATIONS INTERNES

Peuplé de deux millions et demi d'habitants aujourd'hui répartis sur une territoire de 10.170 kilomètres carrés seulement, le Liban, parmi les plus petits des pays arabes, en est aussi le plus dense, exception faite de Bahraïn et de la vallée du Nil.

Mais, sous l'effet de flux migratoires intenses de longue date, cette population est très inégalement distribuée dans le pays, puisque l'agglomération beyrouthine en réunit à elle seule près de la moitié. Une telle polarisation sur une seule ville est encore un trait unique dans l'ensemble des pays arabes, le cas de Koweït (qui n'est qu'une agglomération) étant mis à part.

I. La répartition géographique.

A l'enquête du 15 novembre 1970, on estimait la population totale résidant au Liban à 2.126.325 habitants. Nos corrections ont porté cet effectif à 2.315.000 à la même date. Par projection, on trouve pour le 1er janvier 1974 un effectif très voisin de 2.500.000 habitants (1). Si l'on retient cette dernière estimation, la densité du Liban est aujourd'hui de 246 habitants par kilomètre carré. Tous ces chiffres ne tiennent pas compte des Palestiniens vivant dans les camps de réfugiés,au nombre de 130.500 au 1er janvier 1970, et qui n'ont pas été enquêtés au 15 novembre (2). Un taux de croissance annuel de l'ordre de 3 %

(1) Sur nos corrections et la projection, voir *La situation...*, ouv. cit.

(2) Centre de Recherches Palestiniennes.

a dû porter leur effectif à 150.000 environ au 1er janvier 1974. Le nombre total d'habitants au Liban devient donc 2.650.000 et la densité réelle 260 hab/km2.

Dans toute la suite de ce chapitre, les données numériques seront celles de l'enquête, avec ou sans correction, et reflèteront donc la situation telle qu'elle se présentait il y a trois ans.

1. *La répartition régionale.*

TABLEAU IV-1
Répartition par Mohafazats en 1970

Mohafazat	*Données de l'enquête (15/11/1970)*			*Population des camps palestiniens (1/1/1970)*
	Effectif	%	*Densité hab/km2*	
Beyrouth	474.870	22,3	26.382	1.200
Mont-Liban	833.055	39,2	427	36.800
Liban-Nord	364.935	17,2	187	25.000
Liban-Sud	249.945	11,7	124	65.000
Bekaa	203.520	9,6	48	2.500
Liban entier	2.126.325	100,0	209	130.500

Sources : L'Enquête..., ouv. cit. Centre de Recherches Palestiniennes.

Même si les ordres de grandeur des chiffres de l'enquête sont sous-estimés d'un peu moins de 10 %, il s'en dégage que le Liban est en fait partagé en deux régions démographiques:

— La plaine côtière et le versant occidental de la montagne libanaise sont une région fortement peuplée: densité modérée au Liban-Nord et au Liban-Sud, densité plus élevée dans le Mohafazat du Mont-Liban, dont plus de la moitié de la population est constituée par la banlieue de Beyrouth, densité culminant dans le Mohafazat de Beyrouth, mais en fait dans toute l'agglomération à cheval sur le Mohafazat du Mont-Liban.

— Le versant oriental de la montagne libanaise, la plaine intérieure (Bekaa) et l'Anti-Liban sont une zone à faible densité de population.

Un découpage régional plus fin que celui des cinq Mohafazats aurait mieux mis en évidence le contraste dans la gamme des densités de population, qui va des régions urbaines les plus peuplées jusqu'aux régions à peu près vides d'habitants: haute montagne (au dessus de 1500 m.), Anti-Liban et même région semi désertique du Hermel.

Tenir compte de la population palestinienne vivant dans les camps de réfugiés modifierait peu ce partage car, exception faite du camp de Baalbeck dans la Bekaa, elle est totalement concentrée dans la bande côtière. La densité de population du Liban-Sud est toutefois nettement plus élevée que 124 habitants au kilomètre carré si l'on y intègre les camps de Palestiniens installés dans ce Mohafazat (le plus important du Liban est celui de Aïn el Heloué près de Saïda dans le Sud) : elle passe à 156 habitants au kilomètre carré. Mais introduire la population des camps de réfugiés palestiniens dans le calcul d'une densité moyenne se justifie mal si l'on considère que, quelle que soit la densité de leur région d'implantation (pas seulement au Liban), ils constituent toujours des îlots de forte concentration humaine, désintégrés de leur environnement urbain et rural, sur le plan économique notamment.

2. *Les populations urbaine et rurale·*

Le critère le plus couramment utilisé pour distinguer les populations urbaine et rurale, malgré son imperfection, reste celui de la taille de l'agglomération; on l'a adopté au Liban, d'autant plus qu'il n'existe pas ici de définition légale pour cette classification.

TABLEAU IV-2

Répartition des résidents selon la taille de l'agglomération (15. 11. 1970)

Taille de l'agglomération	*Effectif*	%
moins de 1.000 hab.	391.440	18,4
1.000- 1.999	246.945	11,6
2.000- 4.999	187.260	8,8
5.000- 9.999	68.415	3,2
10.000- 99.999	136.005	6,4
100.000-499.999	157.320	7,4
500.000 et plus	938.940	44,2
Total	2.126.325	100,0

Source : L'enquête..., ouv. cit.

Si l'on retient 5.000 habitants agglomérés comme seuil en deçà duquel la population est rurale et au-delà urbaine, 61,2 % de la population

libanaise est urbaine et 38,8 % seulement rurale (3). Ces proportions peuvent faire illusion car elles sont voisines de celles qui caractérisent les pays industrialisés. Mais si on excepte l'agglomération Beyrouthine, ce sont les villages de moins de 1.000 habitants ou de 1.000 à 2.000 habitants qui dominent et non pas les villes. Hormis la capitale, le Liban est donc essentiellement rural et il y a en fait une double polarisation de la population: villages de moins de 2.000 habitants et capitale, entre lesquels se répartissent les trois quarts des habitants. On constate la même chose en considérant la répartition de la population dans chaque mohafazat entre secteurs urbain et rural:

	Beyrouth	*Mont-Liban*	*Liban-Nord*	*Liban-Sud*	*Bekaa*	*Liban entier*
Urbains (%)	100,0	65,4	48,7	23,3	22,4	61,2
Ruraux (%)	—	34,6	51,3	76,7	77,6	38,8

Hors de Beyrouth et du Mont-Liban, la majorité de la population des trois autres Mohafazats vit en milieu rural. Il en va de même du Mont-Liban en dehors de la banlieue de Beyrouth.

Estimé à 938.940 habitants lors de l'enquête du 15 novembre 1970, l'effectif des résidents de l'agglomération beyrouthine doit être au 1er janvier 1974 de 1.120.000 habitants, après correction et projection (4), ce chiffre ne comprenant pas les Palestiniens des camps de l'agglomération (38.000 au 1er janvier 1970). La densité moyenne de cette agglomération couvrant 67,417 km2 est donc de 16.600 habitants au km2 aujourd'hui. La densité moyenne de peuplement de l'agglomération lors de l'enquête s'élevait à 13.927 habitants au km2. A cette date Beyrouth ville, avec une densité de 26.382, n'en était pas la zone la plus dense, et de loin, puisque, suivant les municipalités, la densité dans l'agglomération variait de moins de 5.000 à Baabda à 55.392 à Bourj Hammoud. Cet intervalle ne suffit pas à rendre compte de l'hétérogénéité

(3) La taille de l'agglomération est en assez bonne corrélation avec l'activité économique. Les zones rurales étant constituées des agglomérations de moins de 5.000 habitants, on a trouvé ces pourcentages de population active employée dans l'agriculture: Beyrouth 0,4; banlieue 1,3; autres villes 7,3; zones rurales 45,3; Liban entier 18,9.

(4) *La situation...*, ouv. cit.

interne de l'agglomération car des densités bien supérieures encore sont atteintes dans les bidonvilles qui regroupent 6 % des résidents de l'agglomération (59.748 au 1er janvier 1971 (5)). A la Quarantaine par exemple, bidonville de près de 13.000 habitants, on dénombre 1.637 habitants par hectare (c'est-à-dire une densité de 163.700 habitants au km2).

Notons pour terminer que, si l'on intégrait à l'agglomération beyrouthine les communes un peu plus éloignées qui sortent du cadre strict délimité pour l'enquête, mais dont la population a son activité principale dans la capitale (c'est-à-dire l'ensemble du « Grand Beyrouth »), on trouverait certainement que déjà plus de la moitié des habitants du pays résident dans le Grand Beyrouth. Cette proportion, sous l'effet des flux migratoires, est appelée à s'élever.

II. Les migrations internes.

Comme la source unique des statistiques de migrations internes reste l'enquête de novembre 1970, les données sur les migrations n'ont pu être recueillies qu'auprès des migrants survivants et les flux réels (nombres de migrations annuelles par exemple) sont donc inconnus: toutes les migrations internes suivies de décès ou de départ vers l'étranger nous échappent. Des migrants survivants et résidant encore au Liban, l'enquête ne donne que la résultante des mouvements migratoires depuis la naissance, et la dernière migration.

1. *La migration depuis la naissance.*

De la naissance jusqu'à l'âge atteint lors de l'enquête, plusieurs migrations (dont le nombre augmente avec l'âge en moyenne, à moins d'effets de génération importants) peuvent avoir été effectuées. Les données ci-après présentent la résultante de ces mouvements, comme si la migration avait été directe du lieu de naissance jusqu'au lieu de de la résidence actuelle.

---

(5) A. Bourgey et J. Pharès, art. cit.

TABLEAU IV-3

Répartition des résidents au 15 novembre 1970 suivant le lieu de naissance et le lieu de résidence.

Lieu de naissance	*Lieu de résidence*				
	Beyrouth	*Banlieue*	*Autres villes*	*Zones rurales*	*Total*
Beyrouth	298.395	46.755	4.425	9.390	358.965
Banlieue	3.675	205.515	855	7.140	217.185
Autres villes	17.280	25.200	207.040	15.270	314.790
Zones rurales	62.475	108.525	40.530	735.505	949.035
Etrang. et indét.	93.045	78.075	36.240	78.990	286.350
Total	474.870	464.070	339.090	848.295	2.126.325

Source : L'Enquête..., ouv. cit.

On peut évaluer globablement les bilans migratoires de chaque strate en rapportant la population qui y réside actuellement à la population qui y est née et réside encore au Liban (6). On obtient les valeurs suivantes: Beyrouth: 1,32; banlieue de Beyrouth: 2,14; autres villes: 1,08; zones rurales: 0,89. A Beyrouth et dans sa banlieue, l'indice positif atteste d'un flux migratoire vers ces deux strates, et surtout la banlieue. Dans les autres villes l'indice presque nul témoigne d'une faible mobilité de la population de cette strate, ou pour le moins d'un solde migratoire négligeable avec le reste du pays. Dans les zones rurales, l'indice négatif rend compte de l'exode rural.

L'exode rural vers les villes est le mouvement le plus spectaculaire. Des 949.035 naissances des zones rurales survivantes à l'enquête, 735.505, soit 77,7 % seulement, y résident encore, et la proportion serait plus faible si l'on connaissait le chiffre des départs vers l'étranger. Le principal bénéficiaire de cette émigration des campagnes est la banlieue de Beyrouth, dont 23,4 % des habitants sont nés en zone rurale, puis Beyrouth (13,2 % d'origine rurale), et enfin les autres villes (13,0 %). Il est bien sûr possible que le flux principal, des zones rurales vers la banlieue de la capitale, ne soit pas un flux direct et que, parmi ces migrants, beaucoup aient effectué une étape intermédiaire par les autres villes. L'arrivée

(6) Comme les émigrés à l'étranger nous échappent, ces rapports sont inévitablement surestimés.

d'immigrants vers les campagnes, en provenance d'autres zones du Liban, ne compense pas cet exode rural: les résidents en zones rurales nés ailleurs au Liban ne représentent que 3,7 % de la population actuelle des zones rurales, en provenance principalement des autres villes. Il s'agit d'un phénomène marginal touchant surtout des retraités.

Le second flux d'importance est celui de Beyrouth vers sa banlieue. 13,0 % des résidents au Liban nés à Beyrouth habitent aujourd'hui la banlieue. En sens inverse, 0,8 % seulement des habitants de Beyrouth sont nés en banlieue. Il serait intéressant de savoir si le flux Beyrouth-banlieue a affecté plus particulièrement les classes aisées, et si alors la taudification récente de certains quartiers de Beyrouth ville (7), constitue en quelque sorte la contrepartie à la prolifération de banlieues bourgeoises.

Prenant en compte, enfin, l'ensemble des mouvements migratoires depuis la naissance (dont une partie s'effectue en provenance d'autres pays), la banlieue de Beyrouth se dégage comme la strate dont le peuplement est le plus récent: 55,7 % de sa population sont nés en dehors de cette strate. Viennent ensuite Beyrouth (37,2 %), les autres villes(24,2 %) et enfin les zones rurales (13,1 %), cette dernière strate ne recevant d'immigrants qu'en provenance de l'étranger.

On connaît la proportion à chaque âge de la population née en dehors du lieu de sa résidence à l'enquête. Si l'on considère que la majorité des mouvements migratoires s'effectue avant 40 ans (8), cette proportion donne une bonne idée de l'intensité de la première migration (9) par strate et sexe.

---

(7) Sous l'effet de divers mouvements; notamment: déplacement vers le centre ville d'une population originaire des bidonvilles de banlieue, immigration kurde, arrivée à Beyrouth de réfugiés du Liban-Sud appartenant aux classes populaires...

(8) Ce que semble accréditer l'évolution avec l'âge de cette proportion, croissant jusqu'à 40 ans, puis se stabilisant pour diminuer aux âges élevés sous des effets de génération.

(9) La proportion de personnes ayant migré une fois au moins depuis la naissance donne, en l'absence de mortalité différentielle, l'intensité de la première migration approximativement seulement: il y a des retours au lieu de naissance, des départs vers l'étranger que l'on ne peut saisir.

TABLEAU IV-4

Proportion de la population âgée de 40 ans et plus née en dehors de la strate de résidence

Sexe	*Beyrouth*	*Banlieue*	*Autres villes*	*Zones rurales*	*Total*
Hommes	54,5	88,0	37,1	27,3	49,8
Femmes	57,0	88,2	44,8	38,6	54,8

Source : L'enquête..., ouv. cit.

Les hommes migrent moins que les femmes. En effet, en cas de mariage entre deux conjoints résidant dans des lieux différents, c'est le plus souvent la femme qui gagne le lieu de résidence de son mari. Mais constatons surtout la grande mobilité dans l'ensemble de la population du Liban: un homme sur deux, et plus d'une femme sur deux, effectuent au moins une migration au cours de leur vie, tout au moins dans les générations âgées de plus de 40 ans en 1970. Touchant ces générations au moment de leur entrée dans la vie active, la montée des activités tertiaires à Beyrouth a massivement attiré vers la capitale les ruraux rejetés par le déclin du secteur primaire. La proximité de Beyrouth avec toutes les autres zones du pays (le point le plus reculé du pays est à moins de 150 km de la capitale et le réseau routier est dense) a certainement en outre constitué un facteur favorable.

2. *La dernière migration.*

TABLEAU IV-5

Répartition des migrants suivant leurs lieux de résidence actuel et précédent au 15 novembre 1970

Résidence précédente	*Résidence actuelle*				
	Beyrouth	*Banlieue*	*Autres villes*	*Zones rurales*	*Liban entier*
Beyrouth	—	71.895	7.005	13.830	92.730
Banlieue	4.125	46.950	1.320	12.945	65.340
Autres villes	19.545	26.070	7.170	19.380	72.165
Zones rurales	58.440	74.025	35.700	86.010	254.175
Étrang. et ind.	85.485	53.400	26.295	39.315	204.495
Tous lieux	167.595	272.340	77.490	171.480	484.410

Source : L'enquête..., ouv. cit.

La lecture par ligne de ce tableau dégage les destinations différentes des migrants d'une même provenance. Les migrations en provenance de Beyrouth s'établissent principalement en banlieue. De même, le plus grand nombre des migrants en provenance de la banlieue effectuent un simple changement de résidence au sein de cette banlieue: rapprochement du lieu de travail, évolution du statut social, etc.... Plus intéressant est le cas des migrants provenant des zones rurales: pour la plupart, leur destination est également rurale. Cette migration interne dans les campagnes nous échappait dans les tableaux précédents, et son importance numérique, ajoutée aux effectifs quittant la strate rurale, atteste en fait d'une grande mobilité de la population rurale, que nous n'avions pas saisie plus haut (10). Hors de la strate rurale, la destination principale des migrants des campagnes est l'agglomération beyrouthine, les autres villes n'accueillant que de faibles nombres d'émigrés ruraux. Il semble donc que l'étape intermédiaire de l'exode rural vers la capitale, s'il y en a une, soit rurale plutôt qu'urbaine. ceci pourrait indiquer que les autres villes ne constituent que de faibles foyers d'attraction régionale. Par la petite taille du pays et la facilité des communications en son sein, la seule attraction urbaine exercée réellement sur les populations des zones rurales est celle de la capitale. La faible mobilité de la population des autres villes appelle peu de commentaires, si ce n'est qu'elle confirme la polarisation de tous les mouvements migratoires vers l'agglomération beyrouthine.

La lecture par colonne du tableau IV-5 apporte peu à ce qui a été dit précédemment: elle met en évidence la provenance principalement rurale des derniers mouvements migratoires, quelle que soit leur destination (rurale comprise).

Si aucun résultat sur l'âge à la migration n'a été publié, on connaît par contre la durée écoulée depuis la dernière migration.

---

(10) Cette migration interne à la strate rurale est le fait de deux catégories de migrants: migrants vers les communes rurales proches de l'agglomération beyrouthine *stricto sensu* et dont l'activité devient urbaine; travailleurs agricoles, salariés journaliers, qui, non attachés à une terre qu'ils ne possèdent pas, se déplacent au gré de l'offre d'emploi.

TABLEAU IV-6

Répartition des migrants suivant la durée de séjour dans leur résidence actuelle (pourcentages)*

Durée	*Beyrouth*	*Banlieue*	*Autres villes*	*Zones rurales*
0-4 ans	20,3	35,0	30,1	36,2
5-9	15,4	27,2	18,7	20,1
10-14	12,6	17,9	14,8	15,2
15 ans et +	51,7	19,9	36,4	28,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Durée moyenne (années)**	17,2	9,7	13,3	11,9

* Y compris les migrants en provenance de l'étranger.
** Calculée avec un découpage plus fin selon la durée.
Source : « *L'enquête...* » ouv. cit.

Les migrations vers Beyrouth sont le mouvement le plus ancien; celles vers sa banlieue le mouvement le plus récent. Il s'agit en fait d'un même mouvement et le déplacement vers la banlieue tient à une saturation relative du centre ville datant déjà d'un certain nombre d'années, et aux plus grandes facilités de logement offertes en banlieue à la population immigrante dont l'activité est à Beyrouth (ville ou banlieue) (11). Cette saturation relative serait responsable du flux de Beyrouth vers sa banlieue. Parmi les principaux flux migratoires dirigés vers l'agglomération beyrouthine, le flux interne, du centre vers la périphérie est en effet le plus récent en date.

Alors que le mouvement de Beyrouth vers sa banlieue a sa valeur modale aux durées les plus récentes (0-4 ans), les mouvements des campagnes du Sud ou du Mont-Liban vers l'agglomération beyrouthine sont plus continus dans le temps (12), c'est-à-dire plus anciens, et se répartissent à peu près également entre les diverses durées. Il y a cependant un

(11) En fait le centre principal de l'activité de l'agglomération beyrouthine reste Beyrouth ville: 83,2 % des résidents actifs de Beyrouth ont leur activité principale à Beyrouth, et seulement 5,1 % en banlieue; parmi les résidents de banlieue, par contre, 43,8 % seulement ont leur activité principale en banlieue et 37,7 % à Beyrouth.

(12) Si dans chaque période d'égale longueur (5 ans ici), le nombre des migrants d'un flux donné est constant, les proportions du tableau IV-7 décroîtront normalement lorsque la durée augmente, du fait d'une élimination par la mortalité, comme de la

TABLEAU IV-7

Durée de séjour dans leur résidence actuelle des migrants des principaux flux

Durée	*Flux de Beyrouth vers sa banlieue*	*Flux du Mont-Liban vers Beyr. et banl.*	*Flux du Liban-Sud vers Beyr. et banl.*
0-4 ans	31,3	21,0	28,2
5-9	30,0	19,9	16,3
10-14	20,2	14,6	16,9
15 ans et +	18,7	44,5	38,6
Total	100,0	100,0	100,0
Durée moyenne (années)*	9,4	14,1	12,5

* Calculée avec un découpage plus fin selon la durée.
Source : L'enquête..., ouv. cit.

pourcentage relativement plus élevé des immigrants du Sud qui sont arrivés au cours des cinq années précédant l'enquête (1966-1970) ; il s'agit là du mouvement d'exode des zones frontalières menacées par Israël à la suite de la guerre de 1967 (13).

Deux tendances principales se dégagent donc de l'actuelle répartition géographique de la population libanaise.

La bipolarisation entre le secteur urbain concentré dans la capitale et le secteur rural des petits villages est appelée à se déséquilibrer rapidement sous l'effet de l'afflux vers Beyrouth et sa banlieue de populations originaires des zones rurales. Le secteur urbain marginal des autres villes sera probablement destiné à rester stable en proportion, car il envoit peu de migrants vers Beyrouth et en reçoit peu des campagnes.

On assiste également à une modification structurelle interne de l'agglomération beyrouthine résultant de l'échange migratoire entre le centre et la périphérie qui s'effectue largement au profit de cette dernière.

---

possibilité d'une nouvelle migration, qui s'accroissent avec la durée, pour peu en outre que la distribution des migrants suivant l'âge ait peu varié dans le temps. Il s'en suit que la durée moyenne est sous-estimée pour chaque flux.

(13) Les migrants du Liban-Sud vers Beyrouth et sa région ont fait tout récemment l'objet d'une étude: Hussayn Rammal, *L'émigration du Sud vers Beyrouth,* Institut des Sciences Sociales de l'Université Libanaise, Beyrouth, 1973 (en langue arabe).

Cet échange s'accompagne d'un changement qualitatif car parmi les nouveaux immigrants à Beyrouth, un certain nombre sont des ruraux ou des étrangers des classes défavorisées, alors que, parallèlement à un mouvement semblable vers les banlieues populaires qui se gonflent, les banlieues résidentielles aisées se développent rapidement aussi grâce à un flux provenant en partie de Beyrouth.

CHAPITRE CINQUIÈME

LA MAIN-D'ŒUVRE

Comme son nom l'indique, *l'Enquête par sondage sur la population active au Liban (Novembre 1970)* était destinée à fournir des informations détaillées sur les caractéristiques de la main d'œuvre dans le pays. Elle demeure la meilleure source des données en ce domaine. Pour toutes celles que nous ne reprendrons pas ici, renvoyons le lecteur au texte original.

I. La répartition de la population active selon le sexe et l'âge.

Avec un effectif total de 572.000 actifs des deux sexes (chômeurs compris) le Liban connaissait en 1970 un taux brut d'activité relativement faible (27 %), surtout comparé à celui des pays industrialisés qui se situe fréquemment au dessus de 50 %. Cette valeur n'est pas uniquement due à des facteurs proprement économiques, liés aux types particuliers d'activité qui prévalent au Liban, mais aussi à des facteurs démographiques et sociologiques.

Ce sont d'une part la structure par âge particulièrement gonflée aux âges jeunes (rappelons que plus de la moitié des résidents sont âgés de moins de vingt ans), et d'autre part l'activité féminine encore peu répandue. En ce qui concerne ce dernier facteur, notons que le mode de production au Liban est actuellement dominé par le secteur tertiaire, système où normalement la femme participe largement aux activités économiques. Dans un passé récent, l'économie du pays restait encore dominée par les activités primaires ou qui en relevaient directement; la femme était également impliquée dans la production (1). Il faut croire

(1) Voir par exemple D. Chevallier, *Lyon et la Syrie en 1919, Les bases d'une intervention.* Revue Historique, CCXXIV, 1960, p. 75 à 104.

que la transition d'un mode de production à l'autre s'est effectuée avec une certaine réticence en ce qui concerne l'activité féminine, peut-être parce que le changement de statut social impliqué pour la femme par cette transition est resté longtemps mal accepté par toute une frange de la société (le déroulement des activités de type tertiaire, beaucoup plus que de type primaire, impose des déplacements réguliers souvent loin du foyer, impliquant ainsi une émancipation relative de la femme).

C'est ainsi que l'activité féminine la plus intense se rencontre aux deux extrêmes du type d'économie dominant. A Beyrouth ville, centre de l'économie de services, le taux brut d'activité féminine atteint son maximum (13,4 %). A l'opposé, dans les zones rurales, où le mode de vie traditionnel s'accommode asse zaisément du travail de la femme dans l'agriculture, ce taux reste quand même élevé (9,0 %) (2). Si les petites villes et la banlieue de Beyrouth occupent la dernière position, c'est que l'inexistence d'un secteur tertiaire moderne, conjuguée à la vivacité plus grande qu'à Beyrouth de la mentalité traditionnelle, s'y opposent encore au travail de la femme.

TABLEAU V-1

Taux brut d'activité par strate et par sexe (%)

Sexe	*Beyrouth*	*Banlieue*	*Autres villes*	*Zones rurales*	*Liban*
Hommes	47,7	45,4	40,1	42,1	43,8
Femmes	13,4	8,3	6,7	9,0	9,5

Source : L'enquête..., ouv. cit.

(2) En fait le taux d'activité des femmes rurales doit nettement excéder 9,0 %. La population active féminine employée dans l'agriculture a été sous-estimée lors de l'enquête de 1970 et les responsables de l'enquête envisagent eux-mêmes « qu'un nombre non négligeable de femmes travaillant dans ce secteur se sont déclarées non actives, les travaux de la ferme et ceux du ménage étant souvent indissociables ». D'après l'enquête, sur 101.715 agriculteurs éleveurs et pêcheurs des deux sexes dans l'ensemble du pays, il n'y aurait que 21.240 femmes, soit 20,9 % du total. Dans la seule région du Liban-Sud (5 cazas du Sud sur 7: Bent Jbail, Marjayoun, Saïda, Nabatiyé et Sour), H. Rammal (qui ne précise pas ses sources) a trouvé en 1973 une population active d'agriculteurs de 66.575 pour les deux sexes, dout 32.025 femmes, soit 48,1 % du total. Notons au passage que le nombre des femmes actives dans l'agriculture tel que trouvé par l'auteur dans le seul Liban-Sud dépasse l'estimation qui en avait été faite pour tout le pays lors de l'enquête.

Les taux d'activité par sexe et âge mettent mieux en relief le peu d'activité des femmes et les fortes différentiations régionales.

TABLEAU V-2

Taux d'activité par sexe et âge (%)

Age	*Beyrouth*		*Banlieue*		*Autres villes*		*Zones rurales*		*Liban entier*	
(ans)	*H.*	*F.*	*H.*	*F.*	*H.*	*F.*	*H.*	*F.*	*H.*	*F.*
0-9	—	0,4	0,1	0,1	0,3	0,3	0,1	0,3	0,1	0,3
10-14	5,9	10,8	7,9	5,1	6,1	5,1	5,0	5,8	6,0	6,6
15-19	35,8	17,8	46,4	14,9	32,9	9,6	37,3	17,8	38,0	15,8
20-24	66,2	33,1	78,3	20,6	65,7	20,6	76,8	21,3	72,7	23,8
25-29	89,0	28,6	95,6	16,1	92,3	17,1	93,4	18,4	92,6	20,2
30-39	97,5	20,0	96,1	12,1	95,2	10,4	96,8	14,4	97,0	15,3
40-49	96,3	15,5	94,8	12,1	94,5	7,2	95,5	13,7	95,3	12,9
50-59	85,5	11,3	82,3	5,3	82,7	5,4	85,2	10,5	84,4	9,2
60-64	68,5	9,7	60,1	7,1	65,9	5,4	74,0	8,8	69,5	8,3
65 et+	38,5	4,5	30,0	2,3	35,1	1,2	47,4	5,2	41,9	4,1

Source : L'enquête..., ouv. cit.

Intéressons-nous uniquement aux jeunes générations féminines, disons celles qui avaient entre 20 et 24 ans en 1970, c'est-à-dire celles qui constituent en priorité les demandeurs d'emploi en raison de leur situation familiale : proportion forte de célibataires et de femmes mariées n'ayant pas encore d'enfants, niveau d'éducation relativement élevé. Leur taux d'activité à l'échelle de tout le pays est plutôt bas (23,8 %), tandis qu'il atteint 72,7 % chez les hommes des mêmes générations. Cette valeur recouvre pourtant de grandes disparités régionales : 33,1 % à Beyrouth contre 21 % environ dans les autres régions. L'activité féminine des jeunes générations féminines est donc à Beyrouth plus élevée de 60 % que dans le reste du pays.

Quant à l'activité chez les hommes, elle débute tardivement avec des taux relativement faibles aux âges jeunes (exception faite de la valeur non négligeable à moins de quinze ans, caractéristique de beaucoup de pays du Tiers Monde). A 15 ans, 75 % des garçons restent inactifs, à 20 ans 40 %, à 25 ans 17 %, et ce n'est qu'entre 35 et 40 ans que le taux d'activité atteint son maximum de 98 % (3). Cette caractéristique

(3) Ces pourcentages, non tabulés, sont donnés dans le texte de l'enquête.

se manifeste surtout à Beyrouth et dans les autres villes; la prolongation de la durée des études, apanage des villes, pourrait en être responsable. Par contre l'entrée en activité se fait plus tôt aussi bien dans la banlieue de Beyrouth que dans les zones rurales, pour des raisons d'ailleurs plus ou moins complémentaires dans ces deux cas: immigration en banlieue d'une population jeune et active (dont l'activité est la raison de la migration), émigration des zones rurales de la population jeune qui n'a pu trouver d'emploi sur place (ceux qui restent sont donc actifs); prédominance en banlieue des manœuvres, ouvriers d'industrie et petits employés du tertiaire dont l'entrée en activité est précoce, prédominance en zones rurales des travailleurs agricoles entrant également tôt en activité.

Relevant la faiblesse du taux brut d'activité chez les hommes, les responsables de l'enquête ont invoqué, outre l'entrée tardive dans la vie professionnelle et les effets de la structure par âge, la prise de retraite précoce assez répandue et l'importance numérique des « rentiers » au Liban.

TABLEAU V-3

Répartition de la population masculine âgée de 15 à 64 ans selon l'activité et l'état physique

Activité ou état physique	*Beyrouth* %	*Banlieue* %	*Autres villes* %	*Zones rurales* %	*Liban* %
Actifs	77,7	82,4	74,3	78,1	78,4
Non actifs scolarisés	15,6	10,8	16,4	14,2	14,1
Handicapés physiques non actifs non scolarisés	0,8	0,8	1,0	1,2	1,0
Retraités non handicapés	2,8	3,0	2,8	2,7	2,8
Non actifs, non scolarisés, non handicapés	3,1	3,0	5,5	3,8	3,7

Source : L'enquête..., ouv. cit.

Dans l'ensemble du pays, 3,7 % des hommes d'âge actif n'ont jamais travaillé et ne cherchent pas à travailler alors qu'ils ne sont pas handicapés physiques; leur proportion va même jusqu'à atteindre 5,5 % dans les villes de province! Bien sûr cette particularité ne fait que s'ajouter aux autres qu'ont signalées les auteurs de l'enquête et qui toutes contribuent

à expliquer l'activité peu importante des hommes au Liban. La faiblesse du nombre brut d'années de vie active en témoigne d'ailleurs.

TABLEAU V-4

Nombre brut d'années de vie active par sexe et strate (en années)

	Beyrouth	*Banlieue*	*Autres villes*	*Zones rurales*	*Liban*
Hommes	45,1	44,8	43,9	46,8	45,8
Femmes	10,2	6,4	5,3	8,0	7,9

Source : Calcul des auteurs d'après *L'enquête...*, ouv. cit.

La valeur la plus élevée du nombre brut d'années de vie active pour le sexe masculin (cumul des taux d'activité) se rencontre dans les zones rurales et non plus à Beyrouth. La supériorité du taux brut d'activité des hommes beyrouthins était donc due à leurs effectifs proportionnellement plus nombreux aux âges d'activité et masquait une activité par âge en réalité plus intense chez les hommes ruraux. En effet la vie professionnelle débute plus tôt dans les campagnes que dans la capitale et s'y achève plus tard. Cet indice a également l'avantage de souligner que, si l'activité masculine demeure faible comparée à celle d'autres pays du Tiers Monde — en Turquie par exemple on trouvait en 1960 56,7 années de vie active chez les hommes —, elle n'est en fait pas aussi basse que ne l'aurait laissé penser le taux brut d'activité marqué par la structure par âge creusée aux âges actifs, et classe le Liban au niveau de beaucoup de pays d'Europe — en France par exemple on a trouvé au recensement de 1968 un nombre brut d'années de vie active égal à 45,0 ans chez les hommes —.

D'après la table de vie active que nous avons dressée pour le sexe masculin, en 1970 l'espérance de vie active à la naissance était de 37,15 ans, c'est-à-dire relativement peu élevée. La vie active représenterait ainsi pour un nouveau-né d'une génération fictive qui connaîtrait les conditions de mortalité et d'activité de l'année 1970, 60 % environ de de sa vie totale. Par ailleurs, la mortalité fait perdre au total à la vie active 8,66 ans (4). Cette perte due à l'interférence de la mortalité et de l'activité économique résulte à la fois de:

(4) Ce nombre est mesuré par la différence entre le nombre brut d'années de vie active, soit 45,81 ans, et l'espérance de vie active à la naissance (« nombre net d'années de vie active »), soit 37,15 ans.

TABLEAU V-5

Table abrégée de vie active
Population masculine du Liban 1970

Groupe d'âge x, x+a	*Taux d'activité du groupe d'âge x, x+a* %	*Taux d'activité à l'âge initial x* %	*Survivants à l'âge x*	*Survivants actifs à l'âge x*	*Popula. station. dans l'intervalle*	*Popula. station. active dans l'intervalle*	*Population station. x+*	*Population station. active x+*	*eT*	*eA*	*eI*	*DSA*
0-9	0,1	0,0	100.000	0	916.493	916	6.207.381	3.715.480	62,07	37,15	24,92	38,62
10-14	6,0	3,0	90.267	2.708	449.903	26.994	5.290.888	3.714.564	58,61	41,15	17,46	42,78
15-19	38,0	22,0	89.694	19.733	446.775	169.775	4.840.985	3.687.570	53,97	41,11	12,86	42,74
20-24	72,7	55,4	89.016	49.315	442.858	321.958	4.394.210	3.517.795	49,36	39,52	9,84	41,08
25-29	92,6	82,7	88.127	72.881	438.263	405.832	3.951.352	3.195.837	44,83	36,26	8,57	37,70
30-39	97,0	94,8	87.178	82.645	858.560	832.803	3.513.089	2.790.005	40,30	32,00	8,30	33,27
40-49	95,3	96,2	84.446	81.237	821.160	782.565	2.654.529	1.957.202	31,43	23,18	8,25	24,09
50-59	84,4	89,9	79.208	71.208	745.810	629.464	1.833.369	1.174.637	23,14	14,93	8,21	16,50
60-64	69,5	77,0	69.156	53.250	324.225	225.336	1.087.559	545.173	15,72	7,88	7,84	10,24
65 et +	41,9	55,7	60.534	33.717	763.334	319.837	763.334	319.837	12,61	5,28	7,33	9,49

Source : Calcul des auteurs d'après: Table de mortalité du Liban — sexe masculin — in *La situation...*, ouv. cit.
Taux d'activité de *L'enquête...*, ouv. cit.
eT = espérance de vie totale ; *eA* = espérance de vie active ; *eI* = espérance de vie inactive.
DSA = durée de vie active par survivant actif.

— la mortalité qui survient avant l'entrée en activité qu'elle empêche, et fait perdre aux hommes libanais 3,96 ans de vie active;

— la mortalité qui frappe au cours de la vie active et en abaisse au Liban le nombre d'années de 4,70 ans (5).

II. La répartition de la population active selon la branche d'activité et la profession.

Peu avant 1970, les différentes estimations de la répartition de la population active selon la branche d'activité s'accordaient généralement à reconnaître une récente prépondérance du secteur tertiaire, l'agriculture étant passée au second plan, et l'industrie ne regroupant qu'un pourcentage encore fort réduit de l'ensemble des actifs.

Tableau V-6

distribution de 100 actifs entre les trois grands secteurs

Secteur	1959	1964	1968	1970
Primaire	49	45	34	19
Secondaire	19	20	21	25
Tertiaire	32	35	45	56

Sources: Pour 1959 1964, et 1968, cf. H. el-Naffi et F. Srouji, *Les caractères de la population active au Liban*, Université de Paris, 1971 (polyc.); pour 1970, *L'enquête...*, ouv. cit.

L'enquête de 1970 a profondément modifié l'idée que l'on se faisait jusqu'alors de la population active: le secteur tertiaire y est apparu comme le plus important en valeur absolue aussi bien que relative, la seconde place étant occupée non pas par le secteur primaire mais par le secteur secondaire. Aussi le Liban des années 70 se caractérise-t-il par la prédominance de l'économie de type urbain sur l'économie rurale, qui, autrefois regroupant la majorité des travailleurs, n'est plus aujourd'hui qu'une activité subsidiaire.

La répartition des résidents de chaque strate selon l'activité principale appelle divers commentaires. La faible représentation du secteur primaire (agriculture essentiellement) s'explique d'abord par le fait que

(5) Pour ce calcul, on a supposé que la mortalité prévenante intervenait uniquement avant 15 ans et la mortalité interrompante uniquement au delà de cet âge.

TABLEAU V-7

Répartition de 100 résidents actifs de chaque strate selon le secteur de l'activité principale

	Beyrouth	*Banlieue*	*Autres villes*	*Zones rurales*	*Liban*
1) Agriculture	0,4	1,3	7,3	45,3	18,9
2) et 3) Industrie	17,1	28,1	21,3	10,9	17,8
4) Electricité et eau	0,8	0,9	1,2	1,2	1,0
5) Construction	4,4	7,1	7,1	7,4	6,5
6) Commerce et hôtellerie	25,2	20,5	19,7	8,7	17,0
7) Transports et Communications	8,0	9,3	7,8	5,0	7,1
8) Finance et services aux entreprises	7,5	3,7	2,4	1,0	3,4
9) Autres services	36,2	28,7	32,8	19,9	27,8
0) Indéterminé	0,2	0,4	0,6	0,6	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : L'enquête..., ouv. cit.

les travailleurs agricoles saisonniers en provenance de Syrie n'ont pour la plupart pas été recensés comme résidents (6) en dépit de l'importance numérique de leur contribution aux activités agricoles au Liban. Il semble aussi que les critères utilisés pour l'enquête aient été très restrictifs et que le travail, notamment agricole, des femmes et des enfants n'ait pas été pris en considération lorsqu'il s'agissait d'une activité non salariée (exploitation familiale), ou encore lorsque l'âge légal du travail n'était pas respecté. En troisième lieu, beaucoup de personnes dont l'activité principale se rattache aux secteurs secondaire ou tertiaire conservent une activité agricole annexe et échappent à ces résultats.

Le mouvement saisonnier que connaît l'agriculture existe aussi dans le secteur secondaire qui regroupe à la fois l'industrie, l'électricité et eau, et la construction. Une proportion appréciable de la main-d'œuvre occupée dans le secteur de la construction est d'origine syrienne et, résidant principalement en Syrie, n'a par conséquent pas été intégralement estimée lors de l'enquête. Ainsi le secteur de la construction qui représenterait d'après l'enquête 26 % de l'ensemble du secteur secondaire,

(6) Critère qui suppose une résidence depuis plus de six mois au Liban.

en réunirait en fait sensiblement plus compte tenu de cette main d'œuvre qui a échappé à l'enquête. Notons à ce propos que la proportion que représente la construction dans l'ensemble du secteur secondaire est un indice important du niveau d'évolution de l'industrie. Dans les pays sous développés la part de la construction est en général élevée alors qu'elle s'abaisse dans les pays les plus industrialisés.

Réunissant 56 % du total des actifs, le secteur tertiaire apparaît au Liban comme un secteur réellement hypertrophié. En fait, à côté d'un secteur tertiaire « dynamique », un important tertiaire de type primitif persiste connotant la transition directe de l'agriculture aux services; c'est le cas du secteur « commerce et hôtellerie » au sein duquel plus de 68 % des individus sont en fait occupés dans le commerce de détail. Signalons aussi que dans la catégorie « autres services » qui confond l'enseignement, les soins médicaux, l'administration et les services collectifs, les services individuels, ce dernier type d'activité regroupe 34 % des individus (7).

On dispose par ailleurs de la répartition des actifs suivant leur profession principale (8).

Chaque strate semble se spécialiser dans une profession dominante. A Beyrouth, les professions directement liées aux services représentent plus des deux tiers de l'ensemble. Dans la banlieue de Beyrouth, la prédominance de la catégorie « ouvriers et manœuvres non agricoles » dénote l'activité de plus en plus industrielle de cette banlieue, caractère qui transparaît dans une moindre mesure dans les autres villes. Enfin il est à peine surprenant que la profession d'agriculteur ne représente que 45 % des actifs dans les zones rurales, ces zones jouant de plus en plus, par le moyen des migrations alternantes, le rôle de réservoir de main-d'œuvre pour Beyrouth et sa banlieue, mais en partie aussi pour les autres villes.

---

(7) A côté de la classification en secteurs d'activité du B.I.T. (adoptée pour l'enquête), on aurait intérêt à en distinguer une autre plus adaptée aux besoins des planificateurs. Elle pourrait notamment différencier au sein du tertiaire les activités qui contribuent à l'accroissement de la productivité des autres secteurs de l'économie, des activités de type parasitaire qui constituent à l'opposé une charge pour le pays et occupent certainement au Liban, à l'instar de beaucoup d'autres pays, une place importante dans chacune des catégories distinguées par le B.I.T.

(8) La nomenclature du B.I.T. a été adoptée.

Tableau V-8

Répartition de 100 résidents ayant un emploi selon leur profession principale

	Beyrouth	*Banlieue*	*Autres villes*	*Zones rurales*	*Liban*
0-1: prof. techn. et libérales	14,0	8,3	11,9	7,2	9,8
2: cadres supérieurs	3,9	1,9	1,7	0,8	2,0
3: pers. administratif	14,7	9,7	7,5	3,6	8,3
4: pers. commercial	19,1	13,6	14,6	6,2	12,3
5: trav. spéc. serv.	17,4	13,6	12,2	6,5	11,7
6: agric. élev. pêch.	0,6	1,5	7,4	45,1	18,9
7-8-9: ouvriers et man. non agricoles	29,4	48,8	41,1	26,3	34,1
X-Z: milit. et indét.	0,9	2,6	3,6	4,3	2,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : L'enquête..., ouv. cit.

Tableau V-9

Distribution de 1000 résidents de chaque groupe d'âge ayant un emploi selon la profession

*Profession**	*moins de 15 ans*	*15-24 ans*	*25-34 ans*	*35-64 ans*	*65 ans et +*	*tous âges*
0-1	7	117	141	76	51	97
2	0	3	18	31	14	20
3	4	90	116	75	18	84
4	53	90	109	145	182	121
5	380	119	102	107	84	117
6	264	145	106	223	478	189
7-8-9	285	402	362	321	167	342
X-Z	8	34	46	22	6	30
Toutes professions	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

Source : Calcul des auteurs d'après les données de *L'enquête...* ouv. cit.

* Voir code tableau V-8.

GRAPHIQUE 2:

Effectifs d'actifs par groupes de professions pour 1000 actifs à chaque âge au 15/11/1970

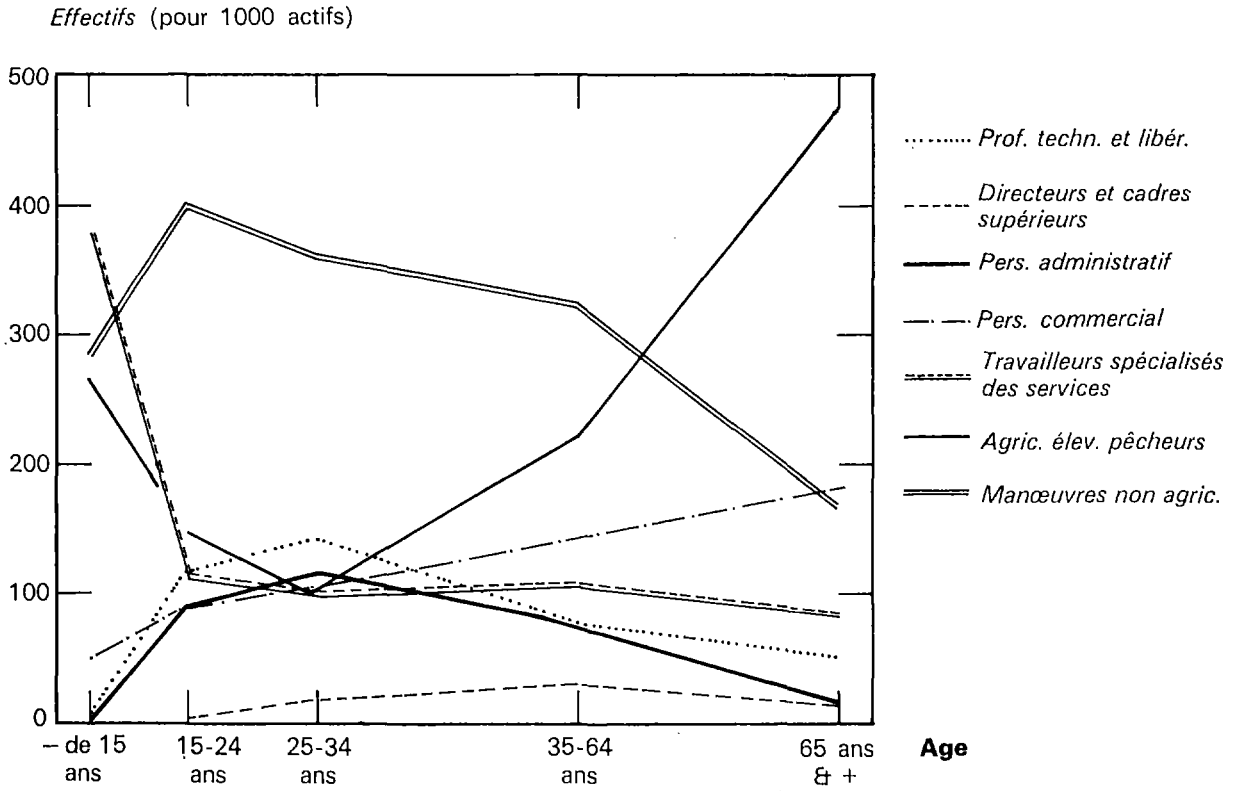

Remarque: La croissance ou la décroissance de la courbe d'une profession donnée d'un âge au suivant n'implique nullement que les effectifs dans cette profession suivent le même mouvement; mais simplement que la représentation proportionnelle de cette profession s'accroît ou décroît.

La distribution de 1000 actifs à chaque âge permet d'abord de distinguer les professions par l'âge auquel on y entre et l'âge auquel on en sort. L'entrée en activité des travailleurs spécialisés dans les services (services individuels surtout), des agriculteurs et des ouvriers a lieu très jeune, d'où leur sur-représentation chez les actifs de moins de 15 ans. A l'opposé on n'entre que tardivement dans les professions: professions techniques et libérales, directeurs et cadres supérieurs, personnel administratif, lesquelles exigent souvent soit la constitution préalable d'un certain capital soit encore un niveau élevé d'études, d'où la croissance de leur représentation dans la population active lorsque l'âge augmente. Il est fréquent que l'on quitte jeune certaines professions pour connaître une mobilité professionnelle; les travailleurs spécialisés des services et manœuvres non agricoles dont la proportion dans l'ensemble de la population active diminue avec l'âge (au delà de 25 ans pour les ouvriers) en sont un exemple (9). Le même phénomène semble affecter une frange importante de la population agricole qui se déplacerait vers d'autres secteurs entre 15 et 34 ans si l'on en juge au creux marqué à ces âges par la proportion d'agriculteurs. A l'opposé, l'âge de sortie de la profession peut être très élevé, comme c'est le cas du gros de la population agricole qui n'a pas quitté ce secteur au début de sa vie active et n'a plus aucune chance de le quitter passé un certain âge, ou encore des commerçants, ce qui explique en bonne partie que ces deux secteurs prédominent après 65 ans.

La répartition de la population active à chaque âge selon le type d'activité donne d'autre part une idée de l'évolution de l'emploi dans les diverses professions au cours des dernières décennies. Certaines professions sont en déclin dans le temps; la croissance avec l'âge au delà de 35 ans de la proportion d'agriculteurs témoigne de la désaffection progressive du secteur agricole, c'est-à-dire que, plus on remonte les générations, plus de même on remonte à des époques où la prépondérance de ce secteur était prononcée. D'autre professions au contraire connaissent depuis

(9) Les proportions à moins de 15 ans sont calculées sur de très petits effectifs (17.775 actifs au total). Dans le cas des « travailleurs spécialisés des services », la régressions dès 15 ans de cette proportion qui se stabilise ensuite est sans doute imputable en bonne partie, en ce qui concerne le sexe féminin, à un abandon de toute activité plutôt qu'à une mobilité professionnelle: jeune domestique qui se marie par exemple....

peu un certain développement. C'est le cas aussi bien des ouvriers d'industrie (essor de l'industrie) que des professions techniques et libérales et du personnel administratif (essor du tertiaire moderne), catégories dont la représentation décroît au fur et à mesure que l'âge augmente et que l'on remonte à des générations entrées dans la vie active à des époques où les emplois dans ces diverses professions étaient moins développés (10). On aurait pu s'attendre à ce que la proportion des travailleurs spécialisés dans les services s'abaisse régulièrement lorsque l'âge augmente, manifestant ainsi la montée récente des activités de service au Liban. La stagnation de cette proportion au delà de 15 ans montre au contraire que ces services, qui sont les plus archaïques du tertiaire (11), ne connaissent aucune progression, mais pas non plus de régression(inertie du tertiaire traditionnel).

III. La situation dans la profession.

Tableau V-10

Répartition des résidents ayant un emploi selon le statut (en pourcentages dans chaque strate)

	Beyrouth	*Banlieue*	*Autres villes*	*Zones rurales*	*Liban*
Travailleurs indépendants	18,8	20,1	26,2	28,9	24,0
Patrons	9,3	5,7	8,9	7,1	7,6
Salariés permanents	55,4	40,3	38,7	24,3	37,8
Journaliers	13,3	30,8	21,0	23,1	22,0
Aides familiaux	2,5	2,0	3,4	13,2	6,6
Métayers et autres cas	0,7	1,1	1,8	3,4	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : L'enquête..., ouv. cit.

(10) L'âge d'entrée ou sortie en activité et l'époque d'entrée dans la vie active peuvent combiner leurs effets pour expliquer les courbes de certaines professions: les effets d'âge et de génération peuvent se cumuler (cas des ouvriers par exemple), ou se neutraliser partiellement (cas des agriculteurs avant 65 ans).

(11) Les 63.000 individus classés dans les « travailleurs spécialisés dans les services » se distribuent ainsi selon le métier: 14.800 employés de maison, 9.300 cuisiniers et serveurs, 8.700 gardiens d'immeuble, 11.500 agents de protection et de sécurité, 6.500 coiffeurs et esthéticiens, 4.000 directeurs d'hôtel et propriétaires-gérants.

Avec 60 % de l'ensemble, le salariat représente la condition la plus courante; pour le tiers en outre, ces salariés ont le statut particulièrement incertain de journaliers. Constatons également que les statuts les plus évolués sont en corrélation étroite avec le niveau socio-économique de la strate. C'est ainsi que les salariés permanents sont proportionnellement les plus nombreux à Beyrouth et diminuent progressivement d'une strate à l'autre pour n'atteindre plus que 24 % dans les zones rurales. La forte représentation des journaliers à Beyrouth et en banlieue reflète par ailleurs l'existence d'une industrie implantée de fraîche date et le boom dans la construction, secteurs tous deux incapables pour le moment de garantir à leurs ouvriers une sécurité, même relative, de l'emploi; on doit la relier aux fréquentes migrations professionnelles décelées plus haut.

TABLEAU V-11

Répartition des actifs de chaque secteur selon le statut dans le travail

	Travail. indépen.	*Patrons*	*Salariés perman.*	*Journaliers*	*Aides famil.*	*Autres*	*Total*
Agriculture	33,0	9,5	2,0	25,8	24,3	5,4	100,0
Industrie	19,0	9,7	27,9	39,3	3,3	0,8	100,0
Électricité et eau	1,1	1,1	87,1	11,5	—	—	100,0
Construction	25,2	10,8	10,6	52,0	1,2	0,2	100,0
Commerce et hôtel.	40,8	12,7	29,8	10,3	5,7	0,7	100,0
Transp. et communic.	31,6	1,8	47,8	17,4	0,9	0,5	100,0
Finance et serv. aux entreprises	18,4	8,5	69,5	1,9	0,8	0,9	100,0
Autres services	10,4	2,9	71,4	12,3	1,0	2,0	100,0

Source : L'enquête..., ouv. cit.

L'agriculture semble reposer essentiellement sur les travailleurs indépendants et les aides familiaux qui représentent 59 % de l'ensemble. La participation des journaliers apparaît toutefois assez importante selon ces données qui en outre la sous-estiment considérablement car elles ne tiennent pas compte des nombreux journaliers syriens résidant au Liban. Par contre le métayage qui était historiquement le statut le plus répandu dans l'agriculture est devenu négligeable (moins de 5 %). La petite exploitation de type familial paraît donc dominer, à côté toutefois de grandes propriétés qu'atteste l'importance des patrons et des salariés, journaliers surtout.

Dans le secteur industriel, plus d'un actif sur cinq est en fait un artisan: aux travailleurs indépendants on doit en effet ajouter les aides familiaux, auxquels seul l'artisanat a encore recours dans le secteur secondaire. Le rapport du nombre de patrons au nombre de salariés (un pour sept) révèle par ailleurs la taille encore modeste de la majorité des entreprises industrielles au Liban.

Le secteur tertiaire se caractérise par des proportions relativement importantes de travailleurs indépendants, essentiellement dans ses catégories les moins évoluées: commerce et hôtellerie, et transports et communications. Comme les deux autres, ce secteur emploie aussi de nombreux journaliers, sauf dans les finances et services aux entreprises, secteur le plus moderne du tertiaire.

Dans les économies développées (socialistes, mais aussi capitalistes) les salariés, toujours permanents maintenant, représentent l'énorme majorité de la population active, surtout dans l'industrie et les services. Au Liban, le passage rapide des activités agricoles aux activités tertiaires, sans transition réelle par l'industrie, ne s'est pas encore accompagné de la modernisation dans tous les domaines des conditions du travail: les statuts traditionnels (travailleurs indépendants et aides familiaux d'une part, journaliers de l'autre) continuent en effet de l'emporter numériquement sur le salariat permanent.

IV. Chômage et sous-emploi.

Sur 571 755 actifs selon l'estimation de l'enquête, 33 345, soit 5,8 % du total, étaient des chômeurs. Ceux-ci se répartissaient entre 47 % de chômeurs en quête de leur premier emploi et 53 % de chômeurs ayant déjà travaillé. A cet effectif, on pourrait ajouter les 13 125 chômeurs saisonniers ou occasionnels, ce qui porterait à 8,1 % le taux de chômage dans la population active libanaise (12). Cette valeur, déjà élevée en soi, apparaît d'autant plus forte que, comme nous l'avons déjà signalé, les effectifs des groupes d'âge de pleine activité sont particulièrement déficitaires dans l'ensemble de la population, ce qui aurait laissé supposer

(12) Les chômeurs occasionnels ou saisonniers sont ceux au moment de l'enquête. Leur nombre est très variable avec les saisons. En novembre 1970, le taux de chômage occasionnel ou saisonnier s'élevait à 2,3 % de l'ensemble des actifs au Liban, culminant à 5,2 % dans les zones rurales.

un emploi plus intense de ce petit nombre d'actifs potentiels, et que l'activité des femmes est encore très réduite.

Ne tenant compte que des chômeurs qui ont déjà travaillé (13), on n'observe aucune différence significative d'une profession à l'autre: le taux de chômage oscille dans les diverses professions autour de 3 %, atteignant son maximum de 4,1 % chez les ouvriers d'industrie, et ce n'est que dans l'agriculture, où il est égal à 1,1 % seulement, qu'il s'en éloigne sensiblement. Dans ce dernier secteur cependant, cette faible valeur est à majorer de la proportion importante des chômeurs saisonniers ou occasionnels (9,8 % du total des actifs agriculteurs en novembre 1970), proportion qui est inférieure à 1 % dans tous les autres secteurs (14).

TABLEAU V-12

Proportion de chômeurs dans la population active selon l'âge (en pourcentages)

	Tous chômeurs	*Demandeurs d'un premier emploi*	*Chômeurs ayant déjà travaillé*
15-24 ans	12,8	8,9	3,9
25-34	4,8	1,4	3,4
35-44	3,0	0,2	2,8
45-64	2,7	—	2,7
Tous âges	5,8	2,7	3,1

Source : L'enquête..., ouv. cit.

Lorsque l'âge s'élève, la proportion de chômeurs calculée par rapport aux actifs du groupe d'âge s'abaisse. Cette diminution tient à ce que les demandeurs d'un premier emploi sont surtout de jeunes actifs, tandis que le chômage affecte ceux qui ont déjà travaillé à peu près indépendamment de leur âge.

(13) Il est en effet absurde d'essayer de répartir selon la profession les chômeurs en quête d'un premier emploi; les taux de chômage calculés sur les seuls chômeurs ayant déjà travaillé sont donc nécessairement inférieurs aux taux réels.

(14) Les occasionnels et saisonniers se concentrent essentiellement dans l'agriculture et la construction. En novembre, la saison creuse avait déjà commencé dans l'agriculture, alors qu'elle ne commence qu'avec l'hiver dans la construction, si bien que, calculé en plein hiver, le taux de chômage saisonnier aurait été relativement élevé aussi pour les ouvriers de la construction.

On peut estimer le sous-emploi, mais uniquement au mois de novembre 1970, au moment précis où l'enquête sur la population active a été menée (15). A cette époque, 69,4 % seulement des actifs possédaient une activité permanente, alors que 10,0 % n'avaient qu'une activité saisonnière et 15,1 % occasionnelle (16). Ces proportions sont extrêmement variables selon le secteur de l'activité. Dans ce domaine encore, le secteur des activités modernes se distingue nettement de celui des activités traditionnelles. Alors que, dans l'agriculture et la construction les travailleurs permanents ne réunissent respectivement que 17,0 % et 32,9 % de l'ensemble des actifs, ces proportions atteignent 98,2 % et 93,4 % dans les compagnies d'électricité et eaux et dans les finances et services aux entreprises. Du point de vue de l'emploi, la construction apparaît comme un secteur plus archaïque encore que l'agriculture: la proportion de travailleurs occasionnels y atteint 60,0 %, alors qu'elle n'est que de 29,3 % dans l'agriculture, dont par ailleurs la population active est composée de saisonniers pour 46,5 %.

(15) Le sous-emploi, qui tient surtout aux offres temporaires d'emploi, est évidemment, comme le chômage saisonnier, très variable selon les périodes de l'année.

(16) Les 5,5 % restant (« indéterminés ») oht toutes chances d'être surtout saisonniers ou occasionnels.

CHAPITRE SIXIÈME

LES PERSPECTIVES DE POPULATION — 1970, 2000

I. Le peuplement futur du Liban et de Beyrouth.

Nous reprenons ici les principaux résultats de nos projections de Beyrouth (1) et du pays entier (2). En ce qui concerne Beyrouth toutefois, le maintien à leur niveau actuel des mouvements d'immigration vers la capitale et la décroissance modérée de la fécondité, qui nous avaient alors paru constituer une hypothèse moyenne, sont ici adoptés comme hypothèse forte. Faite après la publication de ces projections, l'étude des mouvements migratoires externes qui affectent le pays entier, et particulièrement l'agglomération beyrouthine, montre en effet qu'ils seront probablement appelés à décroître, en valeur relative au moins, dans quelques années. Ceci, comme la baisse de fécondité qui se confirme encore, appelait la réalisation d'une projection de la capitale selon des perspectives de croissance moins rapide.

Rappelons brièvement les principales hypothèses de ces projections.

La mortalité est supposée diminuer de la même façon dans les divers cas: adoptant pour la période 1970-1974 nos tables calculées pour l'année 1970, nous aboutissions, en diminuant progressivement la mortalité à chaque âge, à deux tables portant vers l'an 2000 l'espérance de vie à la naissance à 68,5 ans pour les hommes et à 72,5 ans pour les femmes, ce qui représenterait un gain d'environ six ans et demi.

---

(1) Nous entendons par « Beyrouth » l'ensemble de l'agglomération définie lors de l'enquête de 1970.

(2) Pour la méthodologie et les résultats plus détaillés des projections par sexe et âge, voir *La situation...*, ouv. cit.

La population du pays entier a été projetée selon deux hypothèses pour la décroissance de la fécondité, mais en maintenant un solde migratoire nul avec l'étranger, ce qui, mieux que toute autre hypothèse sur des flux migratoires encore mal connus (3), rendait compte des oscillations de ces flux.

La population de Beyrouth a été projetée en combinant les variations de fécondité aux variations de l'immigration nette vers la capitale. Dans une première hypothèse, la fécondité diminue rapidement et les migrations s'atténuent dès 1980, alors que dans une deuxième hypothèse, la fécondité décroît lentement et l'immigration nette conserve son niveau actuel sur toute la période de projection.

En résumé, voici les principales valeurs numériques qui ont guidé ces estimations:

TABLEAU VI-1

Évolution de la somme des taux de fécondité du moment (« S » enfants par femme) et de l'immigration nette survivante des cinq dernières années (« M » en pourcentage de la population totale)

Date	*Liban entier*		*Beyrouth*			
	Hypothèse faible	*Hypothèse forte*	*Hypothèse faible*		*Hypothèse forte*	
	S	*S*	*S*	*M*	*S*	*M*
1/1/1970	5,50	5,50	5,00	8	5,00	8
1/1/1975	5,00	5,25	4,50	8	4,50	8
1/1/1980	4,20	5,00	4,00	8	4,00	8
1/1/1985	3,40	4,75	3,40	7	3,75	8
1/1/1990	2,80	4,50	2,80	5	3,50	8
1/1/1995	2,50	4,25	2,50	3	3,25	8
1/1/2000	2,10	4,00	2,10	2	3,00	8

Remarque: La traduction de ces chiffres en hypothèses de travail nécessite que le lecteur se reporte à *La situation...*, ouv. cit.

(3) Pour réaliser une projection avec migrations, il faut connaître les flux par groupes d'âge que l'on ignore à l'échelle du pays entier.

Précisons avant tout l'indépendance entre les hypothèses sur l'évolution de Beyrouth et celles sur l'évolution du Liban entier. L'hypothèse forte dans un cas n'implique nullement l'hypothèse forte dans l'autre, et de même pour l'hypothèse faible. Il s'en suit que la différence entre les résultats du Liban entier et ceux de Beyrouth pour une même famille d'hypothèses (forte ou faible) ne saurait donner les résultats pour les zones hors de l'agglomération beyrouthine (4).

TABLEAU VI-4

Évolution de la population totale du Liban et de Beyrouth : 1970-2000

Date	*Liban entier*				*Beyrouth*			
	Hypothèse faible		*Hypothèse forte*		*Hypothèse faible*		*Hypothèse forte*	
	E	*r*	*E*	*r*	*E*	*r*	*E*	*r*
1/1/1970	2.265,0	2,4	2.265,0	2,5	964,9	4,0	964,9	4,0
1/1/1975	2.550,3	2,3	2.562,4	2,6	1.172,2	4,0	1.172,2	4,0
1/1/1980	2.856,7	2,1	2.916,1	2,6	1.422,6	3,8	1.422,6	3,9
1/1/1985	3.164,5	1,8	3.339,3	2,6	1.713,6	3,0	1.729,4	4,0
1/1/1990	3.462,2	1,6	3.838,8	2,6	1.983,8	2,4	2.105,3	3,9
1/1/1995	3.742,5	1,3	4.380,4	2,4	2.227,2	1,9	2.553,7	3,7
1/1/2000	3.998,2		4.947,3		2.448,7		3.058,9	

« *E* »: effectif en milliers au premier janvier;
« *r* »: taux annuel moyen d'accroissement (%) entre deux premier janvier

Dans les trente années à venir, la population du Liban est appelée à doubler et celle de l'agglomération beyrouthine presque à tripler, si l'on retient dans chaque cas la moyenne entre les deux évolutions extrêmes. C'est dire la croissance très rapide dans laquelle sa grande jeunesse a engagé la population libanaise.

Dans le cas de la progression la plus rapide, le taux annuel d'accroissement se maintiendra durant toute cette période à 2,5 % dans l'ensemble du pays et à 4,0 % dans la capitale. Dans cette hypothèse extrême, il y aurait pourtant diminution, quoiqu'assez lente, de la fécondité; mais grâce à l'ampleur actuelle de la base de la pyramide des âges, le

(4) D'une manière générale en effet, on ne peut pas procéder à des projections par différence, mais seulement par addition. Il aurait fallu projeter séparément Beyrouth et les autres zones pour en déduire les résultats du Liban entier par somme, ce que l'absence de données relatives aux seules autres zones nous a interdit.

TABLEAU VI-2 — *Effectifs par sexe et âge de la population*
HYPOTHESE FAIBLE

Groupe d'âge	1975		1980		1985	
	Hommes	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*
0-4 ans	186,1	178,7	198,8	190,9	201,9	193,9
5-9	183,9	176,8	182,6	175,5	195,5	188,0
10-14	170,1	164,6	182,6	175,8	181,4	174,6
15-19	145,5	141,3	169,0	163,8	181,5	175,0
20-24	112,2	107,4	144,3	140,5	167,8	162,9
25-29	83,6	80,5	111,1	106,7	143,1	139,6
30-34	64,1	66,7	82,6	79,8	109,9	106,0
35-39	61,8	64,2	63,1	66,0	81,5	79,0
40-44	60,7	60,4	60,6	63,3	62,0	65,2
45-49	55,1	54,6	58,9	59,3	59,0	62,4
50-54	42,3	42,6	52,7	53,2	56,5	58,0
55-59	28,3	29,0	39,6	41,0	49,6	51,4
60-64	31,4	33,0	25,6	27,2	35,9	38,6
65-69	23,7	26,0	26,7	29,7	21,9	24,4
70-74	16,7	19,2	18,7	21,8	21,2	25,0
75-79	10,3	12,5	11,8	14,5	13,3	16,6
80-84	5,1	6,7	5,9	7,8	6,8	9,1
85 ans et plus	2,0	2,9	2,1	3,1	2,4	3,6
Total	1.282,9	1.267,4	1.436,7	1.420,0	1.591,2	1.573,3

Groupe d'âge	1990		1995		2000	
	Hommes	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*
0-4 ans	197,8	189,9	194,4	186,7	186,1	178,7
5-9	199,0	191,4	195,5	188,0	192,6	185,3
10-14	194,4	187,2	197,9	190,6	194,5	187,3
15-19	180,4	173,9	193,4	186,5	197,0	190,1
20-24	180,3	174,2	179,3	173,2	192,4	185,9
25-29	166,5	162,0	179,1	173,4	178,3	172,6
30-34	141,8	138,6	165,1	161,0	177,7	172,5
35-39	108,5	105,3	140,1	137,6	163,3	160,0
40-44	80,2	78,2	106,9	104,3	138,2	135,1
45-49	60,4	64,3	78,3	77,3	104,6	102,7
50-54	56,7	61,1	58,2	63,2	75,6	76,1
55-59	53,3	56,1	53,6	59,3	55,3	61,5
60-64	45,1	48,6	48,7	53,3	49,2	56,5
65-69	30,8	34,8	38,9	44,0	42,2	48,5
70-74	17,5	20,7	24,9	29,7	31,6	37,8
75-79	15,2	22,7	12,6	15,9	18,1	23,0
80-84	7,8	10,5	9,0	14,5	7,5	10,2
85 ans et plus	2,8	4,2	3,2	4,9	3,7	6,5
Total	1.738,5	1.723,7	1.879,1	1.863,4	2.007,9	1.990,3

du Liban 1975-2000 (en milliers, au 1er janvier)

HYPOTHESE FORTE

Groupe d'âge	1975		1980		1985	
	Hommes	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*
0-4 ans	192,3	184,6	223,0	214,2	261,2	250,9
5-9	183,9	176,8	188,6	181,4	219,3	210,9
10-14	170,1	164,6	182,6	175,8	187,4	180,4
15-19	145,5	141,3	169,0	163,8	181,5	175,0
20-24	112,2	107,4	144,3	140,5	167,8	162,9
25-29	83,6	80,5	111,1	106,7	143,1	139,6
30-34	64,1	66,7	82,6	79,8	109,9	106,0
35-39	61,8	64,2	63,1	66,0	81,5	79,0
40-44	60,7	60,4	60,6	63,3	62,0	65,2
45-49	55,1	54,6	58,9	59,3	59,0	62,4
50-54	42,3	42,6	52,7	53,2	56,5	58,0
55-59	28,3	29,0	39,6	41,0	49,6	51,4
60-64	31,4	33,3	25,6	27,2	35,9	38,6
65-69	23,7	26,0	26,7	29,7	21,9	24,4
70-74	16,7	19,2	18,7	21,8	21,2	25,0
75-79	10,3	12,5	11,8	14,5	13,3	16,6
80-84	5,1	6,7	5,9	7,8	6,8	9,1
85 ans et plus	2,0	2,9	2,1	3,1	2,4	3,6
Total	1.289,1	1.273,3	1.466,9	1.449,2	1.680,3	1.659,0

Groupe d'âge	1990		1995		2000	
	Hommes	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*
0-4 ans	301,7	289,7	329,2	316,1	347,0	333,2
5-9	257,5	247,7	298,2	286,7	326,2	313,6
10-14	218,0	209,9	256,1	246,7	296,7	285,6
15-19	186,4	179,7	216,9	209,2	254,9	245,9
20-24	180,3	174,3	185,3	179,0	215,8	208,5
25-29	166,5	162,0	179,1	173,4	184,2	178,3
30-34	141,8	138,6	165,1	161,0	177,7	172,5
35-39	108,5	105,3	140,1	137,6	163,3	160,0
40-44	80,2	78,2	106,9	104,3	138,2	135,1
45-49	60,4	64,3	78,3	77,3	104,6	102,7
50-54	56,7	61,1	58,2	63,2	75,6	76,1
55-59	53,3	56,1	53,6	59,3	55,3	61,5
60-64	45,1	48,6	48,7	53,3	49,2	56,5
65-69	30,8	34,8	38,9	44,0	42,2	48,5
70-74	17,5	20,7	24,9	29,7	31,6	37,8
75-79	15,2	22,7	12,6	15,9	18,1	23,0
80-84	7,8	10,5	9,0	14,5	7,5	10,2
85 ans et plus	2,8	4,2	3,2	4,9	3,7	6,5
Total	1.930,5	1.908,3	2.204,3	2.176,1	2.491,8	2.455,5

TABLEAU VI-3 — *Effectifs par sexe et âge de la population*

HYPOTHESE FAIBLE

Groupe d'âge	1975		1980		1985	
	Hommes	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*
0-4 ans	82,9	79,5	97,7	93,6	117,8	112,0
5-9	82,3	79,2	89,2	85,7	104,5	100,2
10-14	76,0	74,9	89,4	88,8	96,8	96,1
15-19	65,2	64,7	83,0	83,0	96,9	97,5
20-24	53,2	55,0	73,0	74,8	91,2	93,8
25-29	45,9	41,5	60,9	59,8	81,2	79,8
30-34	35,2	33,8	47,7	43,0	62,7	61,4
35-39	33,4	31,4	36,7	34,9	49,1	44,2
40-44	30,4	27,5	34,4	31,2	37,8	34,7
45-49	25,8	24,0	30,6	27,0	34,6	30,7
50-54	19,5	17,4	25,0	23,4	29,7	26,4
55-59	12,9	12,5	18,3	16,7	23,5	22,6
60-64	11,1	10,9	11,7	11,7	16,6	15,7
65-69	10,1	10,7	9,4	9,7	10,0	10,5
70-74	5,7	6,5	8,0	9,0	7,5	8,2
75-79	3,4	4,3	4,0	4,9	5,7	6,8
80-84	1,3	1,8	2,0	2,7	2,3	3,1
85 ans et plus	0,9	1,4	0,6	1,0	0,8	1,2
Total	595,2	577,0	721,6	701,0	868,7	844,9

	1990		1995		2000	
Groupe d'âge	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*
0-4 ans	118,9	113,2	120,1	115,2	117,8	113,1
5-9	122,9	117,2	121,4	116,4	122,6	117,7
10-14	110,6	108,4	126,9	122,9	124,3	120,9
15-19	102,8	103,1	114,6	113,3	129,8	126,4
20-24	103,5	106,2	107,3	109,2	117,8	117,7
25-29	97,6	97,8	107,9	108,9	110,4	111,1
30-34	82,5	80,9	97,3	98,4	108,2	109,2
35-39	63,6	62,2	82,7	81,2	97,1	98,5
40-44	49,7	43,9	63,7	61,7	82,3	80,7
45-49	37,7	34,2	49,0	43,4	62,8	61,1
50-54	33,6	30,1	36,5	33,6	47,4	42,6
55-59	28,0	25,5	31,8	29,2	34,6	32,7
60-64	21,6	21,4	25,6	24,2	29,2	27,8
65-69	14,2	14,2	18,5	19,4	22,2	22,1
70-74	8,0	8,9	11,4	12,1	15,0	16,6
75-79	5,4	6,3	5,8	6,9	8,3	9,4
80-84	3,3	4,3	3,2	4,0	3,5	4,4
85 ans et plus	0,9	1,4	1,3	1,9	1,4	2,0
Total	1.004,6	979,2	1.125,0	1.102,2	1.234,7	1.214,0

de Beyrouth — 1975-2000 (en milliers au 1er janvier)

HYPOTHESE FORTE

Groupe d'âge	1975		1980		1985	
	Hommes	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*
0-4 ans	82,9	79,5	97,7	93,6	118,8	112,9
5-9	82,3	79,2	89,2	85,7	105,7	101,4
10-14	76,0	74,9	89,4	88,8	98,0	97,6
15-19	65,2	64,7	83,0	83,0	98,0	98,8
20-24	53,2	55,0	73,0	74,8	92,5	95,4
25-29	45,9	41,5	60,9	59,8	82,4	80,6
30-34	35,2	33,8	47,7	43,0	63,0	61,7
35-39	33,4	31,4	36,7	34,9	49,4	44,4
40-44	30,4	27,5	34,4	31,2	38,0	34,7
45-49	25,8	24,0	30,6	27,0	34,8	30,7
50-54	19,5	17,4	25,0	23,4	29,7	26,4
55-59	12,9	12,5	18,3	16,7	23,5	22,6
60-64	11,1	10,9	11,7	11,7	16,6	15,7
65-69	10,1	10,7	9,4	9,7	10,0	10,5
70-74	5,7	6,5	8,0	9,0	7,5	8,2
75-79	3,4	4,3	4,0	4,9	5,7	6,8
80-84	1,3	1,8	2,0	2,7	2,3	3,1
85 ans et plus	0,9	1,4	0,6	1,0	0,8	1,2
Total	595,2	577,0	721,6	701,0	876,7	852,7

	1990		1995		2000	
Groupe d'âge	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*
0-4 ans	143,7	137,7	167,7	160,7	183,8	176,1
5-9	128,9	122,8	156,2	150,0	183,2	175,8
10-14	116,5	115,9	142,1	140,5	172,0	171,2
15-19	108,9	108,9	129,4	130,9	157,6	158,5
20-24	109,7	114,0	123,0	127,5	146,6	153,2
25-29	104,0	102,6	123,8	122,8	140,0	138,1
30-34	85,1	83,0	107,3	105,6	127,9	126,5
35-39	65,2	63,4	87,7	85,1	110,4	108,1
40-44	51,0	44,2	67,0	63,2	90,0	84,1
45-49	38,6	34,2	51,7	43,2	67,8	62,6
50-54	34,0	30,1	37,7	33,6	50,6	43,0
55-59	28,0	25,5	32,2	29,2	35,8	32,7
60-64	21,4	21,4	25,6	24,2	29,6	27,8
65-69	14,2	14,2	18,5	19,4	22,2	22,1
70-74	8,0	8,9	11,4	12,1	15,0	16,6
75-79	5,4	6,3	5,8	6,9	8,3	9,4
80-84	3,3	4,3	3,2	4,0	3,5	4,4
85 ans et plus	0,9	1,4	1,3	1,9	1,4	2,0
Total	1.066,5	1.038,8	1.291,6	1.262,1	1.546,7	1.512,2

comblement progressif par des effectifs très nombreux des classes aujourd'hui déficitaires aux âges féconds annulera tout effet d'une baisse de fécondité, si celle-ci n'est pas suffisamment accusée, et permettra à la natalité de conserver son niveau actuel.

Le taux d'accroissement connaîtrait par contre une baisse assez sensible dans le cas de la progression la plus lente. La fécondité est alors supposée devoir s'abaisser jusqu'à un niveau très faible en l'an 2000 (2,1 enfants par femme), puisqu'il assurerait tout juste la reproduction à la naissance des effectifs des générations. Même en un tel cas, pourtant, le taux d'accroissement atteindrait encore entre 1995 et 2000 1,3 % par an dans l'ensemble du pays et 1,9 % à Beyrouth (en raison, pour cette dernière ville, de la persistance d'un flux d'immigrants). Il faudrait après l'an 2000 que les conditions de la stationnarité durent encore cinquante ans pour que le taux d'accroissement s'annule (5). Comme tous les pays à basse mortalité et haute fécondité, le Liban a en effet accumulé une inertie démographique telle que, si prononcée que s'avère la chute à venir de fécondité, il faudra très longtemps avant que sa population connaisse les rythmes d'accroissement naturel inférieurs à 1 % par an qui prévalent actuellement dans les pays industriels. Ici en outre, la jeunesse de la population et l'inertie démographique qui s'en suit comme dans beaucoup d'autres pays, sont encore accentuées par les effets de l'émigration libanaise qui, après avoir creusé les effectifs âgés actuellement de plus de 20 ans, les appelle à être bientôt remplacés par les classes très nombreuses âgées encore de moins de 15 ans. Dans une dizaine d'années, si la balance migratoire ne redescend pas en dessous de zéro, ces dernières gagneront à leur tour les âges de pleine fécondité, et donneront ainsi une nouvelle impulsion à la natalité, à moins qu'elles n'aient une fécondité très basse.

Aussi bien à Beyrouth que dans l'ensemble du pays, la structure par âge va vieillir par gonflement des tranches d'âge actif et creusement des classes jeunes. Mais il n'y aura pas de vieillissement « au sommet » de la pyramide: la proportion de personnes âgées n'augmentera pas et

(5) Voir Y. Courbage, *Conditions required and time needed to reach a zero rate of population growth in Lebanon*, in Population Bulletin of the U.N.E.S.O.B., nº 4, january 1973, p. 34-48.

GRAPHIQUE 3 :

Pyramide des âges du Liban au 1er janvier 2000

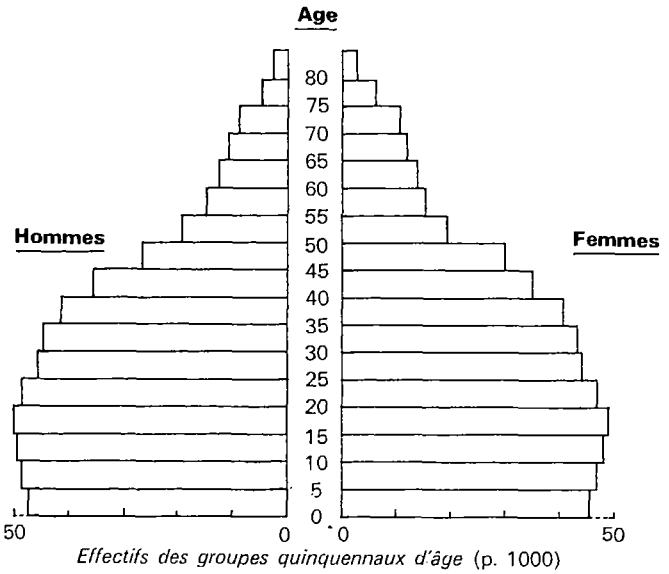

A. Hypothèse faible

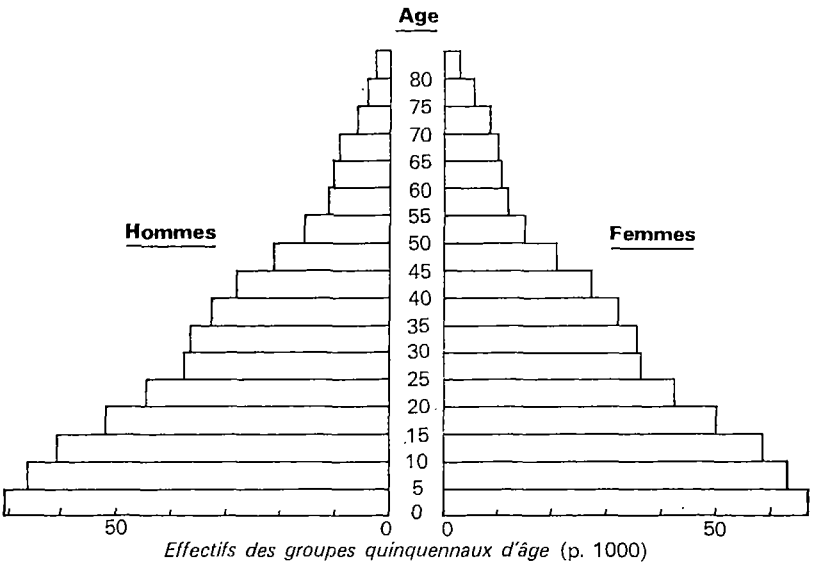

B. Hypothèse forte

GRAPHIQUE 4:

Pyramide des âges à Beyrouth au 1er janvier 2000

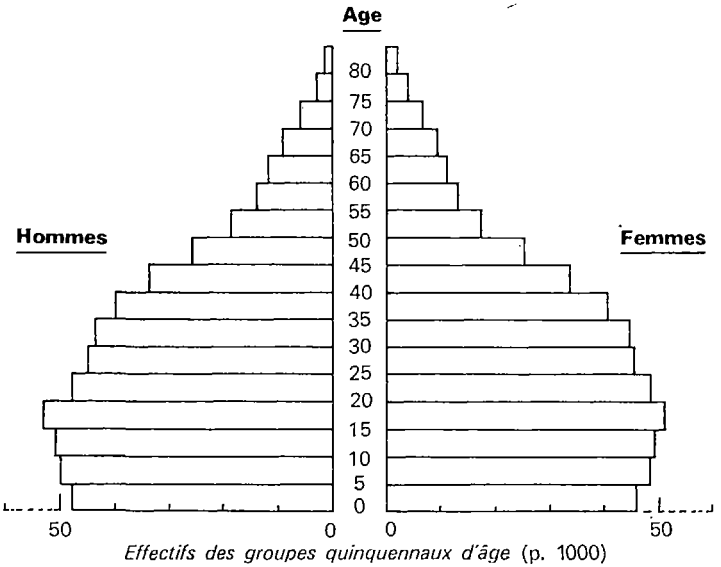

A. Hypothèse faible

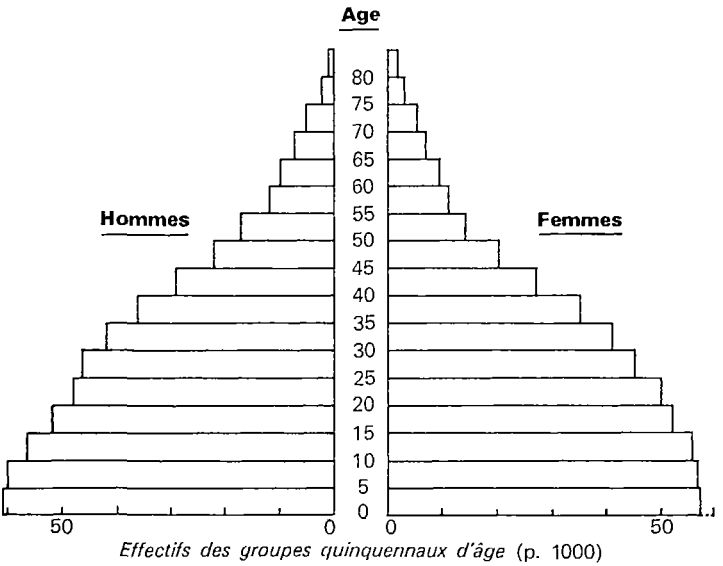

B. Hypothèse forte

aura peut-être même tendance à diminuer sous l'effet de l'entrée au troisième âge des classes peu nombreuses âgées de moins de 50 ans en 1970.

TABLEAU VI-5

Évolution de la structure par grands groupes d'âge (%)
1970-1985-2000

Groupe d'âge	1970	1985 (I)	1985 (II)	2000 (I)	2000 (II)
			LIBAN ENTIER		
0-19 ans	53,7	47,1	49,9	37,8	48,6
20-64 ans	41,4	48,8	45,8	56,5	46,8
65 ans et plus	4,9	4,6	4,3	5,7	4,6
			BEYROUTH		
0-19 ans	51,8	48,0	48,1	39,7	45,0
20-64 ans	44,2	48,7	48,7	56,0	51,7
65 ans et plus	4,0	3,3	3,2	4,3	3,3

(I) : Hypothèse faible; (II) : Hypothèse forte.

Dans l'hypothèse forte, le vieillissement d'une part sera très faible, et d'autre part deviendra presque insensible dès 1985, sauf à Beyrouth où les immigrants continueront d'affluer aux âges actifs. En effet, le comblement du groupe d'âge 20-49 ans sera en partie effectué avant 1985 et la fécondité élevée continuera sur toute la période à assurer largement le remplacement de la base de la pyramide. Dans l'hypothèse faible par contre, c'est surtout après 1985 que le vieillissement s'affirmera, mais alors dans le pays plus franchement qu'à Beyrouth où l'immigration, touchant beaucoup de jeunes actifs et leurs enfants, maintiendra une plus forte proportion de personnes âgées de moins de 20 ans et, par contre-coup, une plus faible proportion de personnes âgées de 65 ans et plus. La marge de variation de la structure par âge est ainsi plus importante dans l'ensemble du pays que dans la seule agglomération beyrouthine où l'afflux de migrants d'âge assez peu variable (6) devra jouer un rôle régulateur de ce point de vue.

(6) En fait, la proportion parmi eux des enfants s'abaisse en même temps que la fécondité, ce qui, toutes choses égales d'ailleurs, provoque un léger vieillissement des populations migrantes.

GRAPHIQUE 5:

Variation des effectifs de population du Liban et de l'agglomération beyrouthine 1970-2000

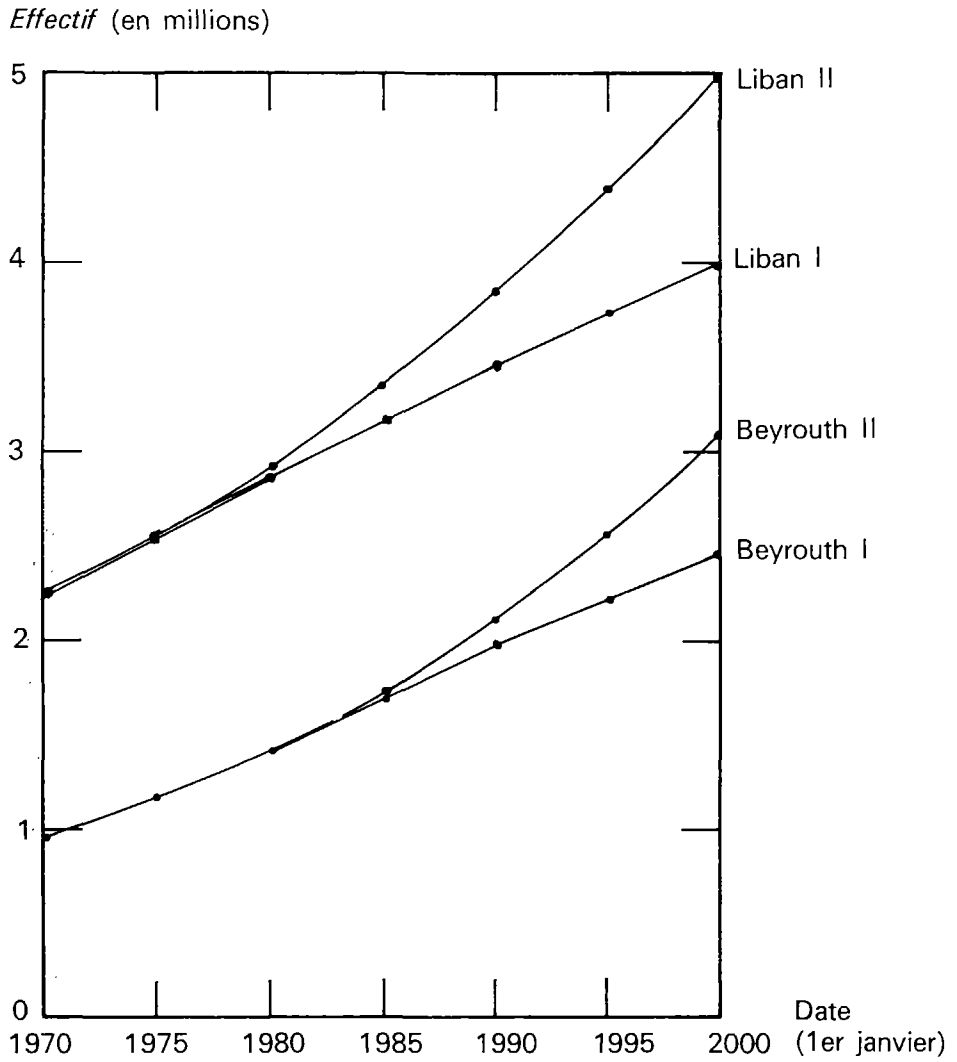

I: Décroissance rapide de la fécondité et diminution à partir de 1980 de l'immigration vers Beyrouth.

II: Décroissance lente de la fécondité et maintien de l'immigration vers Beyrouth.

Constatons enfin que la croissance démographique beaucoup plus rapide à Beyrouth que dans le reste du pays va accentuer le déséquilibre entre le peuplement de la capitale et celui des autres zones. Alors que moins d'un habitant sur deux réside aujourd'hui à Beyrouth ou dans sa banlieue, plus de deux sur trois y résideront à coup sûr en l'an 2000. Comme sans doute les autres villes connaîtront un taux de croissance plus élevé que celui des campagnes, même s'il a peu de chances de s'approcher de celui de Beyrouth, les zones rurales ne verront probablement pas d'essor démographique sensible. Les plus défavorisées d'entre elles pourraient même se dépeupler légèrement.

II. L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS ACTIVE ET SCOLAIRE.

1. *La population active.*

La population active à chaque date de la projection a été calculée à l'aide de taux d'activité par sexe et âge. Pour les hommes, nous avons gardé constants les taux calculés au 15 novembre 1970, sauf ceux des groupes 5-9 ans et 10-14 ans que nous avons annulés à partir de 1985

TABLEAU VI-6

Les taux d'activité par sexe et âge 1970-2000

Age (ans)	*Hommes* 1970-2000	*Femmes* 1/1/1970	1/1/1975	1/1/1980	1/1/1985	1/1/1990	1/1/1995	1/1/2000
5-9	0,2*	0,6*	0,3	0,1	—	—	—	—
10-14	6,0*	6,6*	5,5	4,4	3,3	2,2	1,1	—
15-19	38,0	15,8	21,5	27,2	32,9	38,6	44,3	50,0
20-24	72,7	23,8	31,5	39,2	46,9	54,6	62,3	70,0
25-29	92,6	20,2	25,2	30,1	35,0	40,0	45,0	50,0
30-34	97,0	16,6	22,2	27,8	33,4	39,0	44,6	50,0
35-39	97,0	14,0	20,8	27,6	34,4	41,2	48,0	55,0
40-44	97,0	13,3	21,0	28,9	36,7	44,5	52,3	60,0
45-49	93,0	12,5	19,6	26,7	33,8	40,9	48,0	55,0
50-54	90,1	9,7	16,4	23,1	29,8	36,5	43,2	50,0
55-59	78,2	8,7	14,8	20,9	27,0	33,0	39,0	45,0
60-64	69,5	8,3	13,6	18,9	24,2	29,5	34,8	40,0
65 et +	41,9	4,1	6,8	9,5	12,2	14,8	17,4	20,0

* Valeurs diminuant au delà de 1970 dans le cas du sexe masculin et du sexe féminin (hypothèse d'activité féminine constante où la série des taux au 1/1/1970 a été adoptée pour toute la période 1970-2000).

et 2000 respectivement, en les faisant décroître linéairement. Pour les femmes, actuellement très peu actives, nous avons fait deux hypothèses:

— activité constante durant toute la période (avec la même restriction que pour le sexe masculin en dessous de 15 ans);

— activité croissante au delà de 15 ans, conduisant au 1er janvier 2000 à des taux par âge voisins de ceux du Japon en 1970 (7).

Voici les résultats, sexes et âges confondus, qui ont découlé de ces calculs.

TABLEAU VI-7

Évolution des effectifs et de la proportion féminine de la population active totale 1970-2000

Hypothèse sur la population totale	*Faible*		*Forte*	
Hypothèse sur l'activité féminine	*Constante*	*Croissante*	*Constante*	*Croissante*
		Effectifs (en milliers)		
1er janvier 1970*	589,9	589,9	589,9	589,9
1975	685,0	729,3	685,0	729,3
1980	793,8	898,9	793,8	898,9
1985	935,7	1.120,1	937,3	1.120,5
1990	1.072,0	1.349,9	1.078,0	1.355,3
1995	1.209,4	1.599,5	1.231,4	1.628,1
2000	1.346,4	1.869,8	1.407,4	1.962,0
		Proportion féminine (%)		
1er janvier 1970	17,4	17,4	17,4	17,4
1975	17,8	22,8	17,8	22,8
1980	18,0	27,5	18,0	27,5
1985	17,3	30,9	17,4	30,9
1990	16,8	34,0	17,0	34,0
1995	16,4	36,8	16,7	37,0
2000	15,9	39,4	16,3	39,9

* Les données de 1970 ont été obtenues à partir des effectifs par sexe et âge corrigés et des taux d'activité observés, ce qui explique la légère supériorité de cet effectif sur celui donné par l'enquête.

(7) Nous ne présentons ici que les résultats globaux. Les effectifs par sexe et âge des actifs à chaque date de projection et selon les différentes hypothèses, étape intermédiaire du calcul, pourront être retrouvés aisément par le lecteur désireux de les connaître.

GRAPHIQUE 6:

Évolution de la population active féminine et totale-1970-2000

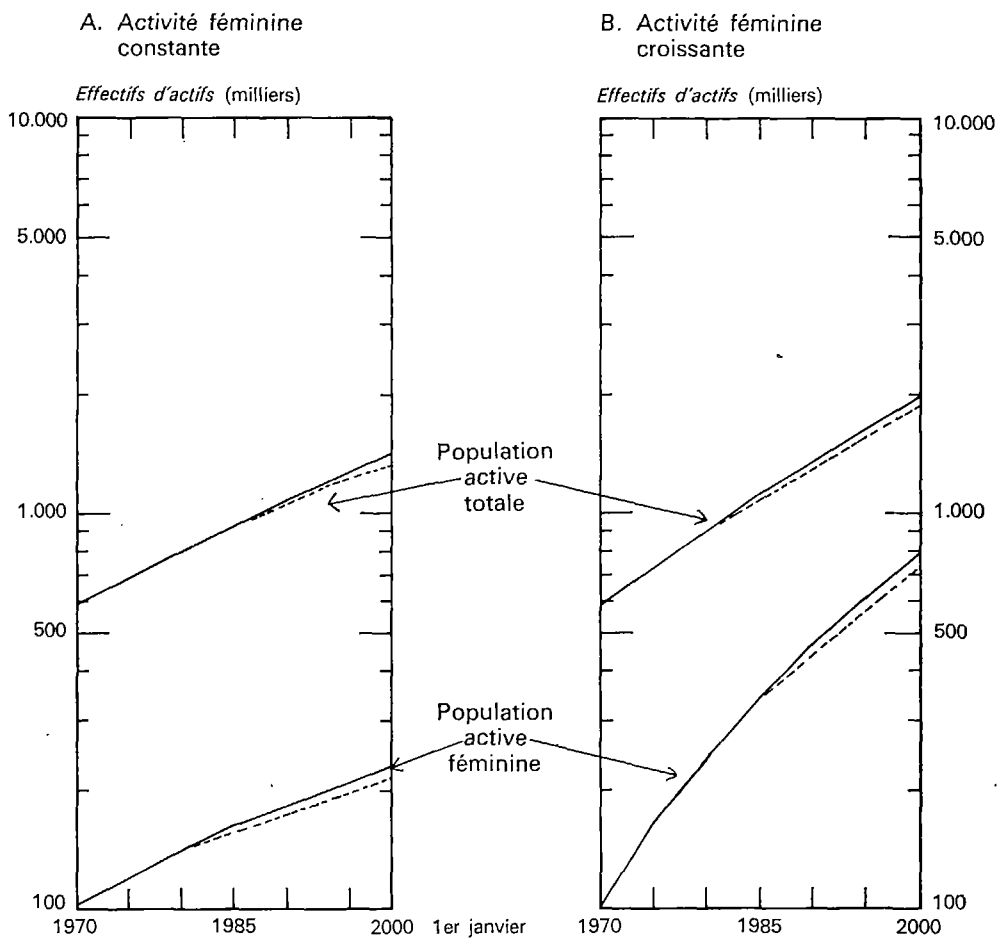

De 1970 à 2000, dans le cas le moins favorable à son accroissement— fécondité en décroissance rapide, activité constante des femmes à chaque âge — la population économiquement active fera plus que doubler; dans le cas le plus favorable, elle quadruplera presque. De toutes les façons donc, son rythme d'accroissement sera supérieur à celui de la population totale, grâce au comblement progressif, déjà mentionné, des groupes d'âge de 20 à 49 ans, inéluctable si le solde migratoire ne redevient pas négatif. En retour, la valeur de ce solde est bien sûr étroitement liée aux possibilités nouvelles d'emplois qui s'offriront aux Libanais durant les trente prochaines années (8). Si elles devaient s'avérer très limitées, la balance migratoire pourrait à nouveau s'inverser et le comblement des groupes d'âges actifs, aujourd'hui déficitaires, ne pas se faire aussi rapidement que dans nos projections; la population active croîtrait alors moins vite que selon nos prévisions.

La variation du rythme de décroissance de la fécondité dès 1970 ne pourra modifier les effectifs d'actifs qu'après 1985 (9), et en tout état de cause ne les affectera qu'assez peu jusqu'à l'an 2000: pour une même évolution de l'activité féminine, la population active variera de moins de 100.000 individus si seule la fécondité varie. Par contre, une augmentation, même progressive, de la participation de la femme à l'activité économique fait immédiatement s'élever le nombre des actifs bien au dessus du niveau qu'implique le seul accroissement démographique. En ce cas, la féminisation de la population active va évidemment de pair avec son accroissement. Un maintien des taux d'activité de chaque sexe à leur niveau de 1970 conserverait par contre à la proportion féminine de la main-d'œuvre sa faible valeur actuelle. Elle aurait même tendance à accuser une légère baisse après 1980, sous l'effet du vieillissement de la population active et en raison de taux d'activité féminine très bas au delà de 25 ans.

---

(8) on voit bien comment toute projection de population active, et même de population totale dans un pays soumis à d'intenses échanges migratoires avec l'étranger, devrait s'appuyer sur des projections économiques très difficiles au demeurant à réaliser d'autant que ces dernières supposent en retour l'exécution préalable des projections démographiques: il y a là une sorte de cercle vicieux...

(9) La baisse de fécondité ne peut évidemment commencer à se faire sentir sur la population active que lorsque les générations nées après 1970, plus ou moins nombreuses suivant la rapidité de cette baisse, entreront dans les tranches d'âge actif.

TABLEAU VI-8

Évolution de la structure par âge de la population active
(en pourcentages du total des actifs à chaque date)

		1/1/1970	1/1/1985		1/1/2000	
			(I)	(II)	(I)	(II)
	— de 15 ans	1,9	0,9	1,0	—	—
Sexe masculin	15-29 ans	33,8	41,8	41,8	33,7	36,3
	30-59 ans	55,9	50,5	50,4	59,5	57,2
	60 ans et +	8,4	6,8	6,8	6,8	6,6
	— de 15 ans	9,9	3,6	4,4	—	—
Sexe féminin	15-29 ans	48,6	58,4	57,9	51,1	54,4
activité constante	30-59 ans	36,7	34,1	33,8	44,3	41,3
	60 ans et +	4,8	4,0	4,9	4,6	4,3
	— de 15 ans	9,9	1,7	1,7	—	—
Sexe féminin	15-29 ans	48,6	52,8	52,8	42,3	45,7
activité croissante	30-59 ans	36,7	40,0	40,0	51,2	48,2
	60 ans et +	4,8	5,5	5,5	6,5	6,1

(I): Hypothèse faible; (II): Hypothèse forte.

La structure par âge des actifs de chaque sexe, sous l'effet des déformations de la pyramide des âges de la population totale, se modifiera sensiblement. On peut considérer quatre groupes d'âge chez les actifs:

— moins de 15 ans: âges d'activités marginales (services domestiques, travaux agricoles, petit commerce etc...)

— 15-29 ans: âges d'entrée dans la vie active

— 30-59 ans: âges de pleine activité

— 60 ans et plus: âges de sortie de la vie active.

Pour le sexe masculin comme pour le sexe féminin en cas de taux d'activité constants, la population active connaîtra d'abord jusqu'en 1985 une phase de rajeunissement lorsque les classes pleines âgées aujourd'hui de moins de 15 ans viendront gonfler le groupe d'âge 15-29 ans plus rapidement que ne le sera le groupe 30-59 ans. Après 1985 par contre, ces classes pleines entreront dans le groupe 30-59 ans qui s'accroîtra alors plus rapidement que le groupe des jeunes actifs,si bien que, de 1985 à 2000, la population active entrera dans une phase de vieillissement. Si l'activité féminine s'élève ce sera surtout celle des femmes

mariées et mères de famille, appartenant donc plutôt au groupe d'âge 30-59 ans. Cela explique que, dans le cas de taux croissants d'activité des femmes,la population active féminine connaîtra un rajeunissement moins sensible au cours de la première phase, et à l'opposé un vieillissement plus marqué au cours de la seconde phase. Par ailleurs, dans tous les cas, la variation possible du rythme de décroissance de la fécondité produit le même effet: plus il s'avèrera rapide, plus prononcé sera le vieillissement de la population active à partir de 1985.

Arrêtons-nous pour finir sur le rajeunissement de la population active dont s'accompagnera à coup sûr sa croissance numérique jusqu'en 1985. En 1970, le nombre des actifs de 15-29 ans s'élève à 214 700. En 1985, il variera entre 352 900 et 454 900, selon l'évolution future de l'activité des femmes. Avec le quasi doublement de cet effectif en 15 ans, c'est en fait le nombre des demandes d'emplois formulées par les jeunes qui entrent pour la première fois dans la vie active qui, au cours d'une période de quelques années précédant 1985, aura accusé un doublement par rapport à ce qu'il était au cours d'une période de même longueur à peu près précédant 1970 (10). Cet accroissement des chercheurs d'emploi, beaucoup plus rapide que celui de la population totale, ne posera pas en outre le seul problème du nombre des postes à offrir, mais aussi celui de la reconversion de ceux qui peuvent déjà exister. Avec la montée de la scolarisation, et surtout au niveau universitaire, il faut en effet s'attendre à ce que le nouveau contingent de jeunes actifs soit qualitativement différent de celui qui l'a précédé et ait reçu une formation telle qu'il ait d'autres exigences.

2. *La population scolaire.*

La population scolaire a été projetée en deux étapes:

— projection des effectifs scolarisables par groupes d'âge corres-

(10) Si tout le monde entrait en activité à 15 ans exactement, la population active âgée de 15 à 29 ans mesurerait, à la mortalité et aux migrations près, le nombre des demandes d'un premier emploi formulées au cours des quinze dernières années. En fait, beaucoup entrent en activité nettement plus tard et cet effectif donne une mesure des demandes d'un premier emploi formulées au cours d'une période de quelques années, période d'autant plus courte que l'activité, en moyenne, débute tard.

pondant aux âges normaux de chaque cycle d'études (11): 0-5 ans (âges du préprimaire), 6-11 ans (âges du primaire), 12-15 ans (âges du complémentaire) et 16-18 ans (âges du secondaire):

— application à ces effectifs projetés de taux de scolarisation par groupe d'âge et niveau de scolarisation. Partant des taux observés en 1970 (12), nous avons établi une prolongation idéale telle que la scolarisation à 6-11 ans soit égale à 100 % dès 1985 pour les deux sexes et que la scolarisation à 12-15 ans atteigne ce même niveau en l'an 2000. Nous avons d'autre part réduit peu à peu les retards scolaires (13) en

TABLEAU VI-9

*Évolution des effectifs scolarisables (en milliers) par groupes d'âge, sexes réunis**

Date	*Ages du préprimaire (0-5 ans)*		*Ages du primaire (6-11 ans)*		*Ages du complémentaire (12-15 ans)*		*Ages du secondaire (16-18 ans)*	
	I	II	I	II	I	II	I	II
1/1/1970	438,8	438,8	338,3	338,3	216,7	216,7	133,7	133,7
1/1/1975	439,1	451,2	424,7	424,7	258,9	258,9	171,6	171,6
1/1/1980	459,6	513,3	435,1	441,0	281,6	281,6	201,4	201,4
1/1/1985	474,9	601,2	450,8	492,7	285,2	292,2	214,7	214,7
1/1/1990	466,8	699,1	456,1	579,6	299,2	325,0	212,7	220,0
1/1/1995	456,1	769,3	465,7	673,4	309,4	383,2	228,1	256,0
1/1/2000	440,2	812,3	455,7	748,5	306,4	445,9	232,5	300,5

* Nos calculs ont évidemment été fondés sur un tableau de ce type pour chaque sexe. Nous les présentons sexes réunis pour plus de concision, mais le lecteur pourra aisément déduire de ce tableau et des rapports de masculinité les tableaux d'origine.

(I): Hypothèse faible; (II): Hypothèse forte.

(11) Les multiplicateurs de Sprague ont été utilisés pour ces calculs. Voir par exemple: *Estimation des effectifs scolaires futurs dans les pays en voie de développement*, Études Démographiques n° 40, Nations Unies, n° 66. XIII. 3.

(12) La projection par flux était irréalisable en raison de l'inexistence de séries statistiques sur les entrées par niveau, promotions, redoublements et abandons, et de la fréquence des passages de l'enseignement privé à l'enseignement public, et vice-versa. Par ailleurs, ne disposant que de la série de 1970, donnée par les auteurs de *L'enquête...*, (ouv. cit.), nous n'avions aucun élément pour extrapoler les tendances passées. Enfin, nous supposons implicitement que la division du cursus scolaire en trois niveaux correspondant à des groupes d'âge bien définis ne se modifiera pas.

(13) Taux de scolarisation à des niveaux scolaires inférieurs à celui qui correspond au groupe d'âge.

TABLEAU VI-10

Évolution des taux de scolarisation par âge et niveau scolaire (%) *

Age	*Niveau scolaire*	1/1/1970		1/1/1985		1/1/2000	
		Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*	*Garçons*	*Filles*
5 ans et moins	préprimaire et primaire**	29,9	27,7	30,0	30,0	30,0	30,0
6-11 ans	Non scolarisés	5,1	11,8	0,0	0,0	0,0	0,0
	Préprimaire	6,7	7,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Primaire	84,5	78,0	97,0	97,0	97,0	97,0
	Complémentaire	3,7	3,2	3,0	3,0	3,0	3,0
12-15 ans	Non scolarisés	18,5	33,6	5,9	16,8	0,0	0,0
	Primaire	31,4	27,7	17,0	13,8	0,0	0,0
	Complémentaire	47,8	37,0	74,1	67,4	98,0	98,0
	Secondaire	2,3	1,7	2,0	2,0	2,0	2,0
16-18 ans	Non scolarisés	46,4	63,6	33,2	46,8	20,0	30,0
	Complémentaire	29,3	21,0	14,6	10,5	0,0	0,0
	Secondaire	22,6	14,2	50,2	40,7	78,0	68,0
	Supérieur	1,7	1,2	2,0	2,0	2,0	2,0
19-24 ans	Secondaire***	13,6	7,1	6,7	6,0	0,0	0,0

* Le lecteur pourra déduire les taux appliqués aux 1er janvier 1975, 1980, 1990 et 1995 par interpolation linéaire.

** Les résultats de l'enquête ne distinguent pas entre les niveaux préprimaire et primaire à moins de 6 ans, ce qui nous conduit à présenter confondus, dans toute la suite et pour tous les âges inférieurs à 11 ans, ces deux niveaux.

*** A 19-24 ans, les autres taux de scolarisation ne nous intéressent pas directement pour les calculs, puisque le niveau universitaire n'a pas été étudié.

sorte qu'ils s'annulent dès 1985 aux âges du primaire et en 2000 pour le complémentaire et le secondaire. Les avances scolaires, assez marginales, ont été maintenues à taux constant (14). Comme par ailleurs la progression des effectifs universitaires n'est que très peu déterminée par des éléments démographiques, nous ne nous sommes pas risqués à en faire la projection.

Nous ne présentons que les résultats par niveau scolaire et sexes confondus, car la répartition des effectifs de chaque niveau suivant l'âge et le sexe est de peu d'intérêt.

(14) Arrondis au 1/100e.

TABLEAU VI-11

Effectifs scolarisés de 1970 à 2000 (en milliers)

1er janvier	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000
				Hypothèse faible			
Préprimaire et primaire	532,9	586,5	609,8	623,7	616,9	602,6	574,0
Complémentaire	139,0	183,4	219,0	242,4	269,8	300,5	314,0
Secondaire	45,6	77,5	106,9	128,5	140,1	160,8	175,8
Total	717,5	847,4	935,7	994,6	1.026,8	1.067,5	1.063,8
				Hypothèse forte			
Préprimaire et primaire	532,9	590,1	632,5	703,4	804,2	906,0	969,8
Complémentaire	139,0	183,4	220,1	248,7	294,3	362,6	459,4
Secondaire	45,6	77,5	106,9	129,7	144,7	180,4	228,5
Total	717,5	851,0	959,5	1.081,8	1.243,2	1.449,0	1.657,7

La population scolarisée (étudiants d'université exclus) devra s'accroître entre 1970 et 2000 à une cadence très voisine de celle de la population totale: en 1970, elle représentait 31,7 % de l'ensemble des résidents au Liban; en 2000, elle représentera entre 26,6 % (hypothèse faible sur la fécondité) et 33,5 % (hypothèse forte sur la fécondité) de l'ensemble des résidents. Si seuls devaient jouer les facteurs démographiques, cette proportion serait vouée à s'abaisser assez sensiblement sous l'effet du vieillissement de la population et de la réduction, en valeur relative, des effectifs scolarisables. Mais le vieillissement sera compensé par des taux de scolarisation qui s'accroîtront à coup sûr.

Le rythme d'accroissement des effectifs scolaires sera très variable selon le cycle. D'une manière générale, la croissance des effectifs d'un cycle sera d'autant plus rapide que ce cycle est élevé: d'ici à l'an 2000, on doit attendre nettement moins du doublement pour les élèves du primaire et du préprimaire, environ le triplement des effectifs du complémentaire, et le quadruplement de ceux du secondaire. Cela tient pour une faible part seulement à des causes démographiques: le rétrécissement de la base de la pyramide des âges freinera d'autant plus la croissance des effectifs scolarisables qu'il s'agira d'effectifs jeunes. Les raisons en tiennent beaucoup plus à la structure actuelle de la scolarisation: celle-ci

ci s'abaissant évidemment encore lorsque le niveau d'études s'élève, surtout pour les filles, on assistera probablement à une montée des taux de scolarisation d'autant plus rapide qu'on se situera à un niveau élevé d'études. Ce mouvement devrait aller de pair avec une féminisation de la population scolaire en augmentation plus marquée pour les niveaux complémentaire et surtout secondaire que pour le niveau primaire où elle atteint presque déjà le maximum possible. En 1970, dans les cycles préprimaire et primaire, la fraction féminine des élèves représente déjà 47,2 %; elle s'élèvera à 49,1 % en 2000, c'est-à-dire qu'elle sera égale au rapport de féminité à 0-11 ans.Le taux de féminité passera dans le complémentaire de 42,7 % en 1970, à la même valeur de 49,1 % en 2000, et dans le secondaire de 33,5 % à 45,8 %, selon nos hypothèses qui postulent un rattrapage progressif des taux de scolarisation masculins par les taux de scolarisations féminins, tous deux en hausse.

Le cas de la stagnation des effectifs du préprimaire et du primaire de 1970 à 2000 si la fécondité décroît rapidement mérite qu'on le commente un peu. Elle est imputable à la fois au rétrécissement, assez prononcé dans ce cas, de la base de la pyramide des âges, allant même jusqu'à la décroissance de la population scolarisable à ces niveaux dans les dix dernières années de ce siècle, et au fait que la scolarisation à ces âges ne peut guère s'élever encore que très légèrement. En outre, l'atténuation des retards scolaires va accentuer cette stagnation en supprimant peu à peu du niveau primaire tous les enfants en âge d'être scolarisés dans le complémentaire. Il en résulte que les efforts à venir en matière d'équipements scolaires et de formation des maîtres, notamment au cours des dix prochaines années qui ne verront qu'une très faible croissance des effectifs du primaire, devront porter surtout sur le développement de l'enseignement complémentaire et secondaire (général et technique).

3. *Les populations à charge des actifs.*

On rend fréquemment compte de la charge qui pèse sur la population active en rapportant les effectifs de non actifs aux effectifs d'actifs (rapport de dépendance). On peut également distinguer parmi les non actifs deux catégories de population:

— la population scolarisée dont la charge matérielle est assimilable à un investissement rentable dans l'avenir;

— la population ni active ni scolaire, composée essentiellement de très jeunes enfants, des mères de famille, des handicapés physiques, des rentiers d'âge actif, et des retraités, fait peser sur la population active une charge improductive dans la majorité des cas (coûts médicaux et sociaux, etc.).

TABLEAU VI-12

Les indices de dépendance de 1970 à 2000

Hypothèse	1er janv. 1970	1er janv. 1975	1er janv. 1980	1er janv. 1985	1er janv. 1990	1er janv. 1995	1er janv. 2000
			Population non active / Population active				
Ia	2,84	2,73	2,60	2,38	2,23	2,09	1,97
Ib	2,84	2,49	2,18	1,83	1,56	1,34	1,14
IIa	2,84	2,74	2,67	2,56	2,56	2,56	2,52
IIb	2,84	2,52	2,25	1,98	1,83	1,69	1,52
			*Population scolaire / Population active**				
Ia	1,22	1,24	1,18	1,06	0,96	0,88	0,79
Ib	1,22	1,16	1,04	0,89	0,76	0,66	0,57
IIa	1,22	1,24	1,21	1,15	1,15	1,18	1,18
IIb	1,22	1,17	1,07	0,97	0,91	0,89	0,84
			*Population ni active ni scolaire / Population active**				
Ia	1,62	1,49	1,42	1,32	1,27	1,21	1,18
Ib	1,62	1,33	1,14	0,94	0,80	0,67	0,57
IIa	1,62	1,50	1,46	1,41	1,41	1,38	1,34
IIb	1,62	1,35	1,18	1,01	0,92	0,80	0,68

* Comme nous n'avons pas projeté les étudiants d'université avec les effectifs scolarisés, ceux d'entre eux qui ne sont pas actifs participent donc à la population ni active ni scolaire, dont ils ne représentent qu'une faible proportion.

(I): Décroissance rapide de la fécondité; (II): Décroissance lente de la fécondité;

(a): Activité féminine constante; (b): Activité féminine croissante.

En 1970, chaque actif avait à sa charge 2,84 personnes non actives. En l'an 2000, ce nombre sera réduit au pire à 2,52 et, au mieux, à 1,14. Il ne peut donc y avoir qu'amélioration, même minime, dans la mesure bien sûr où le coût des inactifs variera parallèlement à la productivité des actifs.

Jusqu'à l'an 2000, deux facteurs peuvent avoir varié: la fécondité et l'activité féminine.La situation la meilleure se réalisera dans le cas d'une

décroissance rapide de la fécondité combinée à une augmentation de l'activité féminine.La situation la moins favorable surviendra si la fécondité ne décroît que lentement et si l'activité féminine n'augmente pas. Si un seul facteur devait jouer (15), baisse prononcée de la fécondité seule, ou élévation de l'activité féminine seule, le cas le plus favorable serait obtenu par l'augmentation de l'activité féminine (cas IIb) plutôt que par la baisse de la fécondité (cas Ia). Dans le premier de ces deux cas, en outre, la dépendance des personnes ni actives ni scolarisées serait réduite à un niveau (0,68 en 2000) à peine moins bon que celui du cas le plus favorable (0,57) et presque deux fois meilleur que celui du cas d'une diminution rapide de la fécondité sans augmentation d'activité (1,18). Par contre, toujours dans le même cas, et du fait que la pyramide conservera alors une base assez ample, le poids sur les actifs de la population scolarisée (0,84 en l'an 2000) restera légèrement supérieur à ce qu'il serait dans le cas d'une baisse prononcée de la fécondité (0,79 en l'an 2000). Mais c'est la charge plus tard productive qui reste supérieure dans ce cas, alors que la charge improductive des inactifs non scolarisés est réduite presque de moitié. En sorte que, dans le cas du Liban au moins, si des facteurs démographique (baisse de la fécondité) et économique (augmentation de l'activité féminine) un seul devait jouer, il serait bien préférable que ce soit le facteur économique, beaucoup plus « efficace ». En outre, l'augmentation d'activité des femmes donne des des résultats beaucoup plus rapidement que la baisse de la fécondité si l'on considère que de 1970 à 1990 le cas (IIb) est plus favorable que le cas (Ia) aussi bien en ce qui concerne la charge de la population scolaire que celle de la population ni active ni scolaire.

Des variables démographiques qui peuvent jouer, nous n'avons retenu que la fécondité, au demeurant la plus agissante. Par contre, hormis l'activité féminine que seule nous avons prise en compte, beaucoup d'autres variables d'ordre socio-économique sont de nature à infléchir

(15) Ces deux facteurs sont évidemment liés et les dissocier est assez arbitraire: il est peu concevable que l'activité des femmes augmente franchement si la fécondité ne décroît pas suffisamment rapidement, ou inversement. En fait les deux participent d'un processus d'ensemble où sont impliqués bien d'autres facteurs démographiques et surtout économiques qu'il serait très difficile de cerner rigoureusement dans des projections.

aussi le poids des effectifs qui seront à charge des actifs. Les indices de dépendance ont cependant indiqué que, d'une politique économique n'affectant que le travail de femmes ou d'une politique démographique anti-nataliste, la plus urgente à adopter serait la politique économique. Une politique de plein emploi pour les femmes constitue de plus une politique démographique implicite: il y a toutes chances en effet qu'une augmentation rapide de leur participation aux activités économiques du pays ait pour effet de diminuer rapidement la fécondité des femmes, alors qu'une action seulement anti-nataliste pourrait très bien n'avoir aucune incidence sur la contribution féminine à la production. Dans les court et moyen termes, l'efficacité du changement de comportement économique est de beaucoup supérieure à celle du changement de comportement démographique; les effets de ce dernier ne pourront s'apprécier réellement que dans le long terme, en raison de l'inertie que la croissance de la population doit à sa structure jeune.

CHAPITRE SEPTIÈME

QUELQUES ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Le libéralisme économique et l'hégémonie du secteur des services orientés vers l'étranger se traduisent au Liban par une politique de population encore très embryonnaire, si l'on entend celle-ci dans son acception la plus large, recouvrant aussi bien les mesures prises pour améliorer la connaissance scientifique de la population, que les actions menées pour en infléchir ou en stimuler la croissance globale ainsi que pour en modifier la répartition spatiale ou sectorielle.

En ce qui concerne la connaissance démographique en premier lieu, l'édification d'un système d'enregistrement statistique (recensement et état-civil) efficace, mais coûteux, n'est pleinement profitable qu'en régime d'économie dirigée fondée partiellement ou totalement sur un plan — indicatif en général en système néo-capitaliste et impératif en système socialiste —, ou encore en système d'économie libérale, mais alors si le secteur dominant est principalement orienté vers le marché national des biens et de la main-d'œuvre. Au Liban, la prédominance dans les activités économiques des services financiers et commerciaux qui trouvent leurs débouchés en bonne partie dans les pays de la région et n'ont des besoins de main-d'œuvre que très spécialisés et numériquement limités, ne requiert pas impérativement une connaissance très précise des aspects quantitatifs de la population du pays lui-même.

Dans le domaine des statistiques sur l'état de la population, le besoin d'un recensement n'a même pas été jusqu'à présent ressenti avec une

acuité suffissante pour vaincre les appréhensions politiques qui continuent à s'opposer à l'organisation de tout comptage exhaustif. Celui-ci, risquant de remettre en cause l'équilibre confessionnel tel qu'il était ressorti du recensement de 1932, sur lequel reste fondé le « Pacte National » qui distribue les responsabilités politiques entre les divers groupes confessionnels, pourrait du même coup, à en croire un sentiment assez répandu, mettre en question l'équilibre politique et économique du pays. Outre la faible motivation et les considérations politiques, un troisième obstacle à la mise sur pied d'un recensement provient du coût très élevé de cette opération qui grèverait le budget de l'État, limité par la nature même du libéralisme de son économie.

Dans le domaine des statistiques du mouvement de la population, la faiblesse du besoin s'exprime de façon comparable. L'état-civil est ancien, mais, même pour les événements dont le taux de couverture est devenu satisfaisant, l'exploitation statistique qui en est publiée demeure très pauvre, faute en général de crédits suffisants (1). L'enregistrement des mouvements aux frontières, quant à lui, est bon et les renseignements recueillis nombreux; mais la grande liberté du marché de l'emploi ne semble pas justifier les investissements qu'impliquerait l'exploitation exhaustive de ces renseignements. Il est possible toutefois que des problèmes d'adéquation des offres et des demandes d'emplois spécifiques pour les étrangers requièrent à l'avenir une meilleure tenue de ces statistiques.

Cependant, depuis les années 60, une perspective différente paraît poindre. Sans pour autant mettre déjà en œuvre un recensement — le confessionalisme ravivé par la crise de l'année 1958 constituant toujours un obstacle au dénombrement — les autorités perçurent la nécessité d'élaborer un plan de développement dont l'avant-projet fut préparé

(1) A l'enregistrement, la couverture des mariages et des naissances est, selon toute vraisemblance, assez bonne. Mais aucune ventilation n'en est publiée selon l'âge des époux ou l'âge de la mère à la naissance des enfants (renseignements pourtant recueillis), ni même sur la résidence (au Liban ou hors du Liban), ce qui ne permet qu'une utilisation extrêmement limitée de ces statistiques. Le cas des décès est différent: leur enregistrement lui-même est très défectueux (couverture de 60 %) car les parents du défunt n'ont pas toujours une motivation individuelle suffisante pour déclarer le décès (cas où il n'y a pas d'héritage par exemple) alors qu'il y a toujours un intérêt évident à déclarer un mariage ou une naissance si elle n'est pas suivie d'un décès rapide.

par l'IRFED (2) en 1961. Au nombre de ses recommandations, la mission insista sur la nécessité d'établir « un réseau de statistiques bien organisé et bien dirigé » (3), inspirant ainsi entre autres la réalisation de deux enquêtes par sondage sur la population en 1964 et 1970.

Pour ce qui est maintenant de la politique démographique au sens courant du terme, au nombre des mesures de nature à modifier la croissance de la population totale, et qui portent surtout sur la fécondité, mais aussi sur les migrations et la mortalité, il en est qui visent à agir directement sur le phénomène considéré — elles sont très peu nombreuses au Liban — et d'autres qui peuvent l'affecter indirectement.

En matière de fécondité, la législation directe est nataliste: la loi de 1943 (4) prohibe l'avortement comme l'utilisation et la vente de tout produit contraceptif et même la publicité à ce sujet; elle ne mentionne cependant pas la stérilisation. Le code pénal libanais s'est d'ailleurs fortement inspiré ici de la loi française de 1920 alors même que les tendances de la croissance démographique étaient radicalement différentes dans l'ancienne nation mandataire. Certaines mesures indirectes peuvent également être considérées comme natalistes: le remboursement à 70 % (5) des frais de maternité pour tous les assurés sociaux, les allocations versées au mariage à la femme au foyer, les allocations pour la naissance des cinq premiers enfants (6). Les faits entrent cependant en contradiction flagrante avec les textes: les produits contraceptifs sont tous en vente libre sans qu'une prescription médicale soit requise, l'avortement

---

(2) IRFED: *Le Liban face à son développement.* Institut de Recherche et de Formation en vue du Développement. Beyrouth 1963.

(3) « Ce service de statistiques permettra de connaître un certain nombre de données: chiffre et mouvements de la population, pour déterminer avec exactitude le taux global de croissance dont dépend l'orientation du revenu national; et les mêmes indications pour les régions et les zones pour diriger et localiser les efforts; migrations internes vers les villes et externes vers l'étranger... » IRFED, ouv. cit.

(4) Articles 209 et 537-546.

(5) Il est prévu de le porter à *100* %.

(6) Le montant de ces allocations, de 10 livres libanaises pour le premier enfant, à 45 L.L. pour les cinq premiers enfants, non modifié depuis le parution du texte, tend à atténuer considérablement le caractère nataliste de la mesure (1 L.L. = 0,4 dollar américain environ).

(clandestin) est largement toléré et facile à réaliser. Tout aussi anti-nataliste peut être considéré le fait que, pour plus de cinquante pour cent des enfants, la scolarité demeure payante dans les écoles privées. Les contraintes indirectes semblent d'ailleurs avoir pris le pas sur les actions directes; preuve en est que, malgré une législation nataliste (en fait mal connue des Libanais) la fécondité a accusé une baisse marquée au cours de ces dix dernières années. Le Liban, à cet égard, se démarque de bien des pays du Tiers Monde où souvent une politique fermement anti-nataliste ne parvient pas à faire régresser la fécondité. Il faut croire que la prise de conscience par les individus de leurs intérêts objectifs (natalistes dans la société rurale traditionnelle, anti-natalistes dans les secteurs où il y a peu de survivances traditionnelles) est, mieux que toute politique malthusienne non intégrée à une politique économique globale, à même de réduire rapidement la fécondité.

S'il n'y a rien ou presque à dire sur la politique en matière de mortalité (7), dans le domaine des migrations, il n'y a aucune entrave aussi bien pour l'émigration des Libanais que pour l'immigration des étrangers. En ce qui concerne les étrangers, toutefois, l'obtention du permis de travail peut être problématique, notamment pour les immigrants hautement qualifiés qui concurrencent les Libanais de qualification similaire qui peuvent être contraints d'émigrer. Le travail des saisonniers, manœuvres d'industrie et ouvriers agricoles, est soumis à une législation plus souple — le permis de travail annuel n'est pas requis — mais qui exclut par contre les droits sociaux des salariés libanais.

Ainsi, il n'y a pas au Liban de politique intégrée qui soit de nature à modifier la croissance démographique, inéluctablement rapide dans le moyen terme au moins. Si l'adoption de mesures visant à freiner cette croissance ne saurait avoir aucune portée immédiate ou même proche (or le court et le moyen termes sont ceux dans lesquels les planificateurs se situent), par contre d'autres aspects de la politique de population — dont le besoin pourrait bientôt se faire sentir — consisteraient

(7) En ce domaine, toute politique de population vise évidemment à abaisser le niveau de la mortalité et n'est qu'à la mesure des possibilités financières et de l'état de développement du pays considéré.

en un aménagement de cette croissance démographique, afin d'en compenser les disparités régionales et sectorielles. En effet, dans le domaine des migrations internes, qui n'affectent pas directement le chiffre global de la population, il n'y a pas non plus de politique explicite et le phénomène reste entièrement soumis aux lois du marché du travail.

Beyrouth, comme nous l'avons vu à diverses reprises, connaît depuis plusieurs décennies une croissance disproportionnée par rapport à celle du reste du pays (8). Le triplement de son peuplement, qui menace de se réaliser au cours du prochain quart de siècle, imposera certainement de façon impérieuse, et sous peu, que l'on adopte une politique pour planifier la répartition régionale de la croissance dans l'ensemble du pays. Le rôle que remplit Beyrouth, pôle financier du Moyen-Orient et plus généralement centre de services modernes partiellement orientés vers l'étranger, peut aisément s'accommoder d'une population modérée, à l'exemple de Genève, Anvers ou Amsterdam. En effet, les services spécifiques dont Beyrouth tire la majeure partie de ses ressources — banques, services financiers, assurances, transit (port et aéroport), etc. — ne peuvent employer qu'un personnel peu nombreux et en moyenne hautement qualifié, dont le recrutement ne justifie pas les dimensions d'une très grande ville. En outre ces services ne font appel qu'à peu de services connexes (électricité, télécommunications, informatique...) et, parmi les secteurs productifs qu'ils desservent, ceux qui se trouvent hors du territoire national, donc a fortiori hors de Beyrouth, sont souvent ceux dont ils tirent les plus grosses ressources.

Ainsi, la théorie économique des villes qui réhabilite la mégalopolis en la justifiant par une productivité et un revenu per capita proportionnels à la taille de l'agglomération en vertu de la possibilité des économies d'échelle, semble peu convaincante pour ce qui est de Beyrouth, comme peut-être d'autres capitales du Tiers Monde. En effet, dans le cas des

(8) A titre anecdotique, voici les prévisions pessimistes de Volney — fort lucide par ailleurs — sur les possibilités de développement de la ville: « ... ce mur et ses vieilles tours sont sans défense. Il s'y joint deux autres inconvéniens qui condamnent Bairout à n'être jamais qu'une mauvaise place: car, d'une part elle est dominée par un cordon de collines..., et de l'autre elle manque d'eau dans son intérieur... » VOLNEY, ouv. cit.

villes où la production dominante est l'industrie liée aux secteurs quaternaires (la science de l'information), et où notamment la nécessité d'un vaste marché de l'emploi et des biens, comme d'une proximité spatiale des entreprises dont plusieurs autres utilisent en commun la production, implique la grande agglomération, la concentration démographique permet des coûts décroissants qui apparaissent peu dans une économie de services.

A l'opposé, la croissance rapide de la population de Beyrouth pourrait être en voie de produire des effets négatifs, à la fois en transplantant hors de sa région d'origine une partie de la population active qu'une autre politique économique aurait permis d'employer sur place — évitant ainsi une désaffection trop rapide de l'agriculture et l'afflux corollaire à Beyrouth d'une population qui peut difficilement trouver place dans les secteurs productifs —, et en accentuant les problèmes parfois inextricables posés par la croissance mal planifiée d'une métropole. L'économie de la capitale risque en effet d'entrer dans une phase de coûts marginaux croissants, notamment en ce qui concerne les investissements destinés à faire face à la croissance de la population. La hausse vertigineuse de la rente foncière pèse dès aujourd'hui sur la réalisation des logements, bâtiments scolaires, hôpitaux, routes, ..., à Beyrouth beaucoup plus lourdement que partout ailleurs dans le pays. De plus, la lenteur des communications qui s'accroît avec la taille de l'agglomération abaisse la rentabilité de la plupart des services.

Les coûts marginaux croissants sont par contre loin d'être apparus dans les autres villes au développement desquelles une politique démographique et économique différente pourrait s'attacher. La seconde ville du pays, Tripoli actuellement défavorisée par sa position excentrique, pourrait à l'avenir être amenée à jouer un rôle plus important si une partie des activités économiques qui siègent aujourd'hui à Beyrouth (portuaires entre autres) étaient décentralisées ou si l'économie de toute cette région du Moyen-Orient était à nouveau intégrée (9). Le développement des autres villes pourrait poser plus de problèmes. Saïda et Sour ont

(9) Signalons que le développement des villes côtières syriennes, Tartous et Banyas, était au départ anti-économique, tout au moins envisagé dans une optique économique régionale. A la suite de son insertion dans le Liban en 1920, Tripoli, qui était déjà dotée des infrastructures matérielles et humaines ainsi que d'un site privilégié (accès direct aux plaines syriennes sans obstacle naturel) a été neutralisée par la concurrence

un avenir actuellement hypothéqué par leur proximité de la frontière israélienne et seule une évolution radicale de la situation politique au Proche-Orient pourrait leur redonner un regain d'essor (10). Zahlé cependant, qui remplit pour le moment les fonctions de centre commercial de la plaine agricole, aurait des facilités pour devenir le siège d'activités plus productives. Par exemple, grâce à sa localisation privilégiée, une partie des industries alimentaires du pays pourraient s'y développer alors qu'elles sont pour le moment encore concentrées à Beyrouth et dans sa banlieue. Des mesures fiscales appropriées pourraient notamment contribuer à la redistribution des activités économiques dans le pays.

Parallèlement à cette redistribution spatiale, toute politique future de population au Liban devra faire face aux demandes d'emploi des jeunes qui vont faire massivement pression sur le marché dans les années à venir. Leur nombre, rappelons-le, doublera en une quinzaine d'années, s'ils ne sont pas contraints d'émigrer.

Le secteur primaire, qui n'est même plus capable de contribuer à résorber le sous-emploi dans les campagnes, ne pourra a fortiori assurer suffisamment de travail à ces classes montantes dont le rythme d'accroissement numérique dépassera celui de toutes les autres classes d'âge. Comme partout ailleurs, cela tient à la mécanisation de plus en plus poussée dans l'agriculture extensive, mais il s'y ajoute, au Liban, l'abandon de certaines terres arables. C'est ainsi qu'il n'y aurait dans le pays qu'un hectare de terre arable par personne occupée dans l'agriculture alors qu'il y en a entre trois et quatre en Irak ou en Jordanie, et six en

---

de Beyrouth qui drainait largement le commerce de l'arrière-pays syrien. A la suite de la rupture de l'union douanière syro-libanaise en 1951, les autorités syriennes ont dû construire, *ex-nihilo*, des ports modernes dans ce qui n'était alors que deux bourgades sans importance. Aujourd'hui Tartous compte moins de 30.000 habitants et Banyas 14.000, tandis que Tripoli en compte plus de 150.000. Actuellement les données du problème sont différentes; le volume des marchandises transitant par les ports méditerranéens vers les pays arabes du Moyen-Orient ayant connu un essor sans précédent, tous les ports existant ont maintenant des débouchés et Tripoli aussi pourrait retrouver son importance.

(10) La montée récente du tourisme à Sour n'est pas à même de résoudre les problèmes importants que posent le sous-emploi et le chômage dans cette région, l'une des moins développées du Liban. Le tourisme, sous tous ses aspects, ne fait appel qu'à une main-d'œuvre peu nombreuse et reste soumis par ailleurs aux aléas très importants de la conjoncture politique dans la région. En outre il profite essentiellement à Beyrouth où reste concentrée l'infrastructure hôtelière.

Syrie. Le déclin de ce secteur est d'ailleurs très rapide, puisqu'en 1959 la mission IRFED signalait une proportion d'agriculteurs dans l'ensemble des actifs de près de 40 %, alors qu'il n'y aurait en 1970 que moins de 20 %. Le projet d'utilisation des eaux du Litani permettra bien sûr de fixer sur place dans l'agriculture une partie des ruraux du Liban-Sud qui manifestent la plus forte propension à émigrer de leur région. Cela n'empêchera toutefois pas l'économie libanaise de se confirmer de plus en plus comme une économie non agricole.

C'est donc vers les secteurs secondaire et tertiaire que les demandeurs d'emploi, aussi bien les nouveaux venus sur le marché du travail que ceux qui auront abandonné l'agriculture, vont se diriger. Tout donne à penser que le secteur des services va attirer prioritairement la demande, car plusieurs facteurs concourent à le rendre plus attractif pour les futurs demandeurs d'emploi. Négativement, ce sont d'abord le développement encore faible de l'industrie au Liban et, dans l'état actuel des choses, les bas salaires et les conditions de travail plus difficiles et plus précaires dans le secteur secondaire. La responsabilité en revient ensuite à l'éducation dispensée au Liban: du niveau primaire jusqu'à l'université incluse, l'enseignement général domine aux dépens de la formation professionnelle ou technique.

Si, comme tout le laisse présager, la demande d'emploi va s'orienter de préférence vers le secteur des services, celui-ci, en retour, sera-t-il à même de proposer une offre globale capable d'en absorber la montée? Le tertiaire s'appuie largement sur les possibilités exceptionnelles fournies jusqu'à maintenant par Beyrouth, principale place financière et centre privilégié des échanges au Moyen-Orient. Sa prospérité est directement liée à l'essor de son hinterland et principalement à celui des pays producteurs de pétrole du Golfe. Cette prospérité reste aussi due en partie à un développement encore inégal, sur le plan du capital intellectuel notamment, entre le Liban et les autres pays arabes. Aussi Beyrouth et le Liban ont-ils profité durant une vingtaine d'années de l'écart qui les séparait des autres pays du Moyen-Orient arabe et qui les a placés par la force même des choses en situation de quasi-monopole pour la fourniture de la plupart des services modernes. Mais l'atténuation de cet écart entre le Liban et d'autres pays arabes, notamment le Koweït et Bahraïn, sur le plan de l'éducation entre autres, pourrait amener progressivement les pays producteurs de pétrole à gérer directement leurs

intérêts financiers et à parvenir tôt ou tard à se substituer à la place de Beyrouth, c'est-à-dire aux intermédiaires libanais, ralentissant du même coup la croissance des offres d'emploi dans ce secteur au Liban (11). De même, sans pour autant que Beyrouth perde la première place dans la région, son rôle commercial pourrait se heurter dans un proche avenir à la concurrence de la Syrie qui, en développant les ports de sa façade méditerranéenne, peut prétendre profiter en partie des échanges entre l'Europe et les pays arabes du Golfe (12).

Les services destinés partiellement à l'étranger (banque, assurance, transit, tourisme mais aussi exportation de « matière grise ») ont jusqu'à présent permis de pallier la rareté de la production de biens au Liban et d'importer des biens de l'étranger grâce aux entrées substantielles de devises (13). Mais, comme nous venons de le suggérer, rien ne prouve que l'exportation de ces services ne tendra pas bientôt à une relative saturation, les contraignant à se replier surtout vers le marché domestique et limitant par là les possibilités d'emploi dans ce domaine. Qu'en est-il alors de l'offre future d'emploi dans les services orientés surtout vers l'intérieur?

Parmi les services orientés vers le marché intérieur, il en est qui peuvent être considérés comme indirectement productifs et d'autres comme improductifs. La première catégorie, outre les services exportés en bonne partie et déjà mentionnés, comporte essentiellement l'enseignement et les soins médicaux. En 1970, les services de cette catégorie étaient déjà largement pourvus: 2.580 médecins, dentistes et vétérinaires (un médecin pour 1.000 habitants approximativement); 3.540 infirmières et

(11) Le krach de la banque Intra en 1966 ouvrait la voie à ce phénomène.

(12) Cette concurrence, même si elle en est encore à ses débuts, se manifeste également dans le domaine touristique qui procure d'importantes recettes au Liban. Jusqu'alors, les ressortissants arabes du Golfe se rendaient presque exclusivement au Liban pour y séjourner durant la saison chaude. Depuis quelques années un mouvement similaire, quoique de bien moindre ampleur, paraît se dessiner en Syrie.

(13) Lorsque les secteurs primaire et secondaire sont hautement productifs, la production intérieure permet de faire vivre un secteur tertiaire — non directement productif — qui peut être le plus nombreux. L'agriculture et l'industrie libanaises ne le permettent évidemment encore pas.

sages-femmes, soit ici également une densité déjà très bonne; 29.835 personnes dont l'activité principale est l'enseignement (estimation minimale du total des enseignants), c'est-à-dire, pour l'ensemble des niveaux scolaires, un enseignant pour 25 élèves environ; dans ce dernier domaine encore, le niveau atteint est très satisfaisant.

En tout état de cause, les professions médicales et paramédicales, déjà denses au Liban, offriront peu de nouveaux emplois dans le proche avenir. Même si une meilleure répartition régionale des médecins et du personnel hospitalier, aujourd'hui encore concentrés à Beyrouth, pourra en accroître sensiblement le nombre, les postes offerts dans ce domaine n'en resteront pas moins limités numériquement.

Dans le secteur de l'enseignement, les perspectives d'emploi dépendront directement de l'évolution future des effectifs de la population scolarisée des niveaux primaire, complémentaire et secondaire (14), du fait que le rapport maître-élèves ne pourra pas s'améliorer sensiblement. S'élevant en 1970 à 717.500, le nombre des élèves de ces trois niveaux sera compris en 1985 entre 994.600 et 1.081.800; cette augmenation de 300.000 élèves ou un peu plus entraînera, si le rapport maître-élèves se maintient à son niveau actuel, la création de quelques 12.500 postes d'enseignants jusqu'en 1985. Bien que non négligeable, la contribution du secteur de l'enseignement à l'offre d'emploi dans le court terme devra, à en juger par ce chiffre, rester relativement modeste.

Rejetés pour la plupart de l'agriculture,trouvant difficilement place dans les services indirectement productifs orientés vers l'intérieur ou même peut-être dans les activités tertiaires de pointe qui tirent aujourd'hui leur prospérité de leur orientation vers l'étranger, les nouveaux arrivants sur le marché du travail auront-ils à se tourner principalement vers les services improductifs? Ces derniers sont déjà pléthoriques au Liban: en 1970, à titre d'exemple, on dénombrait déjà 59.850 commerçants, commis et vendeurs, soit un actif sur quatre des deux sexes dans le secteur tertiaire, ou encore 14.160 femmes employées ou gardiennes de maison, soit une femme sur trois parmi les femmes actives dans le tertiaire. Le développement, déjà amorcé, de l'industrie, s'il s'avérait rapide, démen-

(14) Nous laissons de côté le niveau universitaire dont le personnel enseignant est constitué pour la plupart de chargés de cours dont l'activité principale peut ne pas relever de l'enseignement.

tirait, cela va sans le dire, ces prévisions; l'offre nouvelle d'emploi dans le secondaire s'accompagnerait alors d'une reconversion de certaines activités tertiaires.

L'essor de l'industrie ces toutes dernières années, s'il se prolonge comme il est souhaitable, rendra bientôt impérative la réalisation d'un recensement de population dont le secteur dominant de l'économie a pu jusqu'alors se dispenser. En effet, aucune enquête par sondage aussi fiable soit-elle, ne saurait se substituer au comptage exhaustif, seul à permettre la connaissance de la population au niveau le plus fin des régions et des localités. Or c'est une connaissance à ce niveau que requiert toute implantation rationnelle d'industries; connaissance qui par ailleurs ne pourra être convenablement mise à jour, d'un recensement au suivant, que par la tenue rigoureuse des statistiques de l'état-civil. Nous avons suggéré que l'obstacle principal à la réalisation d'un recensement de population n'était sans doute pas celui qu'on invoque le plus couramment, l'équilibre confessionnel, mais plutôt la faible motivation de l'économie tertiaire libérale du pays, tournée en bonne partie vers le monde extérieur, pour consentir aux investissements nécessaires à la connaissance précise de sa propre population. Cet obstacle tombera avec l'avènement de l'industrie et la raison confessionnelle n'est qu'un faux problème: on a déjà réalisé dans d'autres pays multi-confessionnels de la région des recensements qui ne comportaient aucune question sur la confession religieuse. Rien n'empêche d'en faire autant au Liban, où connaître la distribution géographique exacte de la population ne renseignerait pratiquement pas sur sa distribution confessionnelle, tant les diverses communautés sont aujourd'hui imbriquées dans la plupart des villes et villages libanais.

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

TABLEAUX — *Page*

I-1 *Estimations de la population du Mont-Liban au milieu du XIXe siècle* 11

I-2 *Les estimations de la population du Mont-Liban à l'époque du Moutassarifat* 16

I-3 *Evolution du peuplement de la ville de Beyrouth 1860-1914* .. 17

I-4 *Les communautés religieuses dans le Petit Liban* 18

I-5 *La population de Beyrouth en 1889* 19

I-6 *La population du Liban sous le Mandat français* 21

I-7 *Les émigrants libanais de 1927 à 1933* 22

I-8 *Emigrants et retours d'émigrés pour l'ensemble des Etats du Levant* 22

I-9 *Evaluations de la population du Liban de 1953 à nos jours* ... 24

II-1 *Estimation de l'évolution récente du taux de natalité* 28

II-2 *La somme des naissances réduites par mariage* 29

II-3 *Indices régionaux de natalité et de fécondité* 31

II-4 *Nombre final d'enfants par femme mariée selon la confession et la résidence* 32

II-5 *Age au mariage, nombre final d'enfants obtenu et descendance souhaitée* 33

II-6 *Descendances moyennes selon l'âge et la confession* 34

II-7 *Descendance à 45 ans des femmes d'un village du Sud* 35

II-8 *Les tables de mortalité en 1970* 36

II-9 *Situation des quotients de mortalité du Liban dans le réseau des tables types des Nations Unies* 37

II-10 *Distribution de 1000 actifs à chaque âge selon l'activité* 38

II-11 *Nombres moyens annuels d'émigrants du Liban aux 19e et 20e siècles* 39

II-12 *Les Libanais à l'étranger en 1959* 40

II-13 *Distribution des étrangers selon la strate de résidence* 42

II-14 *Répartition des résidents étrangers suivant le lieu de naissance* .. 42

		Page
II-15	*Soldes migratoires de 1959 à 1972*	43
II-16	*Soldes journaliers moyens, mois par mois, des mouvements de Syriens en 1971-72*	45
III-1	*Effectifs de la population par âge et sexe au 1/1/1970*	49
III-2	*Structure par âge et sexe dans l'agglomération beyrouthine et le reste du pays au 1/1/1970*	52
III-3	*Proportions de célibataires et âges moyens au premier mariage*	54
III-4	*Proportions de personnes non instruites selon l'âge*	55
III-5	*Résidents âgés de 25 ans et plus selon le plus haut niveau d'éducation*	56
IV-1	*Répartition par mohafazats en 1970*	60
IV-2	*Répartition des résidents selon la taille de l'agglomération*	61
IV-3	*Répartition des résidents au 15 novembre 1970 suivant le lieu de naissance et le lieu de résidence*	64
IV-4	*Proportion de la population âgée de 40 ans et plus née en dehors de la strate de résidence*	66
IV-5	*Répartition des migrants suivant leurs lieux de résidence actuel et précédent*	66
IV-6	*Répartition des migrants suivant la durée de séjour dans leur résidence actuelle*	68
IV-7	*Durée de séjour dans leur résidence actuelle des migrants des principaux flux*	69
V-1	*Taux brut d'activité par strate et par sexe*	72
V-2	*Taux d'activité par sexe et âge*	73
V-3	*Répartition de la population masculine âgée de 15 à 64 ans selon l'activité et l'état physique*	74
V-4	*Nombre brut d'année de vie active par sexe et strate*	75
V-5	*Table abrégée de vie active — population masculine, 1970*	76
V-6	*Distribution des actifs entre les trois grands secteurs*	77
V-7	*Répartition des résidents actifs de chaque strate selon le secteur de l'activité principale*	78
V-8	*Répartition des résidents actifs ayant un emploi selon leur profession principale*	80
V-9	*Distribution des résidents de chaque groupe d'âge ayant un emploi selon la profession*	80
V-10	*Répartition des résidents ayant un emploi selon le statut*	83
V-11	*Répartition des actifs de chaque secteur selon le statut dans le travail*	84
V-12	*Proportion de chômeurs dans la population active selon l'âge*	86

		Page
VI-1	*Evolution de la somme des taux de fécondité et de l'immigration nette*	90
VI-2	*Effectifs par sexe et âge de la population du Liban, 1975-2000*	92
VI-3	*Effectifs par sexe et âge de la population de Beyrouth, 1975-2000*	94
VI-4	*Evolution de la population totale du Liban et de Beyrouth, 1970-2000*	91
VI-5	*Evolution de la structure par grands groupes d'âges*	99
VI-6	*Les taux d'activité par sexe et âge, 1970-2000*	101
VI-7	*Evolution des effectifs et de la proportion féminine de la population active totale, 1970-2000*	102
VI-8	*Evolution de la structure par âge de la population active*	105
VI-9	*Evolution des effectifs scolarisables par groupes d'âge, sexes réunis*	107
VI-10	*Evolution des taux de scolarisation par âge et niveau scolaire*	108
VI-11	*Effectifs scolarisés de 1970 à 2000*	109
VI-12	*Les indices de dépendance de 1972 à 2000*	111

GRAPHIQUES

1)	*Structure par sexe et âge de la population du Liban au 1/1/1970*	50
2)	*Effectifs d'actifs par groupes de professions pour 1.000 actifs à chaque âge au 15 novembre 1970*	81
3)	*Pyramide des âges du Liban au 1er janvier 2000*	97
4)	*Pyramide des âges à Beyrouth au 1er janvier 2000*	98
5)	*Variation des effectifs de population du Liban et de l'agglomération beyrouthine, 1970-2000*	100
6)	*Evolution de la population active féminine et totale, 1970-2000*	103

TABLE DES MATIÈRES

Page

AVANT-PROPOS 7

CHAPITRE PREMIER: LA CROISSANCE DE LA POPULATION DANS LE PASSÉ 9

I. La première moitié du dix-neuvième siècle 10

II. L'époque du Moutassarrifat 1861-1915 14

III. Le Mandat français 1920-1944 20

IV. La période contemporaine 24

CHAPITRE SECOND: LES FACTEURS DE LA CROISSANCE . 27

I. La natalité et la fécondité 27

1. *Evolution récente de la féconaité* 27
2. *Les différences régionales* 29
3. *Les différences confessionnelles* 32

II. La mortalité 35

III. Les migrations internationales 39

1. *Les Libanais de l'étranger* 39
2. *Les étrangers au Liban* 41
3. *Le mouvement migratoire des dernières années* 43

CHAPITRE TROISIÈME: LA COMPOSITION DE LA POPULATION 49

I. La répartition selon le sexe et l'âge 49

II. L'état matrimonial des résidents 53

III. Le niveau d'éducation 55

Page

CHAPITRE QUATRIÈME: RÉPARTITION RÉGIONALE ET MIGRATIONS INTERNES 59

I. La répartition géographique 59

1. *La répartition régionale* 60
2. *Les populations urbaine et rurale* 61

II. Les migrations internes 63

1. *La migration depuis la naissance* 63
2. *La dernière migration* 66

CHAPITRE CINQUIÈME: LA MAIN-D'ŒUVRE 71

I. La répartition de la population active selon le sexe et l'âge 71

II. La répartition de la population active selon la branche d'activité et la profession 77

III. La situation dans la profession 83

IV. Chômage et sous-emploi 85

CHAPITRE SIXIÈME: LES PERSPECTIVES DE POPULATION 1970-2000 89

I. Le peuplement futur du Liban et de Beyrouth 89

II. L'évolution des populations active et scolaire 101

1. *La population active* 101
2. *La population scolaire* 106
3. *Les populations à charge des actifs* 110

CHAPITRE SEPTIÈME: QUELQUES ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE . 115

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES 127

IMPRIMERIE CATHOLIQUE
Beyrouth, Liban

28 mai 1974